

Orientation dans le Système de Soins (OSyS)

Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins
et la dispensation pharmaceutique encadrée

Prise en charge du premier recours par le pharmacien d'officine

Cahier des charges VERSION IV

Porteur de projet PHARMA SYSTEME QUALITE

Martine COSTEDOAT Pharmacien

Directeur Général PHSQ

m.costedoat@pharmasystemequalite.com

02 56 63 67 35 / 06 19 72 26 30

Janvier 2021

Table des matières

I.	Contexte et constats	5
1.	Rappels contextes réglementaires	5
2.	Cadre de la candidature	6
3.	Contexte territorial.....	6
II.	Objet de l'expérimentation	10
1.	Modalités d'interventions et d'organisation proposées (services/parcours/outils).....	11
2.	Terrain d'expérimentation	19
3.	Population cible.....	20
4.	Effectifs concernés par l'expérimentation	21
5.	Professionnels concernés dans la mise en œuvre de l'expérimentation.....	21
6.	Durée de l'expérimentation	25
7.	Gouvernance et suivi de la mise en œuvre	25
III.	Financement de l'expérimentation.....	28
1.	Modèle de financement	28
2.	Besoin de financement.....	29
1.	Estimation des coûts de la prise en charge actuelle et des coûts évités / économies potentielles.....	32
IV.	Dérogations nécessaires pour la mise en œuvre de l'expérimentation	33
1.	Aux règles de financement de droit commun	33
2.	Aux règles d'organisation de l'offre de soins	34
3.	Demande d'une dérogation de délégation de tâche	34
V.	Impacts attendus.....	35
VI.	Modalités d'évaluation de l'expérimentation proposées	36
VII.	Informations recueillies sur les patients inclus dans l'expérimentation.....	38
VIII.	Obligations règlementaires et recommandations de bonnes pratiques en matière de système d'information et de traitement de données de santé à caractère personnel	39
IX.	Liens d'intérêts	40
X.	Éléments bibliographiques / expériences étrangères.....	41

Résumé

Ce qu'il faut retenir du Projet OSyS

Le projet OSyS repose sur l'idée que les pharmaciens sont à même de fournir des prestations spécifiques intégrant un **nouveau parcours de prise en charge** dans le but **d'améliorer l'accessibilité aux soins de premiers recours** (ou soins non programmés) à des populations vivant dans des territoires à **risques de désertification médicale ou de faible accessibilité aux soins**. Il s'appuie sur des infrastructures existantes ou en cours de mise en place (ex CPTS) où se trouveront des professionnels de santé ayant un vrai potentiel à « travailler ensemble » dans l'intérêt du patient et de la santé publique.

Le projet OSyS répond également à un problème qui devient crucial en France, celui de la **diminution des médecins généralistes en milieu rural et la difficulté croissante à prendre rendez-vous chez un médecin généraliste en milieu urbain**. Cette raréfaction se conjugue avec un engorgement des services d'urgence pour des **pathologies d'affections transitoires le plus souvent bénignes** relevant la plupart du temps du domaine du conseil auprès du pharmacien d'officine et qui pourraient être prises en charge efficacement en amont afin de limiter **les risques** liés soit à une **auto médication inadaptée** masquant des symptômes d'aggravation, soit à un **retard de prise en charge** par négligence entraînant des complications lourdes à traiter.

Le projet OSyS vise à instaurer dans les zones considérées comme des déserts médicaux, une collaboration interdisciplinaire entre les médecins généralistes et les pharmaciens d'officine permettant un premier recours aux soins auprès des pharmaciens d'officine formés à un triage optimisé et sécurisé, triage fondé sur la base d'arbres décisionnels portant sur des situations cliniques pré identifiées.

Ce projet repose sur 2 points essentiels :

- Apporter une réponse à un besoin de la population pour gérer efficacement les affections bénignes lorsque l'accès à un médecin est difficile tout en conservant un lien sécurisant avec un professionnel de santé de proximité constitué par le pharmacien.
- Encadrer, sécuriser et homogénéiser une pratique **au-delà de la mission de base du pharmacien d'officine** grâce à des protocoles de triage validés pour 13 pathologies conduisant à des choix étayés : prise en charge en officine, orientation adaptée vers un médecin (consultation physique ou téléconsultation) ou orientation directe vers les urgences si la situation le nécessite. Pour faciliter l'accès à l'avis médical, le pharmacien pourra avoir recours à la téléconsultation dans le cadre du champ conventionnel

Tenant compte de la nouvelle réglementation sur **l'accès et le remboursement de la téléconsultation** pour les pharmaciens d'officine, l'expérimentation se présente également comme un **levier efficace** pour **entraîner et sécuriser l'officiel** dans cette nouvelle voie, pour renforcer l'accès aux soins **et potentialiser l'interprofessionnalité** dans l'intérêt du patient.

Plusieurs pays européens (Suisse, Angleterre, Ecosse) ou autres (Canada) ont déjà mis en place avec succès de telles avancées intégrant le pharmacien d'officine dans le parcours de soins et ayant prouvé qu'il permettait une réduction considérable des coûts de santé publique ; le projet s'appuie sur la réussite du projet netCare suisse, expérimenté en 2012 et généralisé depuis 2016 à l'ensemble du pays. La revue bibliographique permet de vérifier que cette opportunité offre de nombreux atouts aussi bien humains qu'économiques et facilite l'accès aux soins à la population d'un territoire, dans un

parcours encadré et sécurisé dans lequel le pharmacien d'officine, **professionnel de santé de proximité compétent et accessible** prend sa place dans une vision de **coordination interprofessionnelle** qui devient la solution la plus favorable à l'intérêt du patient.

L'Association PHARMA SYSTEME QUALITE, **porteur du projet**, a la capacité de mettre en œuvre une **méthodologie d'accompagnement et de déploiement de projets transverses** de grande envergure : 2550 pharmacies, de toute taille, tous profils et toute répartition géographique, sont accompagnées depuis 10 ans dans la mise en place d'une démarche qualité aboutie (correspondant aux orientations prises par l'Ordre National des Pharmaciens), la rédaction de protocoles, la mise en place d'actions de formations et la récolte puis la consolidation de données auprès de ses engagés comme de toutes les officines présentes sur le territoire et impliquées dans l'expérimentation.

Elle propose de mettre sa compétence méthodologique au service du projet, incluant dans l'expérimentation un nombre suffisant d'officines pour une récolte significative de données et l'analyse en vue d'une extension au territoire national; **en respect du Code de Déontologie et pour éviter tout biais dans l'expérimentation, l'appel à candidatures et l'accompagnement des pharmaciens volontaires sera ouvert à toutes les officines des territoires sélectionnés avec les membres du Comité de pilotage du projet et l'ARS Bretagne (en lien avec le zonage médical) qu'elles soient ou non engagées dans une démarche qualité et quel que soit leur taille, leur CA ou leur profil.**

I. Contexte et constats

1. Rappels contextes réglementaires

❖ Les missions obligatoires du pharmacien

L'article L 5125-1-1A du Code de la Santé Publique introduit par la loi HPST, « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 comporte, pour les pharmaciens d'officine, 8 missions, dont 4 sont obligatoires :

- i. Contribuer aux soins de premier recours définis à l'article L 1411-11 du CSP, à savoir :
 - La prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients ;
 - La dispensation et l'administration des médicaments, produits et dispositifs médicaux ;
 - L'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social ;
 - L'éducation pour la santé ;
- ii. Participer à la coopération entre professionnels de santé
- iii. Participer à la mission de service public de la permanence des soins
- iv. Concourir aux actions de veille et de protection sanitaire organisées par les autorités de santé.

L'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social fait ainsi partie intégrante des missions obligatoires des pharmaciens d'officine. Ces derniers doivent notamment améliorer efficacement l'accès aux soins de premier recours.

Le décret n° 2018-841 du 3 octobre 2018 introduit les modalités selon lesquelles les pharmaciens d'officine peuvent proposer des conseils et prestations destinés à favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes, notamment participer à la coordination des soins en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient dans le respect de son parcours de soins coordonné par le médecin traitant

❖ Les missions du médecin généraliste

Le code de la santé publique, dans son article L 4130-1 précise les missions du médecin généraliste de premiers recours qui sont notamment les suivantes :

- i. Contribuer à l'offre de soins ambulatoire, en assurant pour ses patients la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des maladies ainsi que l'éducation pour la santé. Cette mission peut s'exercer dans les établissements de santé ou médico-sociaux ;
- ii. Orienter ses patients, selon leurs besoins, dans le système de soins et le secteur médico-social ;
- iii. S'assurer de la coordination des soins nécessaire à ses patients ;
- iv. Veiller à l'application individualisée des protocoles et recommandations pour les affections nécessitant des soins prolongés et contribuer au suivi des maladies chroniques, en coopération avec les autres professionnels qui participent à la prise en charge du patient ;
- v. S'assurer de la synthèse des informations transmises par les différents professionnels de santé ;
Bis. Administrer et coordonner les soins visant à soulager la douleur. En cas de nécessité, le médecin traitant assure le lien avec les structures spécialisées dans la prise en charge de la douleur ;
- vi. Contribuer aux actions de prévention et de dépistage ;
- vii. Participer à la mission de service public de permanence des soins dans les conditions fixées à l'article L. 6314-1 ; C

- viii. Contribuer à l'accueil et à la formation des stagiaires de deuxième et troisième cycles d'études médicales.

Par ailleurs, le Code de la Sécurité Sociale prévoit le rôle particulier du Médecin Traitant, article L162-5-3. À ce titre : « Afin de favoriser la coordination des soins, tout assuré ou ayant droit âgé de seize ans ou plus (...) dispose (...) d'un médecin traitant qu'il a choisi, avec l'accord de celui-ci. ». Le rôle du médecin traitant comme pivot de la coordination des soins est ainsi rappelé.

❖ **Contexte règlementaire national ART 51 : lancement d'expérimentations dans le cadre du dispositif d'innovation en santé (article 51 de la LFSS 2018)**

« Art. L. 162-31-1.-I.- Des expérimentations dérogatoires à au moins une des dispositions mentionnées au II peuvent être mises en œuvre pour une durée qui ne peut excéder cinq ans ».

L'aspect innovant de l'expérimentation OSyS repose sur le fait qu'elle permettrait l'émergence d'une organisation innovante du parcours de soins, concourant à l'amélioration de la prise en charge du premier recours, de l'efficacité du système de santé et à l'accès aux soins dans les zones identifiées comme à risques de désertification médicale.

2. Cadre de la candidature

L'expérimentation OSyS a été proposée en réponse à l'appel à candidature de l'ARS Bretagne dans le cadre « innovation et orientations » en juin 2018.

« Ainsi, dans la continuité des actions menées en faveur de la diffusion des innovations, l'ARS prend en compte les orientations nationales et régionales définies afin de soutenir les démarches innovantes en matière d'organisation dans le cadre d'un appel à candidature régional. »

3. Contexte territorial

En Bretagne, plus encore que dans le reste de la France, il existe des zones (îles, centre-ville ou zones rurales) faisant l'objet de désertifications médicales d'où une nécessité de réorganiser la profession de pharmacien d'officine vers ses missions primaires : en évoluant pour devenir un acteur de choix dans l'accès aux soins et aborder le champ de pharmacien clinicien, le pharmacien peut aider le patient et le médecin en concourant à l'optimisation de ses compétences.

Les conditions sont ainsi réunies pour que l'officine devienne en Bretagne, un espace de santé et de prévention au sens large, en mesure de garantir l'accès aux soins en tout point du territoire.

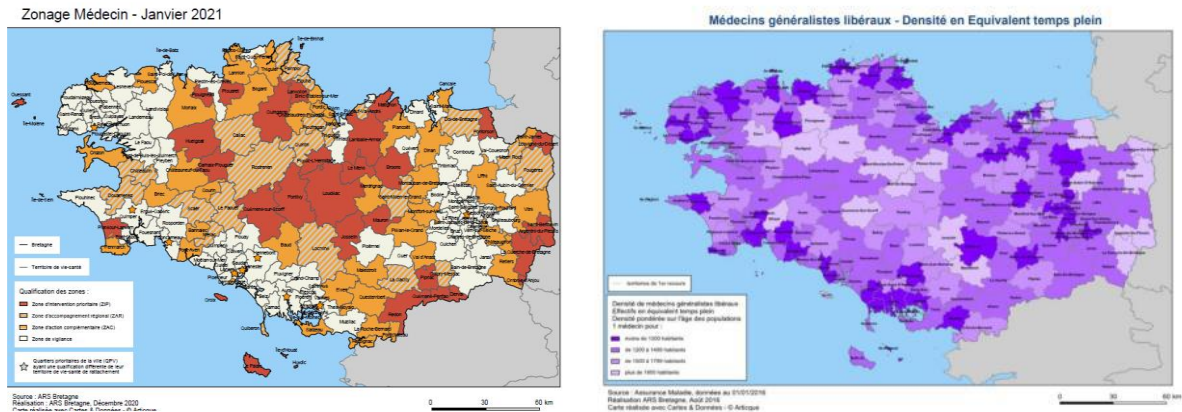
❖ **Démographie médicale**

La désertification médicale, enjeu majeur de santé publique, semble particulièrement présente dans certains territoires de la région Bretagne et fait l'objet d'une forte attention de la part de l'ARS :

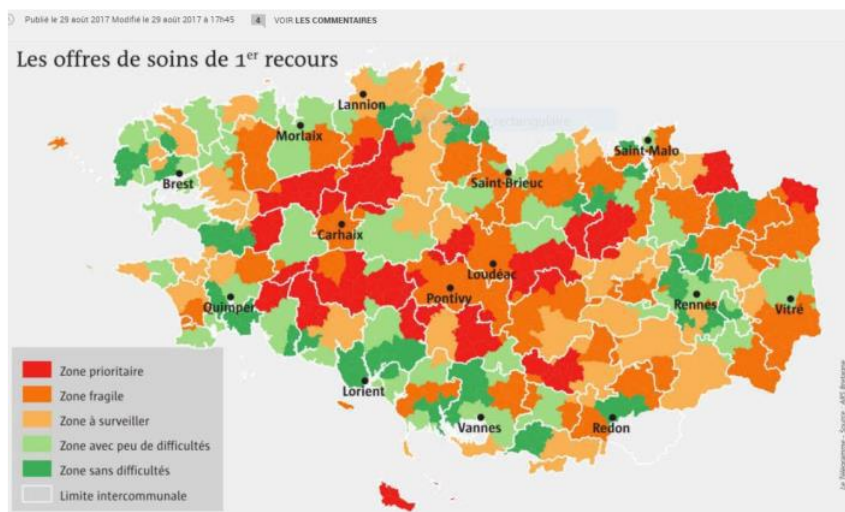
« Le centre de la Bretagne est touché par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins à l'inverse du littoral et des grandes agglomérations. La combinaison des méthodologies nationale et régionale a permis de procéder au ciblage des territoires pour la région Bretagne :

- Les **zones d'intervention prioritaire** couvrent 10 % de la population régionale, soit près de 325.000 habitants
- Les **zones d'action complémentaire** représentent 32,4% de la population régionale, soit plus d'un million d'habitants
- Les **zones de vigilance**, quant à elles, comptent 57,6% de la population régionale, soit près d'1,9 million d'habitants.

La carte du zonage médecin¹ mise à jour en Janvier 2021 fait apparaître de grandes disparités territoriales et des besoins qui risquent d'être mal couverts dans les ZIP (zones d'intervention prioritaire).²



D'un côté la situation des offres médicales de premier recours devient préoccupante, particulièrement en centre Bretagne³ :



D'un autre côté, le réseau officinal est en capacité d'offrir un maillage territorial homogène sur l'ensemble du territoire français : « 4 personnes sur 5 ont accès à une pharmacie dans leur commune

¹ Assurance Maladie (SNDS), RPPS, Arrêté Pays de Loire, Arrêté Normandie – Réalisation ARS Bretagne, Mars 2018
Atlas de la Santé Bretagne, Edition 2018, ARS Bretagne

² ARS Bretagne - Révision du zonage médecin janvier 2021

³ Les offres de soins de 1^{er} recours, « Déserts médicaux, les patients s'inquiètent », Le Télégramme, 2017

de résidence et 97% de la population métropolitaine vit à moins de 10 minutes en voiture d'une officine, assurant ainsi un contact privilégié et rapide avec un professionnel de santé »⁴.

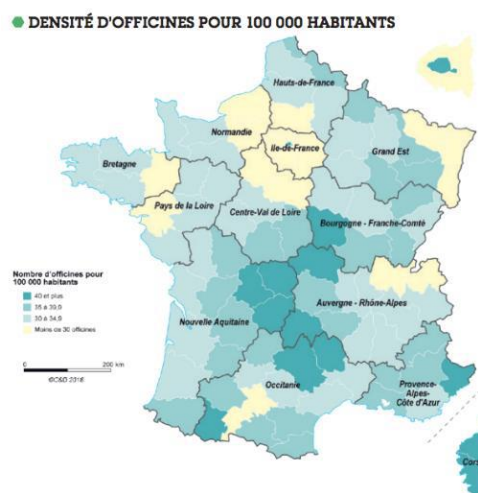
Ainsi en est-il de la commune de Langonnet dans le Morbihan qui comprenait 1891 habitants en 2014 et qui n'a plus de médecin généraliste depuis 2 ans mais qui conserve son officine⁵.

Tenant compte du très bon maillage territorial des officines le **rapport IGF/IGAS de 2016** recommande de **s'appuyer sur le pharmacien d'officine pour favoriser l'accès aux soins** des populations en situation de difficultés d'accès aux soins.

RECOMMANDATION N°9 : Tester, via des expérimentations locales dans des zones prédéterminées par les ARS, une diversification des missions des pharmaciens dans les officines isolées ou présentes sur des territoires où l'offre médicale devient difficile d'accès.

Cette recommandation rejoint les préconisations du rapport de l'Igas de 2011 (ex. vaccination, angine). Ces expérimentations pourraient porter sur une grande variété de problématiques, à déterminer en fonction des besoins locaux de la population identifiés par chaque ARS.

S'il est vrai que 85% du chiffre d'affaires d'une officine est lié aux médicaments prescrits, l'évolution d'un nouveau mode de rémunération déconnecté du nombre de boîtes vendues est aussi une avancée majeure pour revoir en profondeur les rôles et missions du pharmacien. Quatre millions de personnes entrent dans une pharmacie chaque jour, très souvent leur premier et plus proche point de contact en cas de problème de santé. Passer voir son pharmacien plutôt que voir son médecin est aujourd'hui une pratique courante pour près de 6 français sur 10 qui affirment qu'il leur arrive de demander conseil avant d'aller voir un médecin lorsqu'ils sont malades. Une étude montre également que 94% des patients font totalement confiance à leur pharmacien pour des conseils complémentaires sur les maladies graves⁶.



❖ Un contexte régional très favorable à l'interprofessionnalité

- i. De nombreuses initiatives de rapprochement inter-professionnel ont lieu sur la région Bretagne dont l'Association **GECO Lib'** qui « est une association de pairs à pairs ayant pour objectif d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé par le développement de l'exercice coordonné en Bretagne. GECO Lib' accompagne la mise en place de l'exercice coordonné et s'appuie sur un guide de l'exercice coordonné, qui se veut être le recueil de l'expertise et des outils issus des partages d'expériences des membres de GECO Lib'.

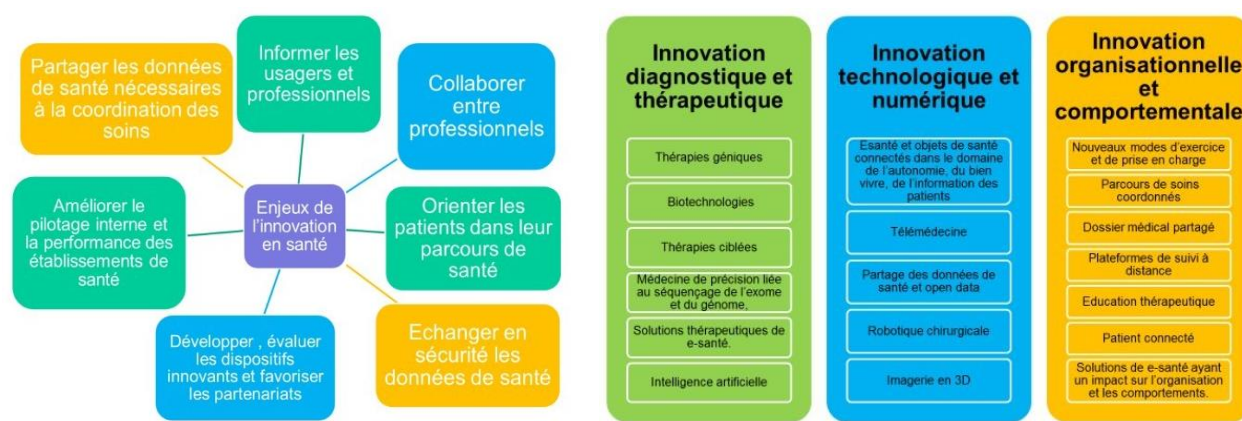
⁴ CNOP

⁵ CNOP

⁶ La Tribune, Xavier Pavie, 03/03/2017

- ii. La mise en œuvre du projet de **pharmacien correspondant** qui ancre également l'interprofessionnalité au bénéfice du patient chronique dans l'environnement de l'offre de santé du territoire.
- iii. Les dynamiques de travail interprofessionnelles entre les URPS Médecins libéraux et Pharmaciens de Bretagne, pour favoriser les coopérations entre les deux professions
- iv. La dynamique **du secteur innovation de l'ARS Bretagne**
- v. L'existence du GCS e-Santé Bretagne, auquel adhèrent les URPS Médecins et Pharmaciens, participe au déploiement d'outil de TéléSanté en Bretagne, dont la Télémédecine. Une collaboration étroite avec le GCS e-santé sera engagé.

L'innovation en santé répond à des enjeux multiples et regroupe 3 domaines selon le Ministère :



Les conditions sont ainsi réunies pour que l'officine devienne en Bretagne, le lieu d'expérimentation d'un espace de santé de proximité, de premier recours et de prévention au sens large, en mesure de garantir l'accès aux soins en tout point du territoire.

Pour répondre à cet ensemble de contraintes territoriales, PHARMA SYSTEME QUALITE propose de s'appuyer sur la réussite du netCare Suisse (expérimentation PharmaSuisse de 2012 - 2014 puis extension à tous les pharmaciens à partir de 2016), de l'adapter à l'exercice pharmaceutique en France et de démontrer sa faisabilité en plaçant les pharmaciens d'officine au cœur d'un nouveau réseau de soins non programmés, dispositif interprofessionnel innovant répondant à un besoin exprimé des patients qui souhaitent bénéficier d'un accès facilité aux soins de premier recours.

Ce projet doit aussi contribuer à la mise en œuvre de l'article 30 de la loi no 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, (article 30 de la loi OTSS) en inscrivant les professionnels dans une démarche qui s'en approche.

Le nombre et le type de situations de triage, 13 situations de triage dont 3 seulement sont concernées par l'article 30 de la loi OTSS.

Cet article 30 dispose ainsi que les pharmaciens puissent délivrer, sous protocole, des traitements actuellement prescrits sur ordonnance, dans le cadre de symptômes simples et du quotidien, que pourraient être l'angine, la conjonctivite et rhinite allergique, la cystite. Ces prescriptions ne pourront toutefois se faire que dans certaines conditions, à savoir dans le cadre d'un exercice coordonné, qu'il

s'agisse d'équipes de soins primaires, de maisons de santé pluriprofessionnelles, de centres de santé ou de communautés professionnelles territoriales de santé et sous réserve d'une formation ad hoc des pharmaciens sur ces dits protocoles et d'un lien obligatoire réalisé auprès du médecin traitant.

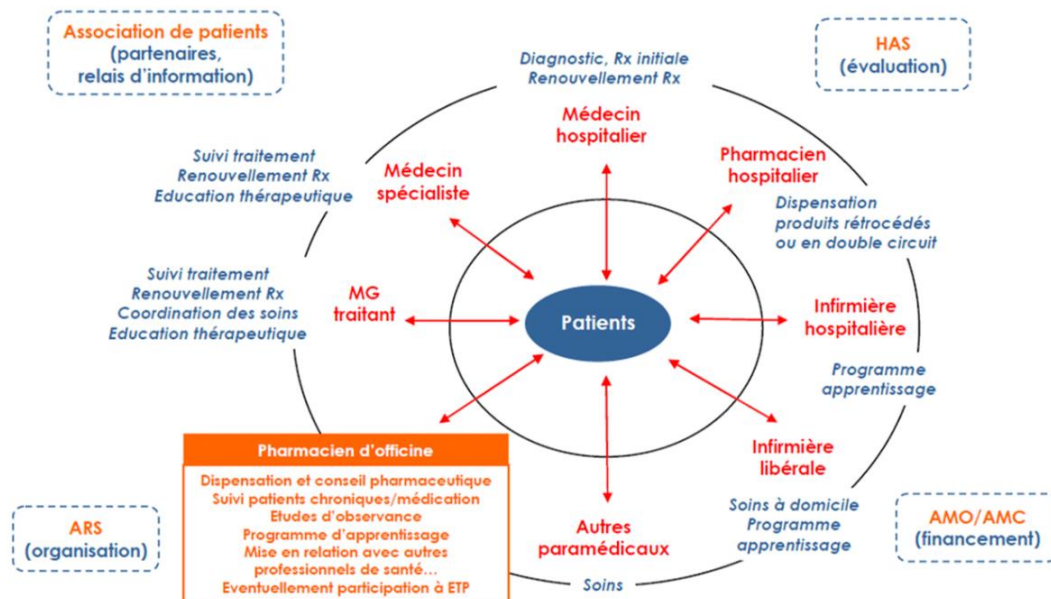
II. Objet de l'expérimentation

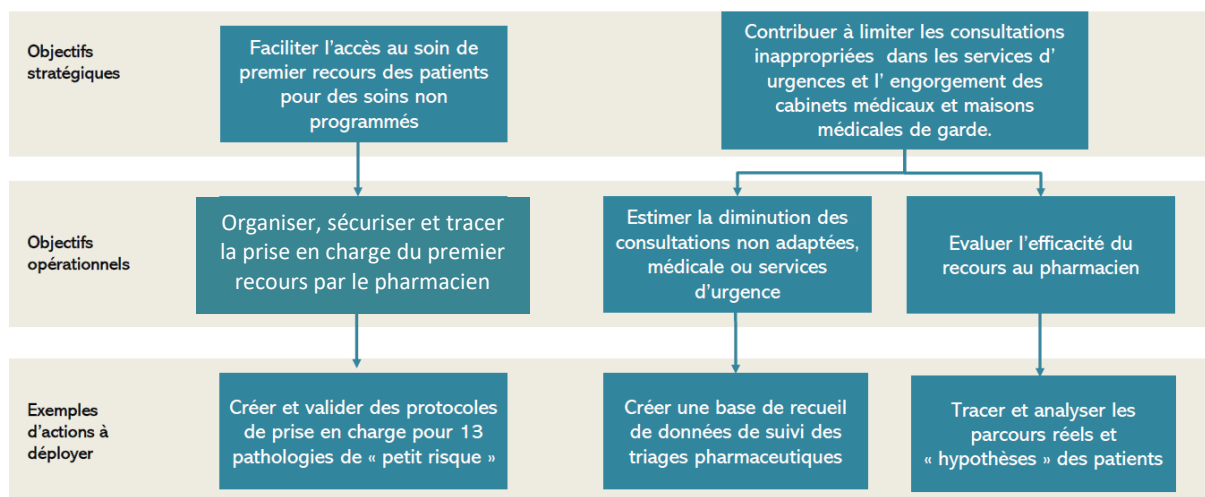
S'appuyant sur l'article 51 de la LFSS 2018 et les possibilités de dérogations qu'il offre dans les secteurs d'innovation et d'organisation en santé, le projet OSyS a pour objet, en s'inspirant des expériences étrangères et particulièrement de l'expérience suisse du netCare, de mettre en place une expérimentation de 2 ans (incluant la préparation et l'évaluation) de **modernisation du parcours de soins et l'implication du pharmacien d'officine dans la prise en charge des soins de premiers recours** (soins non programmés) dans les territoires où l'accès aux soins de médecine générale est compliqué voire insuffisant, d'améliorer l'accès aux soins et les parcours patient en renforçant l'interprofessionnalité et de permettre d'inclure le pharmacien d'officine dans les évolutions de son environnement : participation aux Équipes de soins primaires (ESP), aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et aux CPTS, utilisation de la télé consultation.

L'expérimentation OSyS propose un exercice **coordonné, interdisciplinaire, duplicable** dans toutes les officines sur l'ensemble du territoire national, initié par un pharmacien qui accepte de trier les besoins de santé des personnes en demande, et en coopération étroite avec les médecins généralistes du territoire. Le pharmacien ne se substitue pas aux autres professionnels : coordination interdisciplinaire, permanence d'accès aux soins, prévention, contrôle de l'automédication, réduction du risque d'iatrogénie, prise en charge rapide et efficace des symptômes simples et courants. L'ensemble de ces actions entrent déjà complètement dans le champ actuel de l'exercice pharmaceutique sous la dénomination de « conseil ».

Il s'agit d'inscrire le pharmacien dans **un nouvel écosystème de santé** avec l'ensemble des professionnels de santé et système de soins en France, et ainsi mettre en place une organisation coordonnée territoriale pour renforcer la coopération avec le médecin traitant, fluidifier le parcours du patient et redonner du temps médical permettant d'optimiser la prise en charge du patient.

Objectifs :





Description du projet

1. Modalités d'interventions et d'organisation proposées (services/parcours/outils)

❖ Description du principe d'expérimentation

L'expérimentation consiste en l'adaptation des principes du netCare suisse (sans prescription pour la phase 1). Les protocoles de prise en charge **sont réalisés obligatoirement par des pharmaciens titulaires ou adjoints**, ils doivent être limités à certains symptômes et nécessitent l'utilisation par le pharmacien d'officine d'un espace de confidentialité adapté.

PharmaSuisse s'est attaché à définir 24 situations de triage entrant dans le netCare cependant toutes n'ont pas la même incidence. L'objet du projet OSyS est de permettre au pharmacien d'officine de participer à l'offre de soins et de prendre en charge les pathologies de premier recours afin d'orienter rapidement, dans le cadre du parcours de soins et à l'aide d'arbres décisionnels validés, le patient qui vient en première intention à l'officine.

Dans le projet, il a été retenu l'utilisation du vocable « situation de triage » à la place de pathologies. En effet, il sera recherché par les pharmaciens un ou plusieurs symptômes correspondant à une situation de triage. La pathologie renvoyant à un diagnostic réalisé par le médecin.

La sélection des situations de triage, parmi celles entrant dans le netCare Suisse (arbre décisionnel existant et à adapter), relevant du projet OSyS doit permettre à une majorité de patients de trouver une réponse professionnelle et efficace à sa demande de prise en charge en officine et au pharmacien de mettre en œuvre les arbres décisionnels simples et concrets pour prendre une décision de triage adaptée.

Nous avons sélectionné les 13 situations de triage suivantes :

13 situations de triage	
Rhinite	Douleur mictionnelle
Douleur pharyngée (incluant angine)	Conjonctivite
Lombalgie / douleur lombaire	Piqûre de tique
Diarrhées	Plaie simple
Vulvo- vaginite	Brûlure 1° degré
Céphalées	Dyspepsies fonctionnelles
Constipation	

Concernant ces situations de triage, il est précisé que :

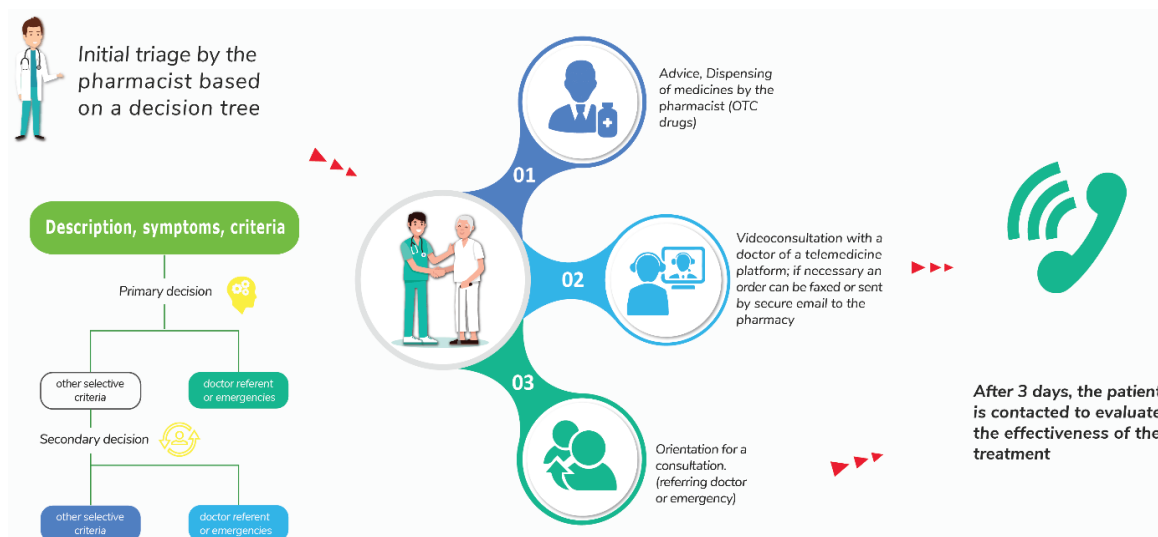
- Un arbre décisionnel « d'élimination des symptômes à risque » a été construit pour chaque pathologie par un binôme expert composé d'un médecin et d'un pharmacien. Il prendra exemple sur les modèles suisses qui seront adaptés au modèle de soins français
- Chaque arbre est construit en commençant par les symptômes pour lesquels le patient se verra offrir la possibilité d'être intégré au protocole OSyS (écoulement du nez, plaie peu profonde, etc.)
- Les arbres décisionnels détaillent les conditions d'inclusion et d'exclusion des patients (notamment l'âge pour les nourrissons et les personnes âgées, les pathologies ou traitements associés)

Afin de tenir compte des possibilités qu'offre l'article 30 de la loi OTSS, il convient de souligner que toute pathologie qui fera l'objet d'une évolution réglementaire au cours de l'expérimentation et pour laquelle le conseil pharmaceutique relèvera désormais du droit commun, sera automatiquement exclue de l'expérimentation. Ces pathologies peuvent rester hors du champ du droit commun si les conditions de conseil dans le protocole OSyS demeurent différentes de celles décrites dans la loi (par exemple si l'évolution réglementaire ne sont applicables qu'aux CPTS).

❖ Etapes de la prise en charge : **phase 1 de l'expérimentation**

i. Accueil en pharmacie et proposition du protocole OSyS

Dans les pharmacies volontaires et engagées dans le programme OSyS, le pharmacien qui fait face à une demande entrant dans le cadre d'une orientation de premier recours et concernant l'un des symptômes de l'expérimentation, **propose au patient de le prendre en charge selon le protocole OSyS**. Si le patient refuse cette proposition, il reste dans le domaine du conseil traditionnel au comptoir. S'il accepte, le pharmacien le reçoit sans rendez-vous dans son espace de confidentialité afin de l'accompagner la situation de triage.



Principe du netCare Suisse (PharmaSuisse)

ii. Situation de « triage » du patient

Une fois dans l'espace de confidentialité, le pharmacien déroule le questionnaire sur la base d'arbres décisionnels.

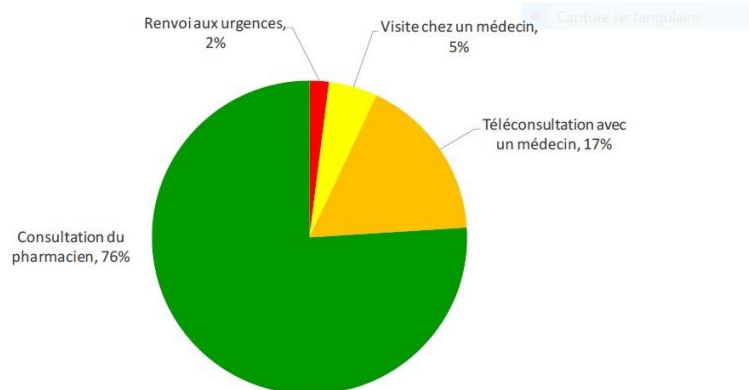
Pour effectuer le triage pharmaceutique dans des conditions optimisées permettant la traçabilité du suivi de l'arbre de découverte, l'enregistrement de la décision prise par le pharmacien, l'édition des conseils aux patients et la récolte des données en vue de l'évaluation, **un outil informatique simple est mis à disposition des officinaux** : non intégré aux systèmes SI de type Logiciels de gestion, accessible via un poste informatique dans l'espace de confidentialité cette interface correspond à la version informatique d'un formulaire de saisie et améliore considérablement le temps passé au suivi de l'entretien de triage et la fiabilité des informations recueillies.

Le pharmacien peut ainsi orienter le patient selon 3 possibilités :

- **Prise en charge directe du patient et dispensation d'un médicament (ne nécessitant pas d'ordonnance)** avec rappel 1 à 3 jours après pour vérifier la bonne adaptation du conseil et l'amélioration de la situation du patient
- **Orientation vers une consultation médicale**
 - Soit physique auprès d'un médecin disponible au choix du patient
 - Soit vers une **télé consultation** dans les conditions réglementaires. Pour les officines volontaires équipées, il doit être privilégié la mise en place d'un processus de téléconsultation avec les médecins du territoire
 - Pour les cas où l'orientation vers un médecin s'avère nécessaire, les pharmaciens peuvent mettre en place une téléconsultation ou un accord avec les médecins du territoire de santé (dans le cadre des CPTS par ex.) afin d'assurer un rendez-vous présentiel rapidement avec le médecin traitant du patient. L'utilisation d'une solution de téléconsultation maintenant ouverte aux pharmaciens fait donc partie du dispositif OSyS pour compléter la prise en charge des patients, permettant d'avoir accès rapidement à un médecin et ainsi obtenir une ordonnance directement transmise à l'officine. Les officines devront respecter le cadre réglementaire et s'inscrire dans les orientations régionales, en lien avec le GCS e-santé Bretagne
- **Orientation immédiate vers un service d'urgence** : le cas échéant, et si les cabinets de médecine générale ne sont pas disponibles, ou en cas d'urgence, le Pharmacien peut orienter vers un service de médecine de garde (Maison Médicale de Garde ou SOS Médecins) ou Centre 15

Selon les chiffres de Pharma Suisse, dans 76 % des cas, la solution relève du seul conseil du pharmacien et dans 22 % des cas, le recours à une consultation médicale s'est avéré obligatoire et seuls 2% des situations relèvent des urgences. Ces chiffres de l'étude Suisse tiennent compte de l'autorisation des pharmaciens de prescrire pour ces pathologies de « faible risque ». La prescription par le pharmacien n'est pas envisagée au cours de la première phase de l'expérimentation.

Solution apportée par..



© Schweizerischer Apothekerverband · Société Suisse des Pharmaciens · Società Svizzera dei Farmacisti

pharmaSuisse 

iii. Finalisation de l'entretien

A chaque entretien avec le patient, le pharmacien remplit la fiche informatique d'orientation comportant :

- L'identification de la pathologie de premier recours,
- Le résultat du questionnement exprimé en points selon l'algorithme concerné,
- Les médicaments dispensés et les médicaments de PMO que le pharmacien aurait souhaité pouvoir dispenser dans le cadre d'une « dispensation pharmaceutique protocolisée de premier recours » s'il en avait la possibilité (à inscrire sur une fiche de relevé confidentielle)
- Les conseils et limites de la médication remis au patient.

Tout le dialogue de triage est consigné sur une fiche de relevé liée aux arbres décisionnels, la décision du pharmacien étant rigoureusement tracée et encadrée par les algorithmes. Le temps passé pour chaque situation de triage est estimé à 15 minutes, et répond à la grille de questions / réponses en suivant les arbres décisionnels **sans aucun acte médical**.

❖ Etapes de la prise en charge : **articulation phase 1 et phase 2**

A la fin de la situation de triage, si le résultat du triage le demande, le pharmacien orientera le patient vers une consultation médicale (consultation physique ou téléconsultation) et indiquera, sur une fiche de relevé confidentielle non communiquée au patient, le traitement qui aurait été proposé, si la dispensation de médicament de PMO avait été autorisée (en conformité avec les recommandations de la HAS. En fin de phase 1 d'expérimentation ces éléments pourront être rapprochés de la prescription réellement effectuée par le médecin afin de vérifier leur concordance et évaluer la pertinence d'une évolution vers une dispensation pharmaceutique protocolisée.

Le recours à cette action pharmaceutique entrainerait de fait une sécurisation de la prise en charge des pathologies de premier recours.

L'objectif de la **phase 1** est de

- **valider la mise en œuvre d'un nouveau parcours de soins**, intégrant le pharmacien d'officine comme acteur du premier recours et son acceptabilité par le patient, le médecin et le pharmacien.

- valider le principe d'un **triage pharmaceutique** formalisé, homogénéisé, sécurisé et tracé selon le principe du netCare via des algorithmes adaptés par un groupe d'experts et conformes aux recommandations HAS - identifier le **ratio des situations les plus courantes** et l'efficacité des réponses apportées par l'officinal et vérifier à l'aide d'indicateurs (cf CDC) que la solution envisagée améliore la prise en charge des pathologies dites « de petit risque » **dans l'intérêt du patient**, est d'un **bon rapport coût/efficacité** pour chaque pathologie ciblée et que le choix de OSyS est adapté à chaque situation.

- analyser les indicateurs d'évaluation, la pertinence de l'orientation et l'absence de survenue d'évènements indésirables.

L'intérêt est de montrer **comment prioriser à juste efficacité l'accès aux consultations médicales en tension** lorsque cela s'avère nécessaire, dans les zones identifiées comme prioritaires ou d'accès difficile à un avis médical tout en restant dans le champ de la compétence du pharmacien telle que définie par la Loi HPST.

Les éléments spécifiques de bilan de la phase I auront pour objet de:

- Valider la performance de la **plateforme de triage** et son utilisation par le pharmacien
- Vérifier que le triage atteint bien sa cible, à savoir **la faisabilité du parcours, la pertinence de l'orientation** et le gain d'efficacité pour le patient avec l'apport d'une réponse adaptée à son besoin.

- Etudier la **proportion d'orientations** nécessitant **l'intervention du médecin**

❖ Etapes de la prise en charge : **phase 2 de l'expérimentation**

Cette seconde phase interviendra à partir de janvier 2022, après une évaluation des résultats de la phase I (4^e trimestre 2021) et la démonstration de son intérêt dans l'accès aux soins de premier recours pour le patient.

Les modalités organisationnelles sont les mêmes :

- Maintien de la liste des 13 pathologies
- Maintien des territoires choisis au cours de la première phase
- Mêmes principes de réalisation des entretiens d'orientation

L'objectif sera de renforcer le rôle du pharmacien, en facilitant l'accès aux soins pour les patients et en diminuant les consultations médicales pour ces pathologies de conseil.

La **phase II**, permettra **d'adapter le protocole d'orientation** OSyS aux premiers résultats obtenus en phase I, optimiser les observations, adapter les indicateurs si besoin, démontrer que les réponses apportées par le pharmacien sont sécurisées et peuvent résoudre une large proportion des situations de premier recours.

Les algorithmes seront analysés, confirmés ou ajustés en fonction des premiers résultats, et la survenue d'éventuels évènements indésirables pris en compte dans le cadre de l'amélioration continue.

En fonction de l'évolution du contexte réglementaire ou conventionnel, les arbres décisionnels seront adaptés pour être en conformité avec la **parution de protocoles nationaux validés** évoluant vers une demande d'autorisation dérogatoire de dispensation pharmaceutique sous protocole pour les situations identifiées : cystite, pharyngite, rhinite allergique... hors exercice coordonné CPTS, MSP, CDS.

Le recours à cette action pharmaceutique entrainerait de fait **une sécurisation de la prise en charge des pathologies de premier recours.**

PHSQ se tient à disposition du Comité National des Coopérations interprofessionnelles (CNCI) pour tous travaux ultérieurs sur les protocoles de coopération.

L'objectif de **la phase II** sera alors de

- **Confirmer la possibilité de mise en œuvre d'un nouveau parcours de soins**, adapté aux évolutions de l'environnement réglementaire et d'apporter les éléments d'analyse nécessaire à sa validation.
- Identifier les situations pour lesquelles **le recours au pharmacien d'officine en première intention**, avec une réponse sécurisée, adaptée et efficace apporte un réel progrès dans la prise en charge du patient confronté aux situations de difficultés d'accès à un médecin.
- Valider la **sécurisation et l'efficience** de la dispensation pharmaceutique sous protocole.

. Dans le cadre de l'expérimentation, la délivrance de médicaments génériques (au plus faible taux de TVA) par les pharmaciens sera privilégiée, pour éviter une augmentation du reste-à-charge pour le patient, les pharmaciens pourront formaliser un engagement sur ce point à l'issue de la formation.

A titre informatif une liste des molécules recommandées pour chaque situation de triage est disponible en **ANNEXE 6**.

iv. Appel de suivi

A la suite des situations de triage, le patient sera contacté par téléphone afin d'évaluer l'efficacité du traitement dans les 1 à 3 jours qui suivent sa venue à la pharmacie. Il sera également interrogé sur les suites qu'il aura données à son passage en pharmacie (consultation médicale ou non, etc.).

v. Collecte de données

A la fin du triage, le pharmacien renseigne la fiche de triage : le temps passé, les données anonymisées, y compris, le cas échéant, celles relatives à la consultation/téléconsultation, sont collectées pour consolidation et évaluation pharmaco-économique .

Les fiches sont archivées pour une durée déterminée pour garantir la traçabilité de l'orientation.

Les fiches peuvent être dématérialisées par l'utilisation de modules fonctionnels adéquats intégrés au système d'information de l'officine. Dans ce cas, une transmission des fiches vers le DP et le DMP pourrait être réalisée. L'acceptation par le patient d'être inclus au protocole OSyS permettra au pharmacien d'envoyer le compte rendu du triage au médecin traitant à l'aide d'une messagerie sécurisée.

vi. Suivi des éventuels événements indésirables et mise en œuvre de l'amélioration continue

→Définition :

« Constitue un **événement indésirable associé aux soins** (EIAS) tout incident préjudiciable à un patient survenu lors de la réalisation d'un acte de prévention, d'une investigation ou d'un traitement (cf. décret 2010-1408 du 12 novembre 2010). Il peut s'agir d'un événement qui a provoqué ou qui aurait pu provoquer un dommage au patient (on parle alors d'événement porteur de risque ou de presque accident) »

Ce point sera intégré à la formation initiale des expérimentateurs qui seront sensibilisés à la gestion des dysfonctionnements selon les règles de l'amélioration continue (Roue de DEMING, recherche des causes et mise en œuvre d'actions correctives puis préventives) et

→ Proposition de procédure de suivi intégré dans le protocole OSYS :

La procédure de suivi sera adaptée au cadre général d'évaluation des démarches d'analyse des événements indésirables associés aux soins proposé par la HAS novembre 2016 et intégrera un élément de recueil des dysfonctionnements (éventuellement informatique), le suivi et l' analyse des évènements indésirables relevés par les membres du Comité de Pilotage (intégrant l' analyse du risque), l' analyse des causes et conséquences et la mise en œuvre de mesures correctives puis préventives. Chaque décision prise sera traçée et archivée après avoir été communiquée aux expérimentateurs afin d'être intégrée au rapport d'évaluation.

Une fiche de suivi des évènements indésirables OSYS est disponible en ANNEXE 5, le protocole de mise en œuvre sera décliné selon le protocole proposé par la HAS novembre 2016 et sera validé par le comité de pilotage avant déploiement.

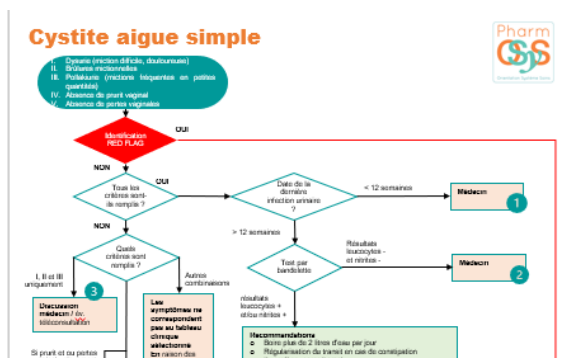
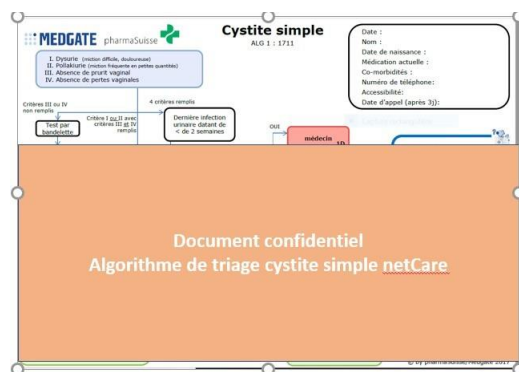
❖ Les arbres décisionnels, des outils essentiels au dispositif

Dans le cadre d'un partenariat d'accompagnement, PharmaSuisse a accepté de mettre ses arbres décisionnels netCare à disposition de PHSQ afin que les médecins français les analysent, les adaptent le cas échéant aux pratiques françaises, et qu'ils soient validés pour l'expérimentation. Les algorithmes netCare d'origine, restent la propriété de pharmaSuisse, les 13 arbres décisionnels développés dans le cadre d'OsYS sont libérés de tout engagement vis-à-vis de PharmaSuisse (dont la confidentialité).

A ce jour il n'existe en France aucun arbre décisionnel officiel à disposition des pharmaciens d'officine pour les soins de premier recours même si certaines institutions ou société savantes commencent à y travailler.

Les 13 arbres décisionnels validés sont intégrés au présent Cahier des Charges en ANNEXE 1.

Pendant la phase d'amorçage, un groupe constitué de duos médecins généralistes ou urgentistes et de pharmaciens a relu puis adapté les algorithmes du netCare suisse aux éléments de références français (protocoles, recommandations ..) et ces arbres sont joints au cahier des Charges (ANNEXE 1)



Passage algorithmes NetCare vers situations de triage adaptées aux recommandations françaises.

❖ Stratégie de communication autour de l'expérimentation :

Un point important pour le succès d'OSyS est de réussir une **communication partagée** impliquant tous les acteurs.

i. Communication auprès des pharmaciens

Les Pharmaciens d'officines des territoires ciblés, seront sollicités par un appel à manifestation d'intérêt. Les candidatures sélectionnées, bénéficieront d'une information détaillée tout au long du projet par les porteurs de projet.

ii. Communication auprès des médecins

Ce projet repose sur la coopération entre médecins et pharmaciens.

Dès lors, il est rappelé les principes suivants :

- Les situations de triages correspondent à des « situations de symptômes » bénins ou « classiques » sans complexité
- Les arbres décisionnels auront été validés par des médecins experts français
- L'expérimentation porte sur un nombre limité de situations de triage

La communication auprès des médecins généralistes pourra se faire de deux manières :

- Par une information publique préalable réalisée par les URPS et le porteur de projet
- Par une communication du Pharmacien d'officine

La communication et une bonne présentation du projet à leur intention sont les véritables enjeux de sa réussite ; l'idéal serait d'assurer quelques réunions en soirées au sein des territoires concernés organisées par les URPS et rassemblant les PS amenés à travailler ensemble dans le cadre du projet OSyS. L'accent sera mis sur l'appui apporté par le pharmacien en premier recours à l'exercice du médecin, la sécurisation des orientations et la part relative du triage orientation (1 triage tous les 2 jours).

iii. Communication auprès des patients

La communication autour du dispositif Osys auprès des patients sera réalisée par :

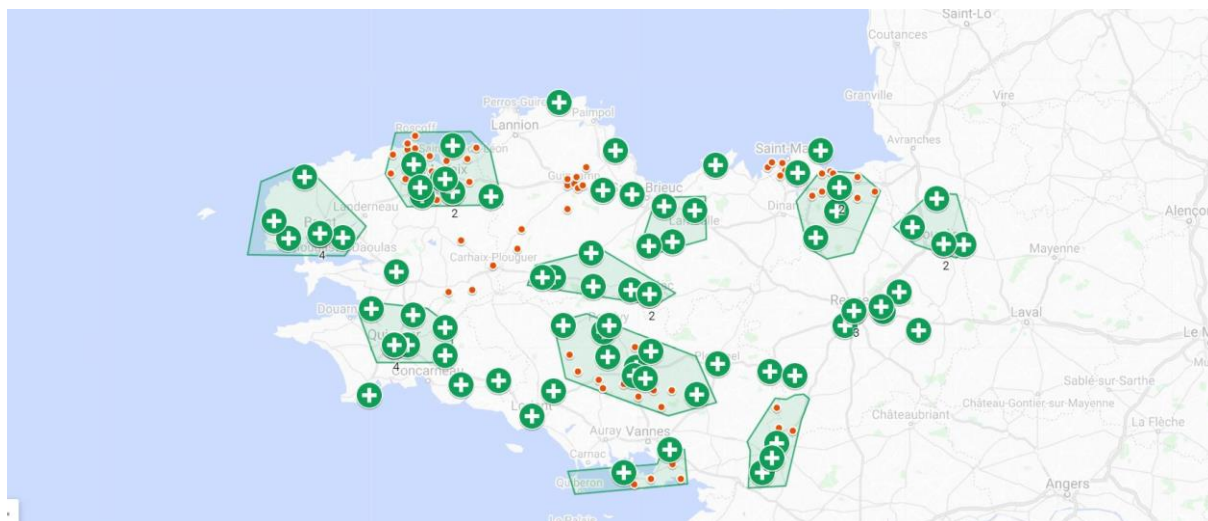
- Des flyers distribués dans les pharmacies participant à l'expérimentation
- Des affiches dans ces mêmes pharmacies (pathologies, premier recours, etc.)
- Des affiches dans les cabinets de médecins qui acceptent de participer aussi au projet

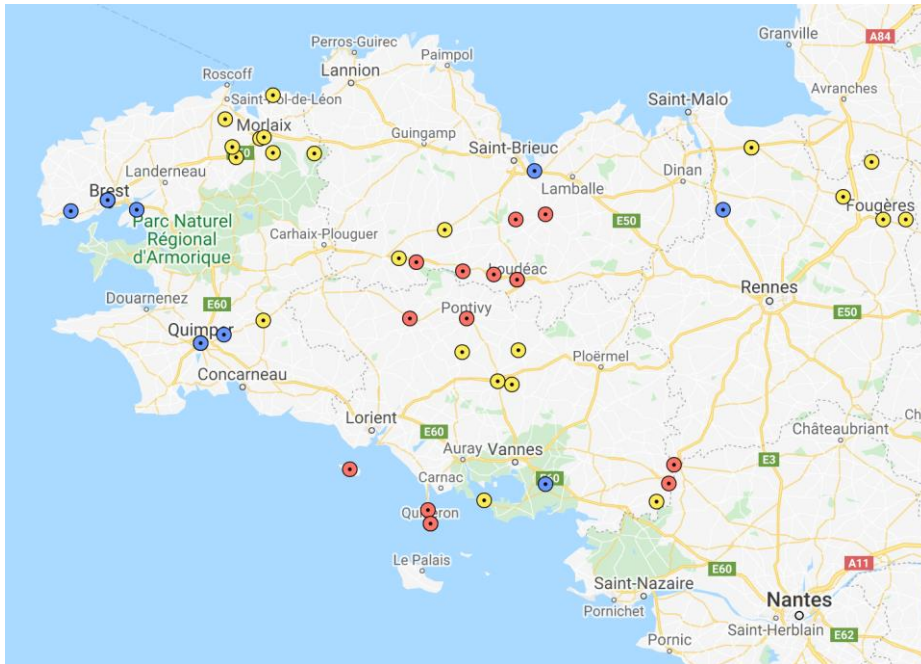
Il est par ailleurs recommandé de faire participer toutes les pharmacies d'un territoire donné (une commune ou un groupe de communes) afin d'éviter de créer de la confusion pour les patients et une inégalité de traitement des patients entre des pharmacies proches.

2. Terrain d'expérimentation

Certains critères ont été actés pour choisir les zones dans lesquelles sera menée l'expérimentation :

- ❖ Afin de maintenir le caractère dérogatoire du projet, il est intéressant de choisir des territoires qui ne bénéficient pas obligatoirement de structures d'exercice coordonné labellisées, ni ne correspondent à des CPTS
- ❖ 3 types de zones doivent être représentées dans le projet :
 - Des zones urbaines en privilégiant des zones en tension ou en désertification médicale (cf. zonage Médecin de Mars 2018. ARS Bretagne)
 - Des zones rurales ou plus sujettes à des difficultés de recours aux soins
 - Des zones saisonnières dans lesquelles l'activité est démultipliée en haute saison
- ❖ La carte ci-dessous présente les Territoires sélectionnés car en tension ou disposant d'une faible densité médicale. Ce sont ces zones que le projet doit prioritairement cibler. Pour autant, il a été choisi de s'intéresser également à quelques zones moins en tension (Brest par exemple) afin de disposer d'éléments de comparaison sur l'utilité du dispositif selon la typologie des officines.





Le Comité de Pilotage a validé les 9 Territoires sélectionnés :

- Zone urbaine : Brest Iroise , Quimper Cornouailles
- Zones rurales : Rostrenen/Loudéac (ZIP) , Redon (ZIP), Locminé/ Pontivy (ZIP) , Fougères / Dol de Bretagne, Lamballe/Moncontour
- Zones saisonnières : Presqu'île de Rhuys, de Quiberon et Ile de Groix
- Zones semi-urbaines : Morlaix

Ces officines se répartissent également en fonction de leur typologie, en zone urbaine les patients auraient plus tendance à se diriger vers les Urgences plus facilement accessibles qu' en zone rurale.

A ce jour **50 officines ont confirmé leur souhait d'engagement dans le projet OSyS** ce qui correspond aux objectifs du projet et permettra de réaliser environ 10 000 situations de triage.

ANNEXE 2 Listing des 50 officines et tri selon leurs caractéristiques

3. Population cible

Tous les patients qui viendraient à la pharmacie pour l'une des pathologies ciblées se verrait proposer la possibilité de la prendre en charge selon le protocole OSyS. Sur la base du volontariat, le patient est inclus dans le protocole au cours duquel le pharmacien le reçoit sans rendez-vous dans son espace de confidentialité afin de d'accompagner la situation de triage.

Il s'agit de privilégier plutôt des populations fragilisées qui ne consultent pas régulièrement un médecin généraliste et pourraient voir leur situation sanitaire s'aggraver en l'absence de prise en charge efficace.

Selon l'expérience du netCare suisse, l'accès au conseil pharmaceutique encadré peut être ouvert à toute la population de 1 mois à 90 ans (75% des patients pris en charge avaient entre 20 et 60 ans et 20% avaient plus de 65 ans) pour toutes les personnes susceptibles d'avoir recours au conseil du pharmacien. Pour chaque pathologie, la population cible, et les éventuelles restrictions, seront inscrites en amont de l'arbre décisionnel correspondant.

- ❖ Critères d'inclusion
 - Par défaut, tous les patients de 1 mois à 90 ans (en présence d'un parent pour les mineurs) (caractéristiques à définir au début de chaque situation de triage)
 -
- ❖ Critères d'exclusion
 - Les critères d'exclusion seront inscrits sur chaque arbre décisionnel : symptômes, critère d'âge, critère d'antécédents, « red flags », etc.

4. Effectifs concernés par l'expérimentation

L'objectif d'environ 12 triages de premiers recours par pharmacie / mois soit **7 500** au cours de la première année d'expérimentation semble atteignable avec 50 pharmacies. L'obligation de formation des pharmacies engagées, sera assurée avant le démarrage de l'expérimentation des situations de triage soit au 1^{er} trimestre 2021. Le démarrage opérationnel au cours du 2^{ème} trimestre 2021 permettra d'avoir des résultats comparatifs sur la zone à activité saisonnière.

ANNEXE 3 : Confirmation d'engagement des 50 officines

5. Professionnels concernés dans la mise en œuvre de l'expérimentation

i. Le pharmacien d'officine

- ❖ Nombre prévisionnel de pharmacies concernées

L'objectif est d'identifier 50 **pharmacies** qui correspondrait à environ 5% du nombre d'officines présentes en Bretagne sur une **zone territoriale définie** par l'ARS.

Afin de garantir la réussite du projet, les pharmacies participant à l'expérimentation devront nouer une relation particulière avec un ou plusieurs médecins de ville. L'implication, dès la genèse de la candidature, du ou des médecins du territoire permettra de construire les modalités d'échanges entre les professionnels dans l'orientation du patient, de favoriser l'interconnaissance et d'expliquer les missions de chacun dans le cadre du triage. Ainsi cela doit permettre de :

- Echanger entre professionnels sur l'iatrogénie, l'observance, posologie, etc.
- Faciliter l'accès à une consultation pour un patient après que celui-ci soit passé par une situation de triage
- Pouvoir proposer la téléconsultation aux patients en accord avec les médecins du territoire (dans les règles régionales)
- Favoriser la structuration d'un exercice coordonné

❖ Critères d'inclusion des officines :

OSYS

Recrutement pharmacies

Capture rectangulaire

	PREREQUIS	Critères à prendre en compte	Etape 3
LOCALISATION	Située en zone ARS Bretagne, en territoire identifié : <ul style="list-style-type: none"> • Zone urbaine • Zone en tension ou désertification médicale • Zone rurale sujette à la <u>désertification</u> médicale • Zone saisonnière (activité saisonnière) 		
MOYEN HUMAIN & MATERIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'un temps pharmacien • Messagerie sécurisée • Réseau internet stable • Disposer d'un espace de confidentialité adapté et informatisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, dispositif de téléconsultation • Composition de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la formation
INTERPRO		<ul style="list-style-type: none"> • Intégration ou projet d'intégration dans un dispositif d'exercice professionnel coordonné (CPTS, ESP...) 	
PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt • Accepter de suivre la formation • S'engager à suivre les protocoles 		

L'objectif est d'identifier toutes les pharmacies partenaires avant le début de l'expérimentation, et de former les pharmaciens avant le démarrage de l'expérimentation.

Cette expérimentation est accessible à **tous les pharmaciens du territoire concerné**, avec un nombre limité à 50 officines dans un premier temps, à condition de remplir les obligations suivantes :

- Avoir un espace de confidentialité adapté en dehors de l'espace client et des toilettes accessibles pour répondre aux exigences de certains arbres décisionnels
- Respecter le cadre méthodologique et le protocole de l'expérimentation et accepter les contraintes de traçabilité et suivi imposées pour la consolidation des données
- Participer à la formation obligatoire (pharmacien titulaire et/ou adjoint)
- Récolter les données et les transmettre pour consolidation
- S'engager à échanger avec les médecins de son territoire

Les pharmacies s'engagent dans l'expérimentation à la suite d'un **appel à manifestation d'intérêt** co signé par les URPS pharmaciens et médecins ouvert à **toutes les officines du territoire choisi**, qu'elles **soient ou non engagées dans une démarche qualité** qui pourrait être accompagné de spécificités déterminées par l'ARS (zone prioritaire, forte densité de population en période estivale, îles du littoral, désertification médicale profil d'officine ...).

Concrètement, le choix des officines est très lié à celui du/des territoires. A partir des zones territoriales ciblées, les officines correspondant aux critères seront sélectionnées par ordre d'inscription et la liste finale validée par le Comité de Pilotage.

❖ La téléconsultation

Les conditions à respecter pour les pharmaciens réalisant des téléconsultations :

- ❖ La prise en charge devra respecter le parcours de soins
- ❖ Le pharmacien devra disposer d'un espace permettant la confidentialité des échanges

- ❖ Le pharmacien devra disposer des équipements nécessaires à la vidéotransmission (équipements obligatoires ...).
- ❖ La formation des pharmaciens participant à l'expérimentation : formation aux protocoles de triage et à la prise en charge encadrée des pathologies sélectionnées

Une fois les pharmacies recrutées, elles **doivent participer au programme de formation obligatoire** et valider leurs compétences en « prestation pharmaceutique de premier recours encadrée » avant d'avoir l'autorisation d'entrer dans le programme OSYS. Cette formation doit intégrer la présentation des arbres décisionnels, l'utilisation des outils de récolte de données et l'accompagnement à l'entretien de conseil.

Le programme de formation sera constitué

- **D'une journée présentielle** réalisée par un ou plusieurs formateurs ayant été, au préalable, formés aux arbres décisionnels, avec dépôt du programme à l'ANDPC et prise en charge par ACTALIANS pour les adjoints
- **D'un complément en e-learning**, intégrant d'éventuelles mises à jour au fil de l'eau afin de sensibiliser toute l'équipe au sujet.

La formation peut être réalisée par des médecins et/ou des pharmaciens. Dans le cadre d'un protocole d'accompagnement, PharmaSuisse a proposé de fournir une aide à la formation des formateurs et la mise à disposition de son e-learning de formation. Le programme de la formation sera soumis à l'approbation du Comité de Pilotage.

PHARMA SYSTEME QUALITE étant **organisme de formation validé DPC** et identifié sur le site DATADOCK, pourra assurer les dépôts de dossiers et demandes d'agrément de ces formations afin d'en assurer la prise en charge par les structures habituelles. Le nombre maximum de participants est évalué à 20 personnes soit **3 journées de formation présentielle**.

Un appui des universitaires de la faculté de pharmacie de RENNES intéressés par le projet d'expérimentation peut également être envisagé dans une optique de formation des pharmaciens à plus grande échelle.

Les pharmaciens pourront, selon leurs besoins et attentes, également bénéficier d'une formation à la pratique de la télé consultation, qui pourrait être réalisée par les fournisseurs de matériel ou des formateurs compétents et devront s'adapter aux contraintes réglementaires liées à cet acte.

ii. Le médecin généraliste

- ❖ Nombre prévisionnel de médecins concernés

Il est retenu pour cible les 4 principaux prescripteurs d'une officine. La liste peut être élargie si besoin, pour favoriser la bonne réussite du projet.

Les officines candidates à la mise en place du projet OSYS, devront s'assurer de l'information éclairée des 4 principaux prescripteurs médecins généralistes dans la démarche et recueillir leur avis.

iii. Optimisation de la relation médecin-pharmacien

Dans un contexte de facilitation de l'accès aux soins au sein des territoires, médecins et pharmaciens sont de plus en plus encouragés à travailler en coordination pour le parcours du patient. Les acteurs clés de la réussite du projet sont les deux professions.

a. Compréhension et analyse d'impact

Les pharmaciens devront s'associer et rencontrer les médecins généralistes de leur territoire. Une présentation du projet, des objectifs et modalités devra être assurée.

En vue d'optimiser la communication sur le projet en amont du démarrage de l'expérimentation, et afin de bien adapter la présentation à cette cible, nous nous proposons de faire une enquête auprès d'une dizaine de médecins généralistes sous forme d'un entretien exploratoire ayant pour objet de les interroger sur leurs attentes et acceptation vis-à-vis de ce nouveau modèle de pratiques et parcours. La cible de ces entretiens pourrait être élargie aux pharmaciens d'officine et à des patients, permettant ainsi une évaluation et une photographie des attentes et de la perception du nouveau modèle.

Ce travail permettrait de construire et adapter les éléments de communication et langage sur le projet. Il pourrait être travaillé avec la Faculté de Médecine, l'EHESP et la Faculté de Pharmacie, dans le cadre d'un travail de recherche universitaire, menés par des étudiants en médecine, pharmacie et sociologie.

b. Enjeux de l'interprofessionnalité et des représentations professionnelles

La communication et la présentation du projet auprès des deux professions sont un des enjeux de sa réussite. L'idée serait d'assurer quelques réunions en soirées au sein des territoires concernés, rassemblant les professionnels de santé amenés à travailler ensemble dans le cadre du projet OSyS.

L'accent sera mis d'une part sur l'intérêt du patient d'avoir un accès aux soins facilité en premier recours et d'autre part que la prise en charge par le pharmacien est complémentaire de sa consultation, puisqu'elle ne concerne que des symptômes simples. L'organisation du processus complet sera présentée.

L'engagement du médecin dans le protocole d'expérimentation OSyS pourra être concrétisé par la présence d'un poster explicatif dans sa salle d'attente. Cette communication permettrait de toucher des patients qui auraient tendance à se tourner en priorité vers le médecin traitant pour ces situations de triage. Il est important que chaque médecin se trouvant dans le territoire concerné soit informé de l'expérimentation et des conditions de sa réalisation : il peut choisir ou non de s'y impliquer.

c. Conditions de réussite

L'objet de l'expérimentation est pour le médecin :

- Sécuriser l'orientation de ses patients en consultant leur DP et de l'informer (avec le consentement du patient) de la situation de triage effectuée par le pharmacien et de l'action entreprise (éventuellement orientation vers les urgences, appel pompiers ...) : l'usage d'une messagerie sécurisée sera un facteur de sélection des officines pilotes.
- Optimiser le temps médical par un premier triage efficace sur les demandes de conseils entrant dans l'expérimentation,
- Une meilleure organisation d'un rendez-vous à la suite de l'envoi par le pharmacien (appel téléphonique facilitateur, consultation en fin de journée ...),

Des pré requis seront précisés à chaque professionnel de santé : rôle bien défini, limites des dérogations demandées dans le cadre de l'ART 51, validation des arbres décisionnels par un binôme médecin / pharmacien, respect des compétences de chacun, engagement à favoriser une entente éthique et professionnelle dans l'intérêt du patient.

- L'engagement des pharmaciens dans le respect du processus et des situations de triage
- La structuration de la relation interprofessionnelle médecin/pharmacien
- Une communication positive et un encouragement des patients à rentrer dans le protocole d'expérimentation s'il en a le besoin
- Un suivi des échanges par messagerie sécurisée

Le discours à l'égard du patient doit marquer la coopération renforcée entre les deux professions : Médecin/Pharmacien.

6. Durée de l'expérimentation

Il est prévu que l'expérimentation dure deux ans de janvier 2021 à décembre 2022 ; cette période a été précédée d'une phase de préparation, période d'amorçage sur l'année 2020.

❖ Calendrier

- Initialisation du projet : 2^{ème} semestre 2019
- Préparation phase d'amorçage : année 2020
 - Validation des arbres décisionnels
 - Définition des territoires pour mener l'expérimentation
 - Appel à manifestation d'intérêt
 - Sélection des officines
 - Création du formulaire de recueil informatique
- Développement et déploiement de la phase 1 : janvier 2021 à fin décembre 2021
 - Recherche de solutions de téléconsultations adaptées
 - Formation des pharmaciens
 - Présentation du projet dans les territoires aux médecins
 - Déploiement des situations de triage
- Évaluation intermédiaire en décembre 2021
- Développement et déploiement de la phase 2 : janvier 2022 à décembre 2022 (selon évolutions réglementaires)
- Evaluation globale du projet fin 2022

ANNEXE 4 : Rétroplanning actualisé

7. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Le pilotage de l'expérimentation sera organisé autour des instances suivantes :

- Un groupe projet
- Un comité de pilotage
- Un haut comité scientifique
- Un groupe d'experts validant les arbres décisionnels

Le pilotage et la mise en œuvre du projet seront réalisés par l'Association Pharma Système Qualité. Dans cette tâche, le porteur a souhaité impliquer les partenaires principaux et à ce titre constituer une équipe projet.

Le groupe projet :

Groupe Projet

- Martine COSTEDOAT, Directeur Général, Pharma Système Qualité
- Romain GAILLARD, responsable de projets, URPS médecins libéraux de Bretagne
- Sybille LE BOURJOIS, chargée de mission, URPS Pharmaciens de Bretagne

Rôles du groupe projet :

- Assurer la mise en œuvre du projet
- Accompagner le porteur en assurant l'interprofessionnalité : il sera l'interlocuteur des différents partenaires
- Participer à la mise en œuvre des différentes étapes du projet et s'assure de leur bonne diffusion auprès des parties intéressées
- Participer au Comité de pilotage
- Élaborer un budget prévisionnel
- Rédiger l'appel à manifestation d'intérêt

De plus, des points périodiques pourront être réalisés au sein des territoires sur l'avancement du projet : PHSQ peut s'engager à communiquer aux médecins des tableaux récapitulatifs anonymisés, des actions de triage réalisées par le pharmacien dans leur zone (ex : nombre de triages effectués, situations de triage rencontrées, profil des patients, orientation proposée suivi du rappel à J+3 ...).

L'équipe projet est chargée de l'organisation globale de la communication autour de l'expérimentation OSyS , encadre le démarrage et le suivi, la mise à jour des supports , l'organisation des soirées d'information médecins/pharmaciens sur les Territoires et l'animation générale du projet.

Le Comité de pilotage :

Comité de Pilotage

- Julien MARTEAU chef de projet, animateur PHSQ
- Dr Nicolas FAUQUET, Pharmacien,
- Martine COSTEDOAT, Pharmacien, PHSQ
- Dr Patrick ZAMPARUTTI, Pharmacien Inspecteur, ARS Bretagne
- Dr. Cédric Fabre, Médecin, Romain GAILLARD URPS médecins
- Dr Noëlle DAVOUST pharmacien titulaire
- Sybille LE BOURJOIS URPS pharmaciens
- Dr Maryse GARENAUX, pharmacien titulaire URPS pharmacien
- Dr Elisabeth MERCIER, pharmacien titulaire CNOP
- Caroline BONNET, Sous directrice en charge de la DCGDR – Assurance Maladie
- Christian RIOU GCS e-santé Bretagne

Composé de 10 à 12 personnes et animé par PHARMA SYSTEME QUALITE, le Comité de Pilotage se réunira sur ½ journée au moins 1 fois / mois pendant les 6 premiers mois de la phase de lancement puis tous les 3 mois pendant le développement de l'expérimentation. Chaque réunion du Comité de Pilotage fera l'objet d'un Compte Rendu écrit diffusé à chaque participant et aux autres personnes mentionnées sur une liste de diffusion. Ce comité :

- Valide le retro planning et les différents points d'étape du projet
- Valide les critères de recrutement des 50 officines et valide la liste finale des officines engagées dans l'expérimentation
- Répartit et valide les arbres décisionnels proposés aux binômes médecin / pharmacien et enregistre les conclusions de leur travail
- Identifie et valide les éléments de communication liés au projet à destination des cibles identifiées
- Propose, puis valide les indicateurs de suivi ainsi que les tableaux de bord qui y seront associés
- Valide la mise en œuvre d'une démarche qualité reposant sur les textes réglementaires (Bonnes pratiques de Dispensation adaptées au projet par ex.) par tous les participants incluant les éléments de traçabilité, relevé des dysfonctionnements et analyse de ces dysfonctionnements en commun

Le Comité Scientifique :

Comité scientifique
<ul style="list-style-type: none">• 1 représentant des patients : France Assos Santé Bretagne• Mme Chrystelle ROUTELOUS, enseignant-chercheur, École des Hautes en Santé Publique (EHESP)• 1 représentant de Société Savante de médecins• 1 représentant Société Française des sciences Pharmaceutiques Officinales SFS PO• 1 représentant de GecoLib• 1 représentant de la faculté de Pharmacie de Rennes

Rôles du Comité Scientifique :

- Accompagner le projet OSyS dans sa dimension Santé Publique, conforter le sens donné à l'innovation et donner un avis éclairé sur son intérêt pour le patient
- Suivre et appuyer la phase d'entretiens exploratoires
- Participer à l'analyse des résultats consolidés apportés par le relevé des différents indicateurs et leur donner des perspectives dans l'innovation d'un parcours de soins optimisé dans l'amélioration du parcours de soins primaires du patient
- Rapprocher les résultats du projet OSyS avec les besoins d'amélioration de l'accès aux soins primaires dans les territoires qui le nécessitent.

Le groupe d'experts :

Groupe Experts	
<ul style="list-style-type: none"> • 4 pharmaciens – Dr Elisabeth MERCIER – Dr Noëlle DAVOUST – Dr Véronique PRIE – Dr Nicolas FAUQUET 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 médecins – Dr Cédric FABRE – Dr Thierry LABARTHE – Dr Nikan MOHTADI – Dr Sébastien THOS

Le travail d'expert se fait en binômes 1 médecin / 1 pharmacien, chaque binôme traite 3 ou 4 situations de triage.

Rôles du groupe d'experts :

- Effectuer des recherches bibliographiques sur les recommandations publiées sur les 13 situations de triage retenues
- Prendre connaissance et analyser les algorithmes mis à disposition par Pharmasuisse ou sélectionner des références françaises lorsqu'elles existent
- Effectuer un rapprochement avec les recommandations françaises lorsqu'elles existent, valider ou modifier les algorithmes afin de les adapter à la pratique française, déterminer les différentes étapes du triage, identifier les choix et poser les « red flags »
- Rédiger les arbres décisionnels

Les participants du groupe d'experts travaillent en binôme Médecin / Pharmacien pour ajuster aux recommandations françaises les algorithmes du netCare et les ré écrire. Chaque membre du groupe d'expert remplit une déclaration d'intérêts afin de garantir son indépendance. Le cas échéant une éventuelle problématique sera analysée par le comité de Pilotage.

Les arbres décisionnels ont fait l'objet d'ajustements suite aux échanges et remarques formulées par le CTIS, ils ont été présentés à nouveau avant la rédaction de la version définitive du Cahier des Charges.

NB. Le Comité de pilotage vérifie que les arbres décisionnels sont conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et aux protocoles nationaux publiés par le comité national des coopérations interprofessionnelles.

III. Financement de l'expérimentation

1. Modèle de financement

La rémunération du premier recours- triage et orientation- doit être en **adéquation avec le temps passé, la compétence pharmaceutique** requise pour l'effectuer (formation et espace de confidentialité) et le service rendu aux patients.

Le temps moyen de triage et d'orientation par patient est estimé à 15 minutes, il comprend les temps de proposition, entretien en espace de confidentialité et suivi (trriage, carte vitale et DP),

rappels dans les 1 à 3 jours, envoi message au médecin, relevé d'indicateurs et envoi pour analyse et consolidation. Ce temps imparti fera l'objet d'une évaluation plus précise auprès des pharmaciens à l'aide d'une enquête sur une semaine donnée après le démarrage de l'expérimentation.

Le modèle proposé pour financer cette expérimentation est un **modèle incluant un forfait fixe, forfait premier recours- situation et orientation et un bonus à la qualité**

- **Le Forfait premier recours- situation et orientation** Montant de 10€.

Cette rémunération couvre les actes suivants :

- o La situation de triage en espace de confidentialité
- o Le remplissage de la fiche de relevé (décision finale, médicament vendu le cas échéant, etc.)
- o Le relevé et la transmission des indicateurs en vue de leur analyse par le Comité de Pilotage et l'organisme dédié à l'évaluation des résultats de l'expérimentation.
- o Transmission des informations au médecin traitant par messagerie sécurisée
- o L'appel au patient dans les 3 jours

- **Le bonus qualité** Montant maximal de 5€ par situation de triage réalisée

Ce bonus variable repose sur l'atteinte d'objectifs qui seront fixés dans un deuxième temps (à titre indicatif : taux de rappel patient à J2-3, taux de recours à la consultation ou téléconsultation, taux de recours aux urgences...). Ce bonus sera versé annuellement à chaque pharmacien en fonction du niveau d'atteinte globale des objectifs.

En phase 1.

Le bonus maximal sera versé intégralement, à chaque pharmacien finalisant la phase I en fonction du nombre de triages effectués.

En phase 2

A l'issue de la phase 1, les modalités de calcul des indicateurs seront définies ainsi que les objectifs à atteindre. Les résultats de la phase 1 pourront être comparés aux résultats des expériences netCare et apparentées (Canada, Suisse et Ecosse) afin de valider les objectifs.

Un avenant au cahier des charges viendra préciser ses modalités.

Ces rémunérations sont non cumulables avec toute autre facturation d'acte de même nature tel que l'acte relatif aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'engine.

2. Besoin de financement

La répartition du budget prévisionnel global est la suivante (cf. tableau ci-dessous) :

- i. Les crédits d'amorçage et d'ingénierie : fonds FIR
Dont les dépenses d'investissements et ingénierie du projet à mutualiser :
 - o Initialisation du projet, travail d'étude de faisabilité, temps passé à la rédaction et aide à la conduite de projet, élaboration des situations de triage
 - o Adaptation et validation des arbres décisionnels au modèle français par le binôme expert à partir des modèles du netCare suisse.

- Evaluation de l'acceptation et de la compréhension du modèle auprès des médecins généralistes, des pharmaciens et des patients via la réalisation d'entretiens (12 entretiens par catégories)
- Rémunération poste Chef de projet, chargé de mission, rédacteur cahier des charges et recrutement des pharmacies, indemnisation de la phase exploratoire auprès des professionnels de santé libéraux
- Communication (outils et moyens)

Dont frais fixes d'exploitation :

- Indemnisation des professionnels de santé : réunion de coordination pluriprofessionnelle au lancement de l'expérimentation, comités de pilotage
- Pilotage de projet : encadrement et suivi par le directeur de projet, animation des comités de pilotage, coordination
- Frais généraux de fonctionnement et structure (6-8% du budget) incluant les frais de déplacements, l'organisation des réunions et les moyens divers de fonctionnements (fournitures, photocopies et production de dossiers ...)

ii. Dépenses dérogatoires de rémunération du pharmacien : fonds FISS

- Paiement du pharmacien pour chaque situation de triage : pour la rémunération des pharmaciens, si on évalue à 15 000 les situations de triages effectuées par les 50 officines sur 2 ans cela représenterait **un coût maximal évalué à 112 500 € / an** (225 000 € au total sur 2 ans sur la base de 15 € / triage incluant le forfait fixe et le bonus variable)
- Outils de recueil, et analyse et consolidation des données.
- La prise en charge des médicaments conseillés n'est pas intégrée dans le budget

Budgets totaux :

Colonne1	Phase amorçage	Année 1	Année 2	Total
Nombre de triages pour 50 officines		7 500	7 500	15 000
Prestation dérogatoire (FISS)		112 500 €	112 500 €*	225 000 €
CAI **(FIR)	100 100 €	51 905 €	32 305 €	184 310 €
Total expérimentation	100 100 €	164 405 €	144 805 €	409 310 €

* NB. Ce coût est ici maximal car il intègre par défaut les 5€ de qualité dont les modalités restent à définir en phase 2 du projet.

**Coût d'amorçage du projet : pilotage amorçage, élaboration des arbres décisionnels, formation et communication.

MODALITES DE FINANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION OSyS - Phase 1 et 2

→ Objectif : 10 000 situations de triage dans 50 pharmacies en phase 1 et 5 000 en phase 2

Coûts d'amorçage du projet (CAI) FIR				
	Objet	Coût unitaire	Coût	Total
Elaboration des arbres décisionnels	Acquisition des 13 arbres décisionnels auprès du NetCare	600 € / arbre décisionnel	7 800 €	40 950 €
	Adaptation et validation des arbres décisionnels au modèle français par le binôme expert	850 € / jour 3 jours / arbre décisionnel	33 150 €	
Formation	Formation des pharmaciens à la démarche	5 sessions de formation, 2 personnes formées par pharmacie, 20 personnes par session de formation, 5 sessions de formation d'une journée, 1400€ / journée de formation	7 000 €	7 000 €
Recueil des attentes et construction des critères d'évaluation qualitatifs	Evaluation de l'acceptation et de la compréhension du modèle auprès des MG, des pharmaciens et des patients via la réalisation d'entretiens (12 entretiens par catégories). Recrutement de stagiaires ou doctorants (M2, Pharmacie, MG)	Indemnité de stage ou bourse de thèse (pour 40 j de travail - à revoir avec Pauline)	1 700 €	1 700 €
Pilotage du projet	Chargé de mission, mise en œuvre du projet, préparation des documents, gestion des contacts avec les officines	1 ETP fin 2020	9 334 €	9 334 €
	Directeur de projet, encadrement global et préparation du projet	1 ETP fin 2020	16 166 €	16 166 €
Communication	100 affiches	1,50 € / affiche	150 €	4 950 €
	30 000 flyers	0,16 € / flyer	4 800 €	
Indemnisation des professionnels de santé	20 Réunions de coordination pluriprofessionnelle au lancement de l'expérimentation réalisées en soirée	4 médecins généralistes et 1 pharmacien pour les 50 pharmacies 200 € / personne	20 000 €	20 000 €
Total coût amorçage (CAI)				100 100 €

Ingénierie de Projet FIR				
	Objet	Coût unitaire	Coût	Sous-total
Indemnisation des professionnels de santé	Comités de Pilotage	3 professionnels de santé libéraux 11 COPIL d'une demi-journée	9 460 €	12 710 €
	Frais de déplacement des membres du Comité Scientifique	7 personnes 3 réunions (par phase)	3 250 €	
Pilotage du projet	Directeur de projet (Encadrement et suivi)	0,15 ETP pdt 24 mois	29 100 €	71 500 €
	Chef de projet (animation COPIL, suivi indicateurs, rapport d'analyse et de synthèse)	0,5 ETP sur 2021 et 0,3 ETP sur moitié de 2022	36 400 €	
Coûts divers de fonctionnement	Relations extérieures, communication, courriers, déplacements, séminaire de clôture		6 000 €	
Coûts ingénierie de Projet FIR				84 210 €
TOTAL FIR				184 310 €

Coûts variables d'exploitation FISS				
	Objet	Coût unitaire	Coût	Total
Honoraires pharmaciens	Honoraire fixe pharmaciens / situation de triage	15 000 situations de triages (7500 phase 1 et 7500 phase 2) 10 € / triage	150 000 €	150 000 €
Honoraires pharmaciens Phase 1	Participation Forfaitaire Qualité pharmaciens / situation de triage. (rémunération liée à la mise en place de l'expérimentation, acquise et versée en fin d'expérimentation)	7 500 situations de triages 5 € / triage	37 500 €	37 500 €
Honoraires pharmaciens Phase 2	Rémunération variable liée à l'atteinte globale d'objectifs situation de triage.	7 500 situations de triages 5 € / triage	37 500 €	37 500 €
Total coûts variables d'exploitation FISS				225 000 €
TOTAL PROJET Phase 1 et 2 2020-2021-2022				409 310 €

CALENDRIER

2021 Phase 1 7 500 triages	2022 Phase 2 7 500 triages
40 950 €	
7 000 €	
1 700 €	
9 334 €	
16 166 €	
4 950 €	
20 000 €	
100 100 €	- €

4 730 €	4 730 €
1 625 €	1 625 €
14 550 €	14 550 €
28 000 €	8 400 €
3 000 €	3 000 €
51 905 €	32 305 €
152 005 €	32 305 €

2021	Total Phase 1 :	264 505 €
-------------	------------------------	------------------

75 000 €	75 000 €
37 500 €	
	37 500 €
112 500 €	112 500 €
264 505 €	144 805 €

2022	Total Phase 2 :	144 805 €
-------------	------------------------	------------------

1. Estimation des coûts de la prise en charge actuelle et des coûts évités / économies potentielles

❖ Coût de la prise en charge actuelle

A ce jour, le tarif d'une consultation médicale est de 25€, composée :

- D'une prise en charge par la sécurité sociale (16,5€)
- Du reste à charge du patient composé de la complémentaire santé et de la franchise,

En cas de recours à la téléconsultation, le patient doit être connu du médecin téléconsultant et avoir bénéficié d'une consultation physique au cours des 12 mois précédant la téléconsultation, pour bénéficier d'une prise en charge au titre de l'Assurance maladie. Si le patient ne dispose pas de médecin traitant ou que ce dernier n'est pas disponible dans un délai compatible avec son état de santé, une téléconsultation pourra lui être proposée dans le cadre d'une organisation territoriale coordonnée

Dans le cadre d'une téléconsultation, le pharmacien sera indemnisé de cet acte, Selon les dispositions conventionnelles:

❖ Estimation des coûts évités

En ce qui concerne le niveau éventuel de contribution à l'amélioration du financement de la santé, il sera important de poser puis suivre **des indicateurs sur deux cibles** spécifiques :

- **% de patients pris en charge** dans le cadre du projet OSyS ayant vu leur situation de santé s'améliorer **sans recours au médecin** à mettre en relation avec le coût d'une consultation médicale (à ce jour 25€ plus prescription de médicaments)
- **Gain organisationnel et budgétaire** apporté par la **non venue aux urgences**, dont le coût a été évalué à environ 80€ pour une prise en charge simple (coût moyen pour les seuls actes et consultations⁷) par patient

Pour faciliter cette évaluation des coûts évités, la collecte, en phase 1 du projet, des réponses à la question « Si vous n'aviez pas bénéficié du service « OSyS », qu'auriez-vous fait ? » sera utile. L'intérêt de la phase 1 est aussi de montrer les coûts évitables ou non en phase 2.

A titre informatif, le compte rendu de l'expérience netCare a évalué l'attitude des patients selon le résumé ci-dessous.

A ce jour, les références bibliographiques tendent à apporter la preuve que la prise en charge du pharmacien diminue de façon significative le coût de la prise en charge du premier recours.

Ainsi, l'expérience menée au CANADA à la suite de la mise en œuvre de la Loi 41 a fait l'objet d'une évaluation des gains potentiels par l'AQPP (Association Québécoise des Pharmaciens Propriétaires) et montre l'impact très favorable sur les dépenses publiques de santé. L'enquête⁸ révèle que dans 77 % des cas, les conseils donnés par les pharmaciens ont évité l'utilisation d'au moins une autre ressource du système de santé. Ces études ont été réalisées dans des cas où les pharmaciens sont autorisés à

⁷ Laurence COHEN, Catherine GENISSON, René-Paul SAVARY – Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur les urgences hospitalières – 2016-2017

⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/755867/pharmaciens-consultations-prescriptions-loi-41-ramq>

prescrire pour des pathologies ciblées. Aussi, la phase 1 du projet doit permettre de mettre cela en exergue car le pharmacien inscrira sur le dossier la prescription qui aurait été la sienne s'il était autorisé à prescrire pour ces pathologies. Une fois le bilan de la phase 1 effectué à l'été 2021, la phase 2 consiste à permettre une nouvelle organisation du premier recours. Les pharmaciens pourraient délivrer des médicaments sous PMO, avec les impacts attendus comparables à ceux qui ont été observés en Suisse ou au Canada.

« Les coûts potentiels ainsi évités pour le système de santé sont de l'ordre de 707\$ par pharmacie communautaire par jour ouvrable, en se basant sur la moyenne des consultations réalisées par jour dans les pharmacies participantes (13 consultations / j/ pharmacie). » Jean THIFFAULT Président de l'AQPP.

« C'est la première fois qu'une étude fait cette démonstration que non seulement les gens viennent consulter le pharmacien pour des problèmes de santé, mais que les consultations répondent à leurs besoins au point où ils n'ont pas besoin d'aller consulter une autre ressource du système, d'où les économies calculées » Jean BOURCIER, vice-président de l'AQPP.

IV. Dérogations nécessaires pour la mise en œuvre de l'expérimentation

L'expérimentation n'a pas pour vocation de rester dans le cadre d'une future réglementation intégrant la participation à des structures telles les MSP ou les CPTS (qui restent en devenir) mais de proposer un nouveau modèle d'organisation du parcours de soins, facilitant l'accès rapide et facile à un conseil pharmaceutique encadré. Les deux aspects dérogatoires au projet sont d'inciter le patient à se rendre à la pharmacie pour les soins premier recours (parcours patient), et la rémunération de la situation de triage pour le pharmacien (dérogation au financement).

1. Aux règles de financement de droit commun

❖ Limites du financement actuel :

A ce jour le pharmacien d'officine n'est pas rémunéré pour un service sur les actes de conseil et la prise en charge du premier recours.

❖ Dérogations de financement envisagées (article L162-31-1-II-1° et 3°) :

- Facturation, Tarification d'un service, Participation de l'assuré.
- Le financement de l'acte de triage pharmaceutique selon les arbres décisionnels validés sera facturé par le pharmacien d'officine à hauteur de 15€ : les pharmaciens seront rémunérés pendant l'expérimentation pour chaque situation de triage réalisée, incluant la traçabilité de l'activité (enregistrement des données et suivi des indicateurs, consolidation et analyse) et le suivi (appel à J+3).
L'achat des médicaments dispensés restera à la charge du patient comme dans une situation de conseil traditionnel ; en cas de recours à un médecin, la prise en charge se fera selon les conditions usuelles de dispensation d'ordonnance
- La prise en charge des médicaments (sans ordonnance) conseillés au patient suite au triage n'est pas demandée dans la dérogation mais il serait possible d'envisager à

l'avenir une éventuelle prise en charge par une Mutuelle Complémentaire dans le cadre de contrats personnalisés

2. Aux règles d'organisation de l'offre de soins

❖ Limites des règles d'organisation actuelles

Le pharmacien d'officine ne peut se prévaloir de la reconnaissance d'une identification d'une pathologie au cours d'une demande de conseil par un patient venant à l'officine en première intention. Dans le cadre du triage OSyS, il vérifie qu'il n'y a pas de situation nécessitant le recours à une consultation médicale lors d'une demande de conseil et le cas échéant, il a pour rôle d'être un facilitateur de l'accès aux soins.

❖ Dérogations aux règles organisationnelles envisagées (article L162-31-1-II-2°) :

Dans l'expérimentation OSyS le patient est encouragé à se présenter à l'officine en première intention pour être pris en charge par le pharmacien dans le cadre du triage pour les symptômes qui ont été retenues. Le pharmacien exerce son rôle de conseil et s'appuie sur les arbres décisionnels validés pour prendre une décision mais il n'y a pas de délégation de compétences, il oriente vers la consultation médicale le cas échéant.

Le pharmacien d'officine ne peut conseiller des médicaments relevant de la prescription médicale obligatoire lors de la première phase de l'expérimentation. Le but de cette première étape de l'expérimentation OSyS est avant tout de travailler sur l'intérêt et la faisabilité de ce nouveau parcours de soin dans sa globalité et la facilitation pour le patient de la prise en charge du premier recours par le pharmacien.

Dans une seconde phase de l'expérimentation, le pharmacien aura la possibilité de conseiller des médicaments de Prescription Médicale Obligatoire (PMO) dans le cadre réglementaire (facilitant ainsi sa mise en œuvre et élargissant les possibilités de délégation de tâches à d'autres pathologies).

L'objectif étant de renforcer l'interprofessionnalité et la coopération entre professionnels de santé, de nouveaux modes de fonctionnement seront envisagés :

- Le pharmacien, premier contact du patient qui souhaite une prise en charge en première intention de symptômes simples, réalise l'action de triage encadrée, protocolisée et sécurisée qui permet soit de répondre à la demande de façon efficace, soit d'orienter rapidement le patient, vers un médecin, soit d'orienter directement vers un service d'urgence.
- Le pharmacien pourra contacter le médecin traitant afin de faciliter la prise de rendez-vous à la suite des résultats du triage et envoyer, le cas échéant, et avec l'accord du patient via une messagerie sécurisée, le compte rendu du triage.

3. Demande d'une dérogation de délégation de tâche

❖ Limites des règles d'organisation actuelles

Le retrait de la tique est un acte médical qui ne rentre pas dans le champ de compétence du pharmacien d'officine.

❖ La demande d'une dérogation au titre de l'ARTICLE 51 :

Dérogation sur la délégation de tâche sur le retrait par le pharmacien de la tique selon un protocole qui sera validé et enseigné aux pharmaciens expérimentateurs au cours de la formation obligatoire. Pour information cette demande a été soumise à discussion avec l'URPS médecins, à ce jour, les premiers retours des médecins interrogés sur ce point indiquent qu'il n'y a pas de réticence de leur côté. Cet élément a été validé au cours du Comité de Pilotage.

Si cette dérogation doit faire l'objet d'une validation par la HAS, le protocole de triage pourra être intégré dans l'expérimentation sans cette partie qui sera intégrée le cas échéant en Phase II.

L'expérimentation, en permettant la mise en place d'un dispositif souple et innovant pour les professionnels doit pouvoir faciliter le développement de l'interprofessionnalité hors du cadre des Communautés Professionnelles de Santé Territoriales (CPTS). En cela, l'expérimentation peut, à termes, favoriser le démarrage et la construction des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

V. Impacts attendus

i. En termes d'amélioration du service rendu aux patients

- Apport d'une solution rapide et efficace de premier recours
- Prise en charge facilitée par l'amplitude des heures d'ouverture des officines, les journées de garde « portes ouvertes », les pharmacies 24h/24h et le recours à une plateforme de télé-médecine (dans le cadre régional)
- L'officine reste le lieu d'accès santé de toute la population, des malades ou non malades, souffrant de pathologies aiguës ou chroniques ou cherchant des conseils de prévention
- L'appel téléphonique de contrôle du pharmacien 3 jours après la prise en charge permet de sécuriser le conseil et de recueillir l'avis du patient sur le protocole

ii. En termes de coordination interprofessionnelle

- Coordination d'une activité assurant la permanence des soins et restant dans le champ de compétence du pharmacien d'officine
- Optimisation des ressources et compétences disponibles autour du patient, renforcement de l'interprofessionnalité assuré par le recours au médecin (consultation physique ou téléconsultation) en cas de triage défavorable à la prise en charge officinale.
- La possibilité, avec accord du patient d'envoyer un compte rendu du triage au médecin généraliste de son choix, permet de construire un lien positif avec l'environnement médical de l'officine en valorisant conjointement les activités spécifiques de chaque professionnel de santé dans son domaine de compétences

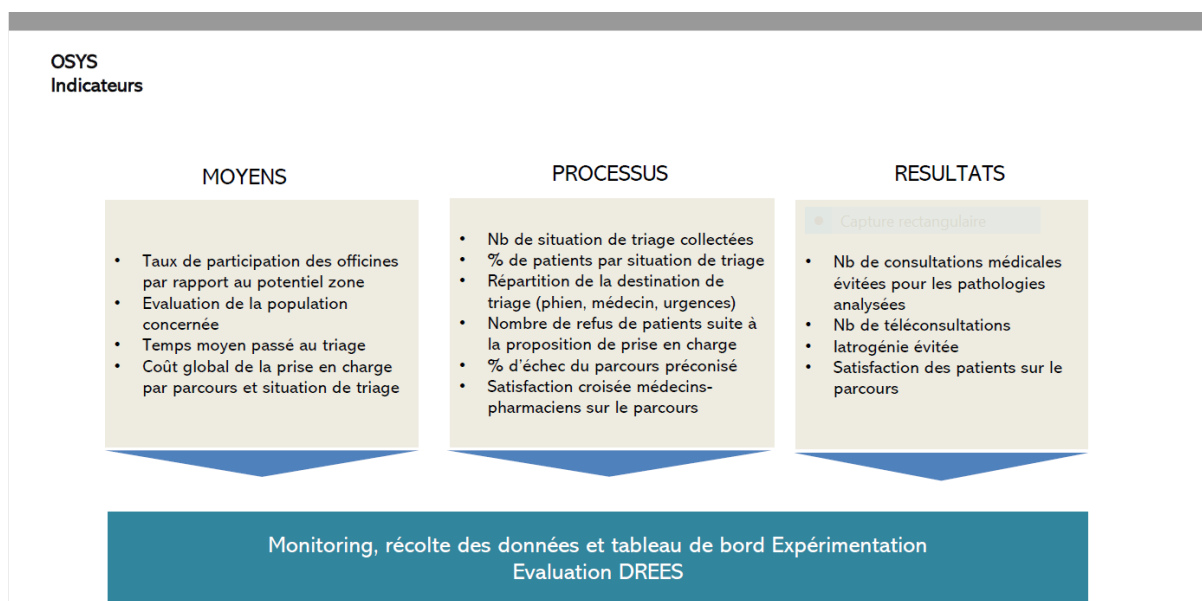
iii. En termes d'efficience pour les dépenses de santé

- Evolution du parcours de soins pour le premier recours et amélioration du coût des dépenses de santé en réduisant le nombre de consultations médicales et le recours aux urgences : il faut distinguer la première phase qui peut permettre cela ponctuellement, de la seconde phase qui

permet d'aller plus loin dans la démarche en donnant la possibilité de prescrire aux pharmaciens

- Réduction des engorgements pour des consultations ne relevant pas des services d'urgence
- Réduction des coûts de traitements en seconde intention des pathologies bénignes compliquées par une mauvaise automédication ou l'absence de médication faute d'accès à un professionnel de santé disponible.
- Selon les résultats du netCare, près de 80% des cas ont été traités avec efficacité par le seul conseil du pharmacien et 17% après téléconsultation (ces chiffres se rapportent à la situation où le pharmacien peut délivrer des médicaments sous PMO).

VI. Modalités d'évaluation de l'expérimentation proposées



L'expérimentation intégrera **le suivi d'indicateurs spécifiques** proposés par PHARMA SYSTEME QUALITE et validés par le Comité de Pilotage en vue d'une évaluation précise de son impact.

i. Indicateurs de moyens

- Taux de participation des officines par rapport au potentiel de la zone
 - Evaluation de la population concernée et taux d'inclusion à la proposition de prise en charge par les patients
 - Temps moyen passé au triage par le pharmacien
 - Coût global de la prise en charge pour chaque situation de triage

ii. Indicateurs de process :

- Nombre de pharmacies intégrées dans l'expérimentation
- Nombre de situations de triage effectuées par pharmacie et analyse comparative des pathologies le plus souvent rencontrées (selon nombre d'arbres décisionnels utilisés).
- Taux de répartition des orientations des patients à l'issue du triage
- Nombre de refus de patients
- Evaluation de la satisfaction croisée médecin / pharmacien sur le parcours (marqueur d'interprofessionnalité)
- Nombre de fiches de dysfonctionnements remontées, et causes principales

iii. Indicateurs de résultats :

- Amélioration du service rendu
- Indicateurs d'impact sur le parcours de soins :
 - Part des patients ayant eu un contact avec un professionnel de santé libéral ou hospitalier dans les 7 jours suivant la situation de triage
 - Part des patients s'étant rendu chez leur médecin (ou chez un médecin) sous les 4 jours.
 - Part des patients recontactés sous 3 jours
 - Part des entretiens pharmaceutiques ayant lieu en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux
- Satisfaction et « expérience » des patients :
 - Niveau de satisfaction du patient à l'issue de la consultation avec le pharmacien
 - Niveau de satisfaction du patient à J+7

Indicateurs	En charge de la collecte des données
Nombre de pharmacies intégrées dans l'expérimentation	- Equipe projet
Nombre de situations de triage effectuées par pharmacie	- Pharmacien
Taux d'inclusion à la proposition de prise en charge par les patients	- Pharmacien
Taux de répartition des orientations des patients à l'issue du triage	- Pharmacien
Analyse comparative des pathologies le plus souvent rencontrées (selon nombre d'arbres décisionnels utilisés)	- Equipe projet
Part des patients ayant eu un contact avec un professionnel de santé libéral ou hospitalier dans les 7 jours suivant la situation de triage	- SNDS
Part des patients recontactés sous 3 jours	- Pharmacien
Niveau de satisfaction du patient à l'issue de la consultation avec le pharmacien	- Pharmacien
Niveau de satisfaction du patient à J+7	- Pharmacien
Nombre de fiches de dysfonctionnements remontées, et causes principales	- Equipe projet

❖ Évaluation et enquête qualitative

Un travail de recherche et universitaire sera également engagé avec l'EHESP et les facultés de Médecine et Pharmacie, pour aborder les attentes et l'impact sur les évolutions organisationnelles et professionnelles.

❖ Evaluation de l'expérimentation

L'objet de cette expérimentation est d'apporter la preuve que cette modification du parcours de soins pour le premier recours peut être soutenue sur le long terme avec une extension au niveau national entraînant un gain organisationnel et budgétaire pour la santé publique et une amélioration notable de l'accès aux soins pour le patient en zone de désertification médicale : les résultats consolidés des indicateurs mis en place auront pour objet d'apporter les éléments de réflexion pour valider cet objectif.

L'évaluation de l'expérimentation sera réalisée sous le pilotage de la DREES et de la CNAM. L'évaluation ne peut être confiée au porteur du projet. Les principes suivants sont toutefois des propositions pour l'évaluation de l'expérimentation.

En pratique, il sera nécessaire d'identifier au cours de l'expérimentation une cible de succès (critère principal et critères secondaires) puis vérifier la conformité des résultats obtenus à cette cible afin de d'étudier l'impact réel de la modification du parcours de soins primaires (soins non programmés) sur les consultations médicales ou urgences et sur l'économie de la santé en général.

En vue d'une extension au niveau national, et pour assurer la soutenabilité du projet, une réflexion devra être menée sur plusieurs points :

- ❖ Le volume de prise en charge des situations de triages selon un choix budgétaire correspondant soit au remboursement de chaque acte de triage par le pharmacien (ouvert ou limité sur une année par ex.) soit à la mise à disposition d'une enveloppe globale attribuée annuellement au pharmacien d'officine selon une liste de patients potentiels déjà identifiés par les médecins en fonction de l'environnement régional (CPTAS par ex.)
- ❖ Le nombre de pharmacies impliquées dans le programme : ouverture à tous les pharmaciens qui respectent les contraintes du protocole ou rester dans les zones de désertification médicale ou de difficultés d'accès aux soins primaires
- ❖ La possibilité ou non du remboursement des produits conseillés (OTC et/ou PMO) soit par la CPAM soit par des contrats de mutuelles complémentaires privées

Au terme des deux années d'expérimentation, les conclusions seront analysées en vue d'apporter une réponse au fait que le système du nouveau parcours de soins soit économiquement rentable pour la CPAM et s'auto finance selon les règles du système de sécurité Sociale français.

VII. Informations recueillies sur les patients inclus dans l'expérimentation

Nature des informations recueillies :

- Contenu du formulaire de triage et récolte de données, résultats anonymisés en vue de l'exploitation : âge du patient, sexe, description des symptômes, recherche des situations de « red flag »
- Suivi à 3 jours : conversation téléphonique documentée de suivi
- Transmission au médecin traitant avec accord du patient sous messagerie cryptée
- Usage de la carte Vitale au moment de la dispensation des médicaments conseil en vue d'accéder au DP (action conventionnelle)
- NIR, nom et prénom du patient

VIII. Obligations réglementaires et recommandations de bonnes pratiques en matière de système d'information et de traitement de données de santé à caractère personnel

Système de recueil de type HDS, contraintes RGPD respectées

IX. Liens d'intérêts

Sans objet connu de l'association.

X. Éléments bibliographiques / expériences étrangères

Éléments bibliographiques et/ou exemples d'expériences étrangères pouvant être fournis

- Laurence COHEN, Catherine GENISSON, René-Paul SAVARY – Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur les urgences hospitalières – 2016-2017
- Proposition PHSQ à Madame la Ministre de la Santé 31 mai 2018 : « l'orientation dans le système de Soins OSyS ».
- Rapport Thomas MESNIER juin 2018.
- Le télégramme 02/07/2018 : Désertification médicale : des pharmaciens plus impliqués.
- Rapport IGF/IGAS « La régulation du réseau des pharmacies d'officine » oct 2016
- CAIRN info 2012 : La Prise En Charge Des Affections Transitoires bénignes en médecine générale : avec ou sans médicaments ?
- D. Bedoin et Rodolphe Charles CNAMTS | « Pratiques et Organisation »
- Contribution « ma santé 2022 » ANEPF
- Latribune.fr 03 03 2017 X Pavie « le pharmacien est-il l'acteur de santé de demain ? »
- Expérimentation et suivi du netCare en Suisse :
- Synthèse mise en œuvre projet netCare M. COSTEDOAT avril 2018.
- Document Prescrire : synthèse expérimentation netCare par Martine RUGLI.
- PharmaSuisse DOSIS n° 55 2012 et DOSIS n° 64 2014.
- Le netCare : résultats d'expérimentation www.sciencedirect.com.
- Mise en œuvre de la Loi 41 au Québec :
- Ordre des pharmaciens du Québec : Loi 41 nouvelles activités des pharmaciens.
- Des visites aux urgences évitées grâce au pharmacien du coin | CAROLINE TOUZIN | Santé.
- Arrêté du 06/03/2020 relatif à l'autorisation des protocoles de coopération.
- Arrêté du 08/03/2020 relatif à l'autorisation des protocoles de coopération.
- <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201809/11/01-5196185->

Coordonnées du porteur et des partenaires

PHARMA SYSTEME QUALITE est une association Loi 1901 à but non lucratif qui rassemble les adhérents de 17 groupements d'officines et 190 pharmacies indépendantes : 2550 pharmacies, groupées ou non, sont déjà engagées dans la démarche de certification qualité ISO9001- QMS Pharma, soit plus de 12 % des officines françaises.

	Siege social	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Nature du partenariat ou de la participation au projet d'expérimentation
Porteur du projet : PHARMA SYSTEME QUALITE Association Loi 1901 créée en 2009 statuts à disposition si demandés	4 Square Lagarde 75005 PARIS	Présidente : Laëtitia HIBLE Pharmacien l.hible@pharmasystemequalite.com Directrice de projet / DG PHSQ : Martine COSTEDOAT, Pharmacien m.costedoat@pharmasystemequalite.com 06 19 72 26 30 / 02 56 63 67 35 Hélène MARVILLET, Pharmacien Past Présidente PHSQ ; h.marvillet@pharmasystemequalite.com	Porteur du projet
Partenaire(s) du projet d'expérimentation		◆ Partenaires et soutiens déclarés : ARS Bretagne CROP Bretagne Ordre des Pharmaciens (représentant du CNOP missionnée aux CP) PharmaSuisse URPS Médecins libéraux de Bretagne URPS Pharmaciens de Bretagne SFS PO (Société Française des Sciences Pharmaceutiques Officinales) Association GECO Lib ◆ Partenaires pressentis : Université RENNES Association de patients ou représentants d'usagers locaux. EHESP RENNES	<i>Lettres de soutien</i>

Autres partenaires :

Partenaires	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Signatures numérisées
URPS MLB	URPS Médecins Libéraux de Bretagne 25 rue St Hélier Rennes	Romain Gaillard r.gaillard@urpsmlb.org	
URPS Pharmaciens de Bretagne	Maison des URPS 13 boulevard de Solférino 35 000 Rennes	Sybille Le Bourjois slebourjois@urpspharmacien.fr	

La partie opérationnelle du projet d'expérimentation est portée par PHSQ mais les URPS pharmaciens et médecins et les ARS des régions identifiées, une Société Savante (SFS PO pressentie), l'APR ou l'ANEPF peuvent nous aider à consolider notre dossier.

La co-construction du projet peut être soumise pour avis à des structures plus institutionnelles : la HAS (validation des arbres décisionnels), le CNOP (conseil sur les implications réglementaires et juridiques) ...

PharmaSuisse, à l'origine de l'expérimentation et du déploiement du netCare en Suisse, reste un partenaire légitime pour l'accompagnement au développement du projet.

Les structures de financement de la formation seront à déterminer selon les besoins : présentiel ou e-learning. Prise en charge de la formation envisagée dans le cadre du DPC selon la méthodologie HAS des « protocoles de coopération ».

Une rencontre avec le GCS e-santé Bretagne est prévue début janvier 2020 afin d'évaluer les modalités pratiques de coopération sur le volet e-santé du projet.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Arbres décisionnels France 13 situations de triage pharmaciens Décembre 2020.

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif des 50 officines engagées dans l'expérimentation Osys Décembre 2020.

ANNEXE 3 : Confirmation d'engagement des officines expérimentatrice du projet PharmOsys. Décembre 2020.

ANNEXE 4 : Rétroplanning V3 actualisé déploiement Osys.

ANNEXE 5 : Fiche de relevé des évènements indésirables.

ANNEXE 6 : Liste des médicaments présents dans les arbres décisionnels

ANNEXE 7 : courriers de soutien

ANNEXE 1 :

Algorithmes de triages

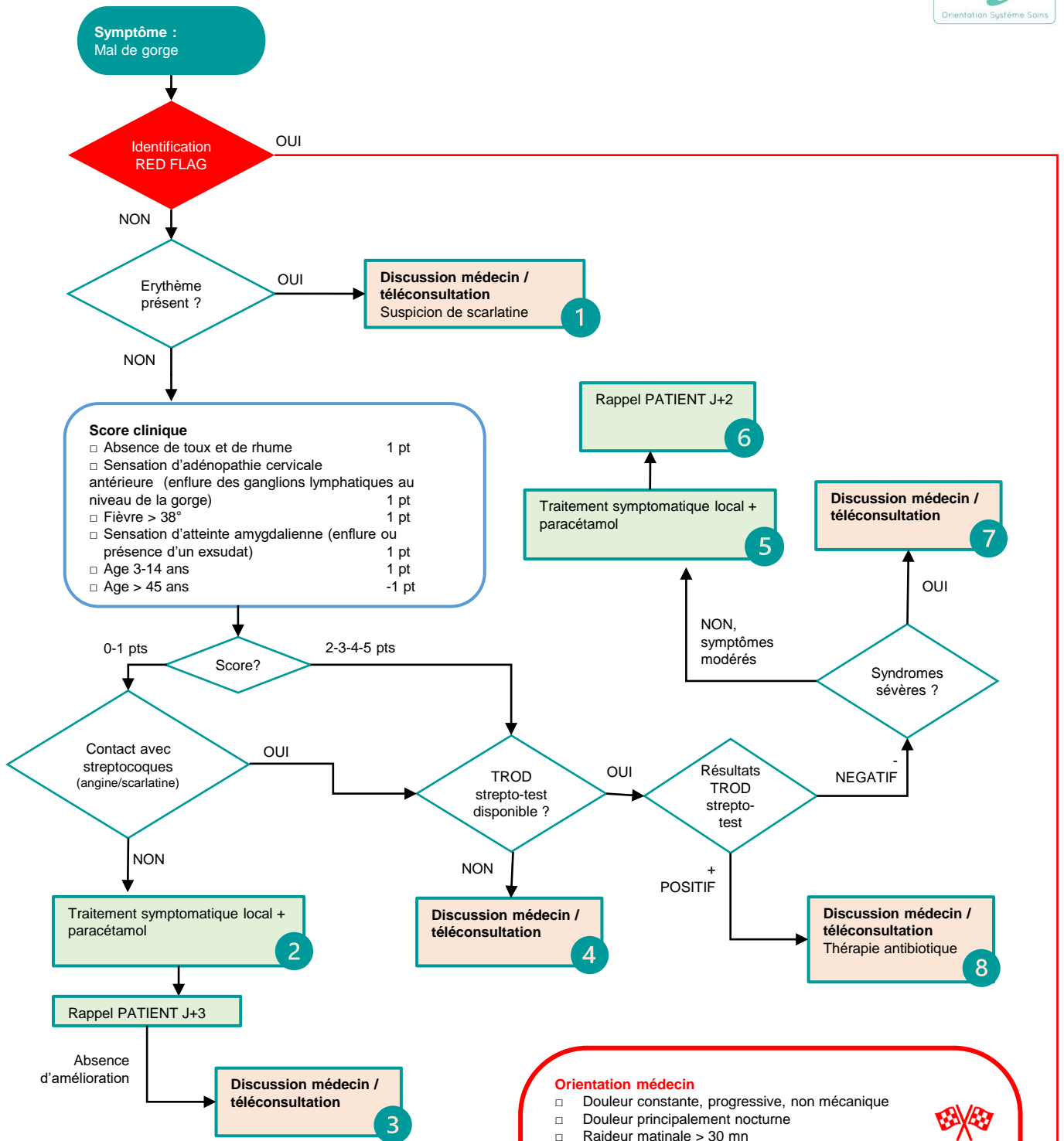


PROJET OSyS ARBRES DECISIONNELS FRANCE **13 SITUATIONS DE TRIAGE PHARMACIENS**

- **MISES EN GARDE IMPORTANTES :**

Ces algorithmes ont été développés pour le compte de l'expérimentation OsyS, les experts en charge de leurs développements se sont appuyés sur des arbres développés et exploités par PharmaSuisse.

Ils ne seront pas directement exploitables sous cette forme par les officinaux en situation de triage, leur accessibilité sera assurée par cheminement via une plateforme informatique à l'ergonomie dédiée.



Indications supplémentaires

Diagnostic différentiel

EBV (mononucléose) : surtout chez les 15-24 ans, pas d'antibiotique

Critère d'exclusion téléconsultation

- Douleurs sévères
- Difficultés importantes à avaler
- Symptômes > 14 jours

Orientation médecin

- Douleur constante, progressive, non mécanique
- Douleur principalement nocturne
- Raideur matinale > 30 mn
- Facteurs de risque pour cancers : perte de poids inexpliquée, antécédents de cancer, âge (>60 ans), transpiration nocturne...
- Ostéoporose
- Corticostéroïdes
- Maladies rhumatismales
- Etat d'immunodéficience
- Symptômes > 14 jours

Orientation Urgences

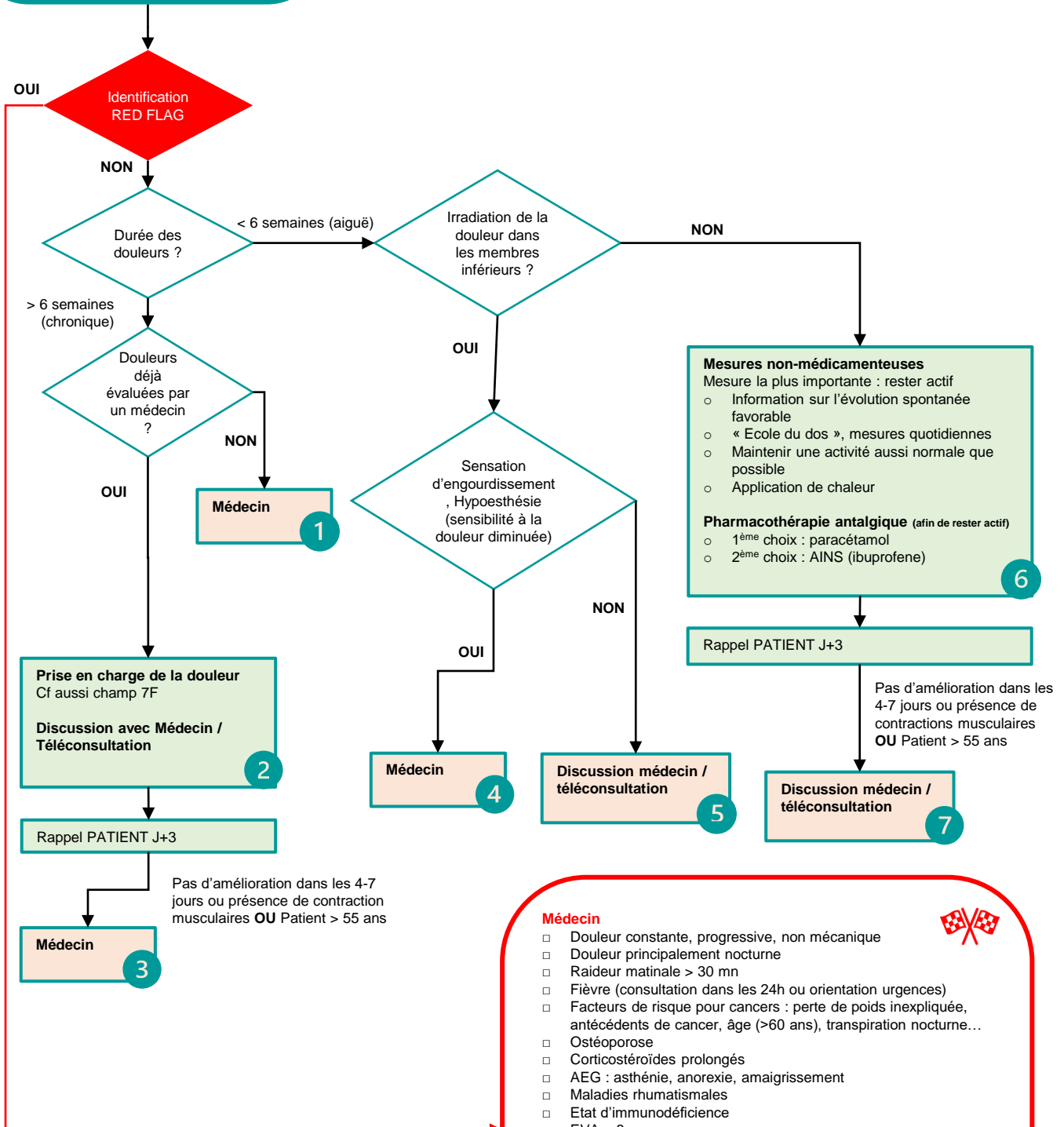
- Facteurs de risque d'infections vertébrales : fièvre, consommation de drogues par voie I.V., infection récente ou simultanée...
- Déficits neurologiques : restriction de mouvement, troubles de la fonction vésicale ou du colon
- Traumatisme comme cause des douleurs

R

Lombalgie

Symptômes :

Douleurs dans le bas de la colonne vertébrales (entre les dernières côtes et le bassin)



Critère d'exclusion téléconsultation

- Age < 20 ans (causes anatomiques possibles)
- Age > 60 ans
- Péjoration de la douleur en position dorsale
- Péjoration de la douleur lors d'application de chaleur

Médecin

- Douleur constante, progressive, non mécanique
- Douleur principalement nocturne
- Raideur matinale > 30 mn
- Fièvre (consultation dans les 24h ou orientation urgences)
- Facteurs de risque pour cancers : perte de poids inexplicquée, antécédents de cancer, âge (>60 ans), transpiration nocturne...
- Ostéoporose
- Corticostéroïdes prolongés
- AEG : asthénie, anorexie, amaigrissement
- Maladies rhumatismales
- Etat d'immunodéficience
- EVA > 8
- Aggravation douleur en décubitus



Urgences

- Facteurs de risque d'infections vertébrales : fièvre, consommation de drogues par voie i.v, infection récente ou simultanée...
- Déficits neurologiques : restriction de mouvement, troubles de la fonction vésicale ou du colon
- Traumatisme comme cause des douleurs

Appel Urgences (15)

- Douleurs thoraciques

R

Conjonctivite

Symptômes :

- Yeux / œil rouge (s) , gonflé (s)
- Larmoiement
- Sensation de sable dans les yeux
- Yeux collés le matin

Identification
RED FLAG

OUI

NON

Age ?

> 18 ans

< 18 ans

Genre de
sécrétion ?

Aqueux

Visqueux,
purulent

Aller au point
5

Patient sujet aux
allergies et conditions
propices aux
allergies (printemps,
foins, poussières..)

NON

OUI

Score clinique

- 2 yeux collés * 5 pts
 - 1 œil collé * 2 pts
 - Démangeaisons -1 pts
 - Anamnèse de conjonctivite (symptômes récurrents avec indication d'allergie) -2 pts
- * Présence de sécrétions visqueuses qui parfois reviennent rapidement après les avoir ôtées

< 2 points

2-5 points

Score ?

- o Femme enceinte : sérum phy +/- Hexamidine
- o Compresses pour laver les paupières + sérum physiologique ou borax/acide borique (type dacryosérum)
- o Hexamidine
- o Conseils d'hygiène des mains, ne pas frotter les yeux

5

Rappel PATIENT J+3

Pas d'amélioration
après 2 jours

Discussion médecin / téléconsultation

Traitement antibiotique

Remise aussi possible par le pharmacien **en urgence** → traitement antibiotique

6

Ophthalmologue

4

Aggravation ou pas d'amélioration après 2 jours

- o Femme enceinte : sérum phy +/- Hexamidine
- o Ev.larmes artificielles
- o Ev compresses pour nettoyer les yeux
- o Ev soin apaisant Euphrasia / Apis (phyto/homéo)...

1

Rappel PATIENT J+3

Pas d'amélioration après 3-4 jours ou aggravation

Discussion médecin / téléconsultation

2

OTC : collyre antiallergique
Femme enceinte :
levocabastine ou *chromoglicat*
ou *acide N-acétyl aspartyl glutamique*

3

Indications supplémentaires

Porteurs de lentilles de contact

- Eviter le port des lentilles pendant la durée du traitement ou des symptômes
- Stériliser les lentilles de contact ou les jeter
- Jeter les boîtes de conservation des lentilles

Critère d'exclusion téléconsultation

- Enfant < 6 mois lors de suspicion de conjonctivite infectieuse
- Femme enceinte
- Porteurs habituels de lentilles de contact (risque de kératite plus élevé)
- Photophobie

Médecin

- Symptômes > 7 jours
- Nouveau-nés < 6 semaines
- Paupières collées par des sécrétions ne pouvant être enlevées chez enfants < 6 ans
- Etat d'immunodéficience
- Fortes douleurs
- Syndrome de Sjögren (signe : Muqueuses très sèches)

Urgences Ophtalmo

- Persistance d'une vision perturbée malgré nettoyage approprié
- Risque glaucome : douleurs unilatérale vive et/ou irradiation à la tête et/ou anisocorie, personnes âgées avec un seul œil rouge
- Opacité visible,
- Corps étranger pénétrant dans l'œil
- Retrait de lentille impossible
- Traumatisme
- Suspicion atteinte virale (herpès, varicelle / zona) : douleur type brûlure, vésicule à proximité et antécédents
- Présence d'une varicelle ou d'herpès

R

Vulvo-vaginite

Symptômes

- I. Prurit vulvaire intense
- II. Modification de la couleur, de la quantité ou de l'odeur de l'écoulement
- III. Pas de pollakiurie
- IV. Dysurie

Identification RED FLAG

Au minimum critère I-III remplis

Autres critères

- Age <18 ans
- Première atteinte
- > 4 récurrences par an

Au moins 1 critère rempli ?

OUI

NON

Hygiène intime
Savon à PH >8, éviter sous-vêtements synthétiques et trop serrés

Antifongique local (ovule +/- crème)

- 1^{ère} intention : Econazole
- 2^{ème} intention : Clotrimazole

Rappel PATIENT J+4

Pas d'amélioration après 4-5 jours ou péjoration des symptômes

Discussion médecin / téléconsultation

2

Voir ALGO : cystite

Discussion médecin / év. téléconsultation

3

Discussion médecin / év. téléconsultation

4

Seulement IV et/ou pollakiurie

Tous les autres

Indications supplémentaires

- Pas nécessaire de traiter un écoulement physiologique normal (aucune irritation, démangeaison ou douleur)
- Pas nécessaire de traiter le conjoint
- Facteur de risque de candidose : contraception mécanique, antibiothérapie, diabète, grossesse
- Antifongique local : endommagement de préservatifs en latex et diaphragmes

Orientation médecin

- Fièvre
- Sang dans l'urine
- Etat d'immunodéficience
- Diabète (non contrôlé)
- Anamnèse de cancer
- Radiothérapie dans la région vaginale
- Grossesse
- Ménopause (infection à Candida rare)
- Douleurs
- Suspicion de maladie sexuellement transmissible



R

Piqûre de tique

Piqûre de tique

Identification
RED FLAG

OUI

NON

La tique est-elle toujours attachée à la peau ?

OUI

NON

Un érythème migrant 3-30 jours après la piqûre

- Rougeur croissante de forme arrondie dont le centre blanchit, > 5 cm, simple ou multiple au niveau de la piqûre ou ailleurs

Attention

- A ne pas confondre avec une réaction d'hypersensibilité liée à la piqûre (< 5 cm, non migrant, apparition et disparition plus rapide...)

Erythème migrant présent ?

NON

OUI

Discussion médecin / téléconsultation
antibiothérapie

2

Si apparition d'un érythème migrant

Erythème migrant : surveiller l'apparition d'une rougeur croissante de forme arrondie dont le centre blanchit dans les 3-30 jours après la piqûre en comparaison marque initiale (photo)

Rappel PATIENT J+3

Rappel PATIENT J+30

Surveiller l'apparition de **symptômes de types grippaux**, fièvre élevées, céphalées dans les 2-28 jours après la piqûre. Surtout si la personne se trouvait dans une région endémique au moment de la piqûre

Si apparition de symptômes grippaux

Médecin

3

Enlever la tique

- Saisir la tique le plus près de la peau au moyen d'un tire-tique et la retirer doucement avec un mouvement de rotation
- Le cas échéant, si pièces buccales résiduelles : ne pas insister, elles s'éliminent elles-mêmes avec le temps
- Désinfecter

Entourer l'érythème au marqueur pour surveillance de l'évolution (notamment lors du rappel) et prise de photos

Attention

- Ne pas brûler la tique
- Ne pas appliquer de solvant (alcool, éther...) car stimule la régurgitation de la tique ce qui augmente le risque d'infection

1

Indications supplémentaires
Région endémique connue

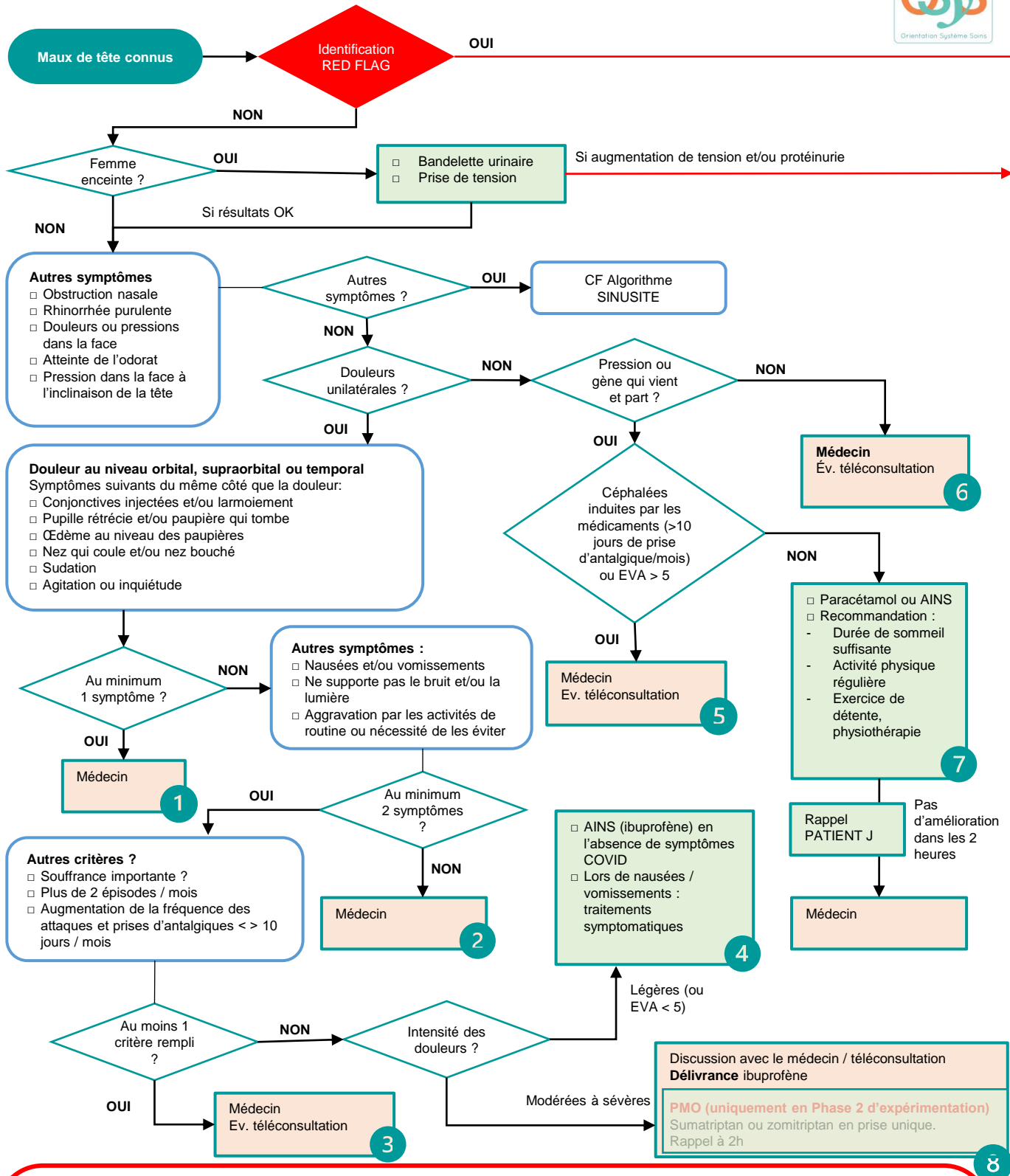
Médecin

- Femme enceinte
- Douleurs articulaires
- Diabétiques
- Etat d'immunodéficience
- Enfants < 2 ans



Urgence

- Soupçon de méningite / encéphalite
 - Sensibilité à la lumière
 - Maux de tête + sensation de raideur de la nuque
 - Ev. fièvre



Médecin

- ☐ < 18 ans
- ☐ Début des douleurs > 50 ans
- ☐ Immunosuppression
- ☐ Cancer
- ☐ Vomissements sans cause apparente
- ☐ Douleur du rachis
- ☐ Douleur à la pression sur l'artère temporale
- ☐ Aggravation des céphalées en toussant, éternuant, ou activité physique

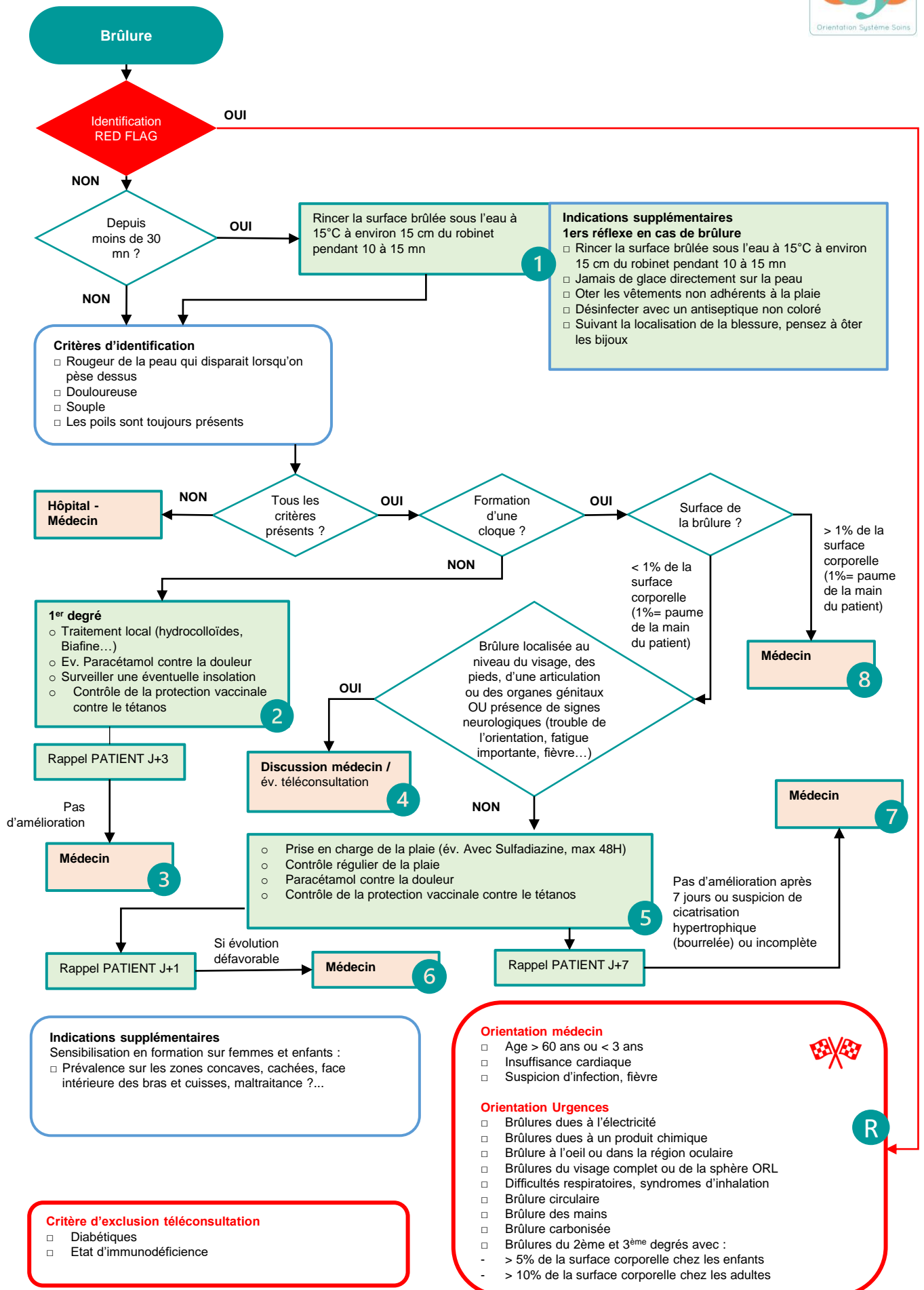
Urgences

- ☐ Contexte évocateur de syndrome neuro-méningé (fièvre sans cause évidente, suspicion de raideur de la nuque, photophobie,...)
- ☐ Durée > 72h,
- ☐ Mauvais état général
- ☐ céphalée récente ou d'aggravation récente (depuis moins de 7 jours ou inhabituelle ou résistant aux traitements habituellement efficaces chez ce patient)

- ☐ > 20ème semaine de grossesse
- ☐ Céphalées d'apparition brutale, « coup de tonnerre », intensité maximale atteinte en moins de 1 mn
- ☐ Céphalées induites par des postures ou gestes particuliers
- ☐ Fortes douleurs dans les yeux
- ☐ Déficit neurologique inconnu (asymétrie du visage, anisocorie, difficultés verbales, vomissements, ralentissements psychomoteurs)
- ☐ Contexte évocateur d'une intoxication au monoxyde de carbone
- ☐ Traumatisme crânien dans les 3 derniers mois
- ☐ Pression sanguine trop élevée (>160mmHg)
- ☐ Patient sous anticoagulants ou présentant des troubles de l'hémostase
- ☐ Suspicion de glaucome aigu.

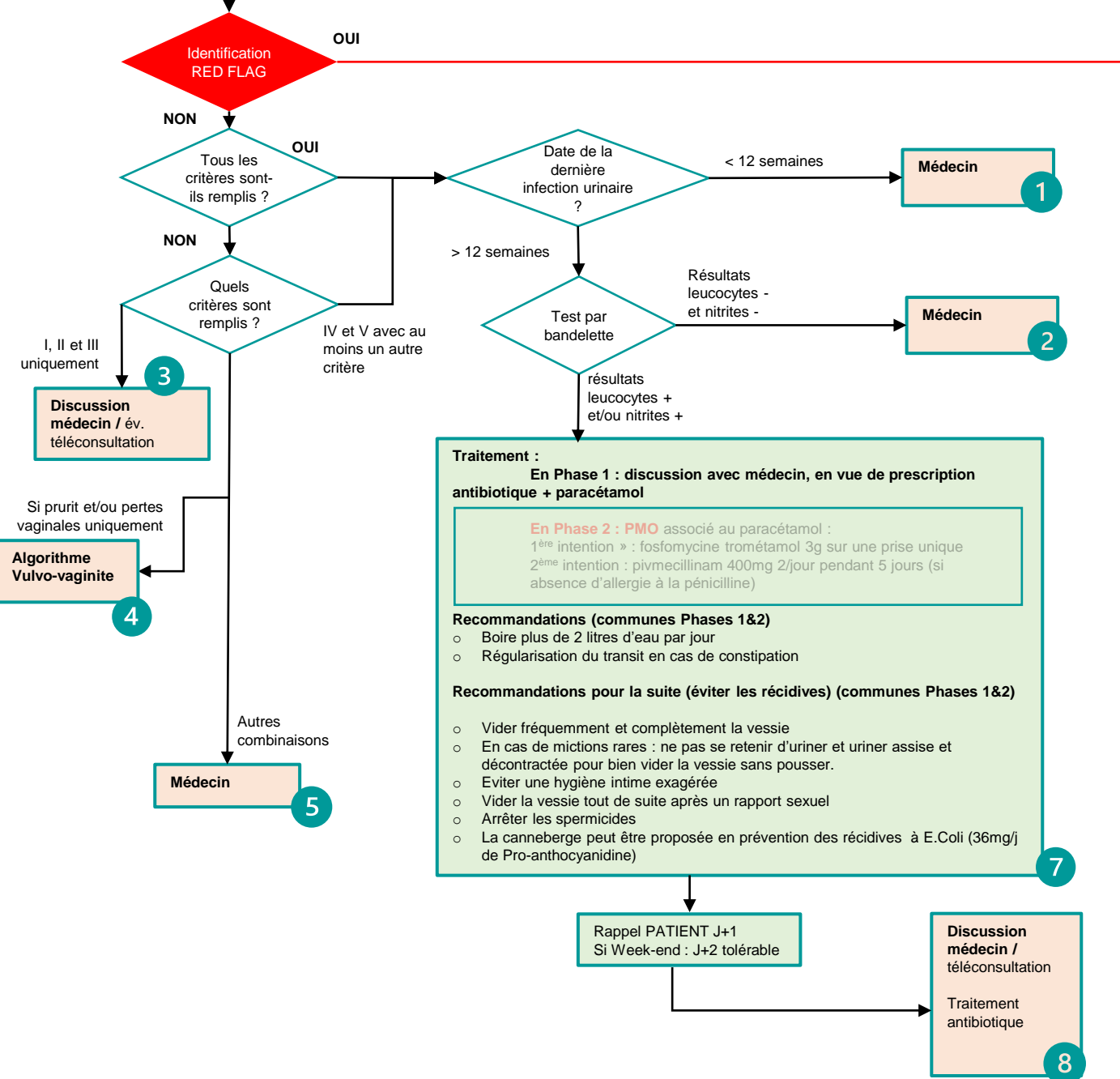


R



Cystite aigue simple

- I. Dysurie (miction difficile, douloureuse)
- II. Brûlures mictionnelles
- III. Pollakiurie (mictions fréquentes en petites quantités)
- IV. Absence de prurit vaginal
- V. Absence de pertes vaginales



Traitement :

En Phase 1 : discussion avec médecin, en vue de prescription antibiotique + paracétamol

En Phase 2 : PMO associé au paracétamol :
 1^{ère} intention » : fosfomycine trométamol 3g sur une prise unique
 2^{ème} intention : pivmecillinam 400mg 2/jour pendant 5 jours (si absence d'allergie à la pénicilline)

Recommandations (communes Phases 1&2)

- Boire plus de 2 litres d'eau par jour
- Régularisation du transit en cas de constipation

Recommandations pour la suite (éviter les récides) (communes Phases 1&2)

- Vider fréquemment et complètement la vessie
- En cas de mictions rares : ne pas se retenir d'uriner et uriner assise et décontractée pour bien vider la vessie sans pousser.
- Eviter une hygiène intime exagérée
- Vider la vessie tout de suite après un rapport sexuel
- Arrêter les spermicides
- La canneberge peut être proposée en prévention des récides à E.Coli (36mg/j de Pro-anthocyanidine)

Rappel PATIENT J+1
Si Week-end : J+2 tolérable

Discussion médecin / téléconsultation
Traitement antibiotique

Médecin

- Hommes
- Enfants de moins de 15 ans
- Femmes enceintes
- Fièvre
- Age > 75 ans ou > 65 ans associés à 3 critères parmi : perte de poids involontaire, vitesse de marche lente, faible endurance, fatigue, activité physique réduite.
- Insuffisance rénale sévère (clairance <30ml/min)
- Etat d'immunodéficience
- Chimiothérapie
- Anomalie fonctionnelle ou organique de l'arbre urinaire (uropathie, geste chirurgical, endoscopique ou sondage...)
- Possibilité d'infection nosocomiale, port d'un cathéter

Urgences

- Symptômes suggérant un pyélonéphrite : fièvre ou frissons, douleurs au niveau des flancs, vomissements
- ATCD de Calculs rénaux

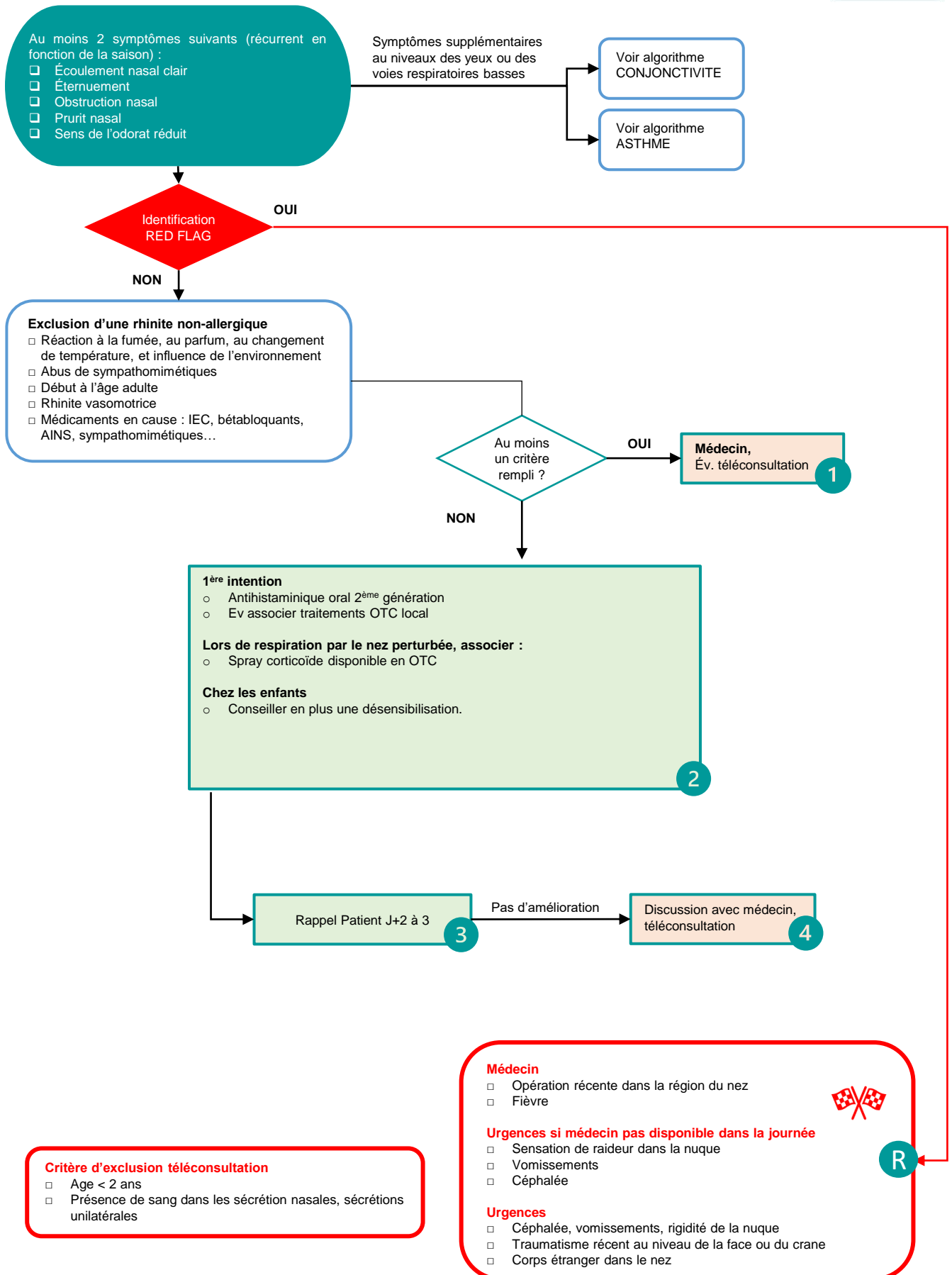
Critère d'exclusion téléconsultation

- < 18 ans en l'absence d'un des parents (si med RX prescrits)
- > 65 ans

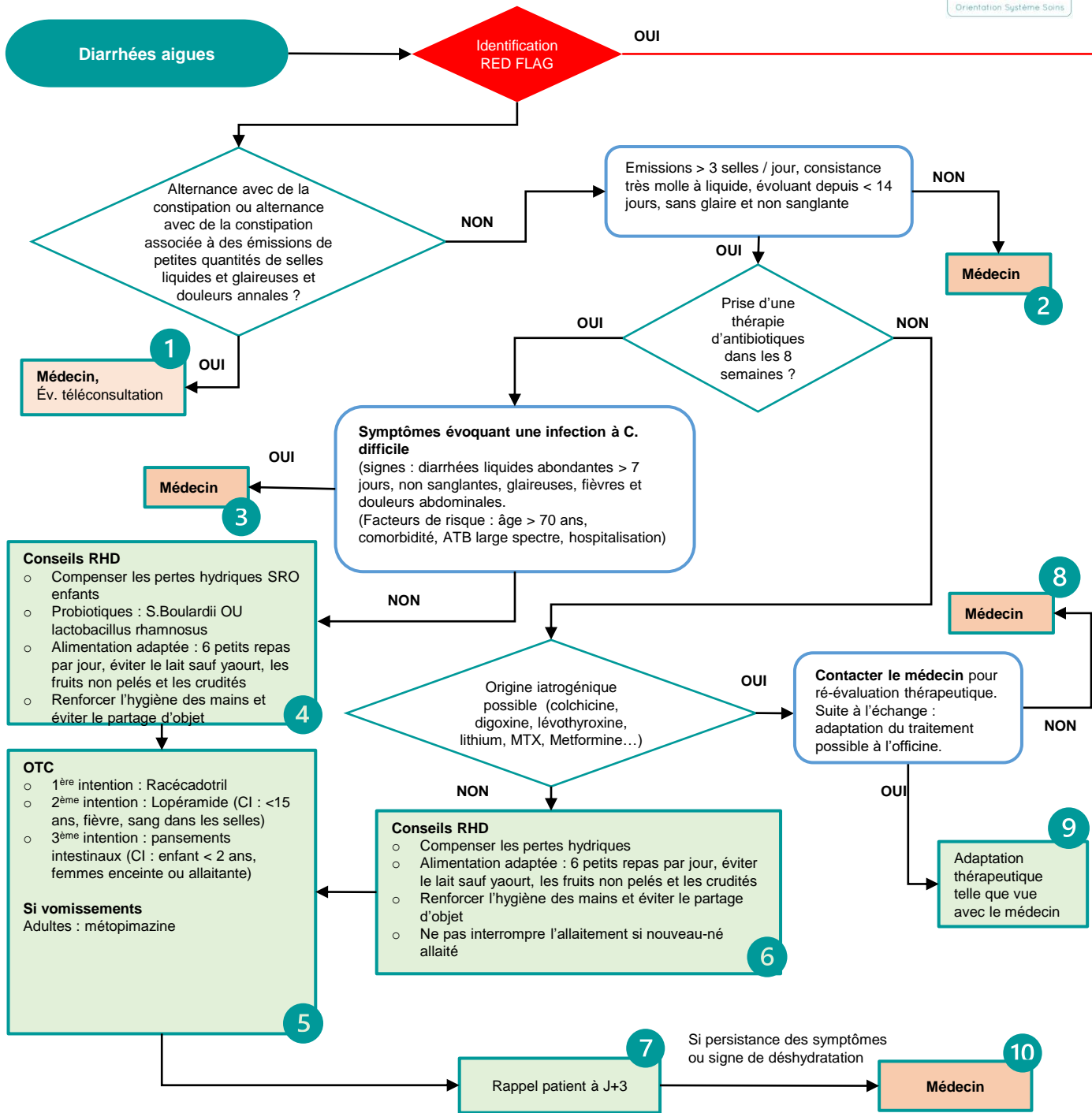


R

Rhinite allergique



Diarrhées



Médecin

- Patient à risque si présence d'une déshydratation (nourrisson, enfants avec vomissements répétés et qui refuse de boire, adulte > 60 ans, diurétique, très faible poids, problèmes cardiovasculaires, insuffisances rénales)
- Possibilité de TIAC
- Chimiothérapie
- Immunodéprimé
- Fièvre > 38,5 C°
- Femme enceinte
- MICI
- Diabétique
- Personne > 60 ans avec pathologie CV
- Personne > 70 ans avec maladie chronique
- Ne parviens pas à boire
- Enfant de < 15Kg sans symptômes évocateur d'urgence.

Urgences si médecin pas disponible dans la journée

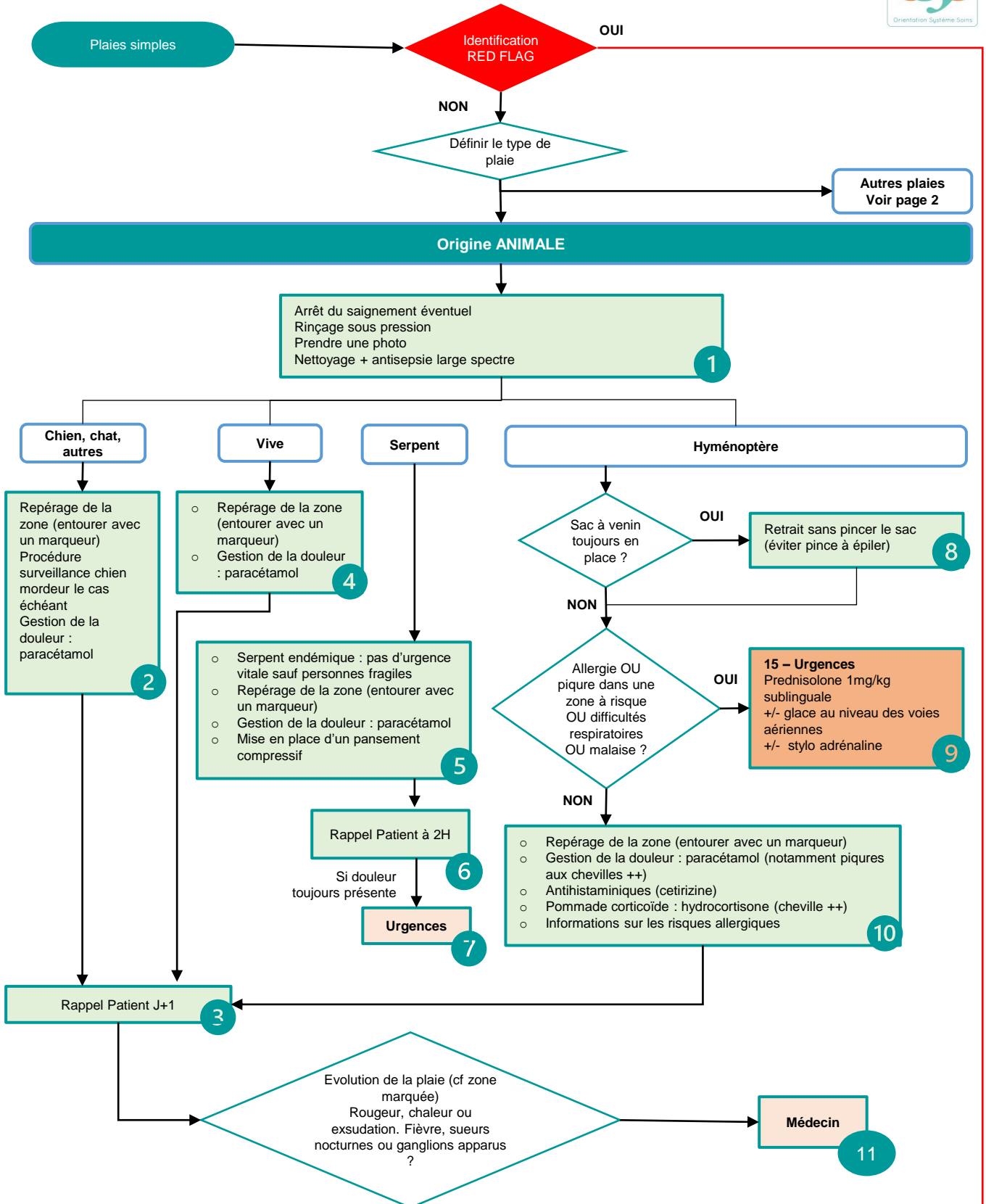
- Enfant < 15 Kg présentant des signes depuis > 2 jours
- Enfant < 15 Kg qui refuse de boire.
- Enfant < 15 Kg présentant des signes depuis > 1 jour malgré un traitement validé

Urgences

- Symptômes suggérant une déshydratation aiguë ou sujet à risque : enfant < 6 mois, personne âgée dépendante ou polymédiquée avec vomissements incoercibles, bileux et échec de la réhydratation
- Rectorragie (sang dans les selles ou selles goudronnées ou muco-sanglantes)
- Risque de sepsis grave : état de choc, hypothermie, frissons, fièvre > 38,5C° patient à risque septique (immunodéprimé, drépanocytaire, neutropénique, > 65 ans)
- Syndrome pseudo-occlusif, péritonite (douleur abdominale sévère ou péritonisme)
- Ictère (coloration jaune des conjonctives et de la peau)
- Séjour dans une région endémique à malaria durant les 6 derniers mois
- Diarrhée depuis > semaine
- Plus de 6 selles molles ou liquides / jour

R

Plaies simples



Indications supplémentaires

- o Procédure chien mordeur : en cas de morsure/griffure, l'animal doit être mis sous surveillance chien mordeur chez un vétérinaire
- o Sensibilisation en formation Risques de maltraitance enfants et femmes

Urgences vitales

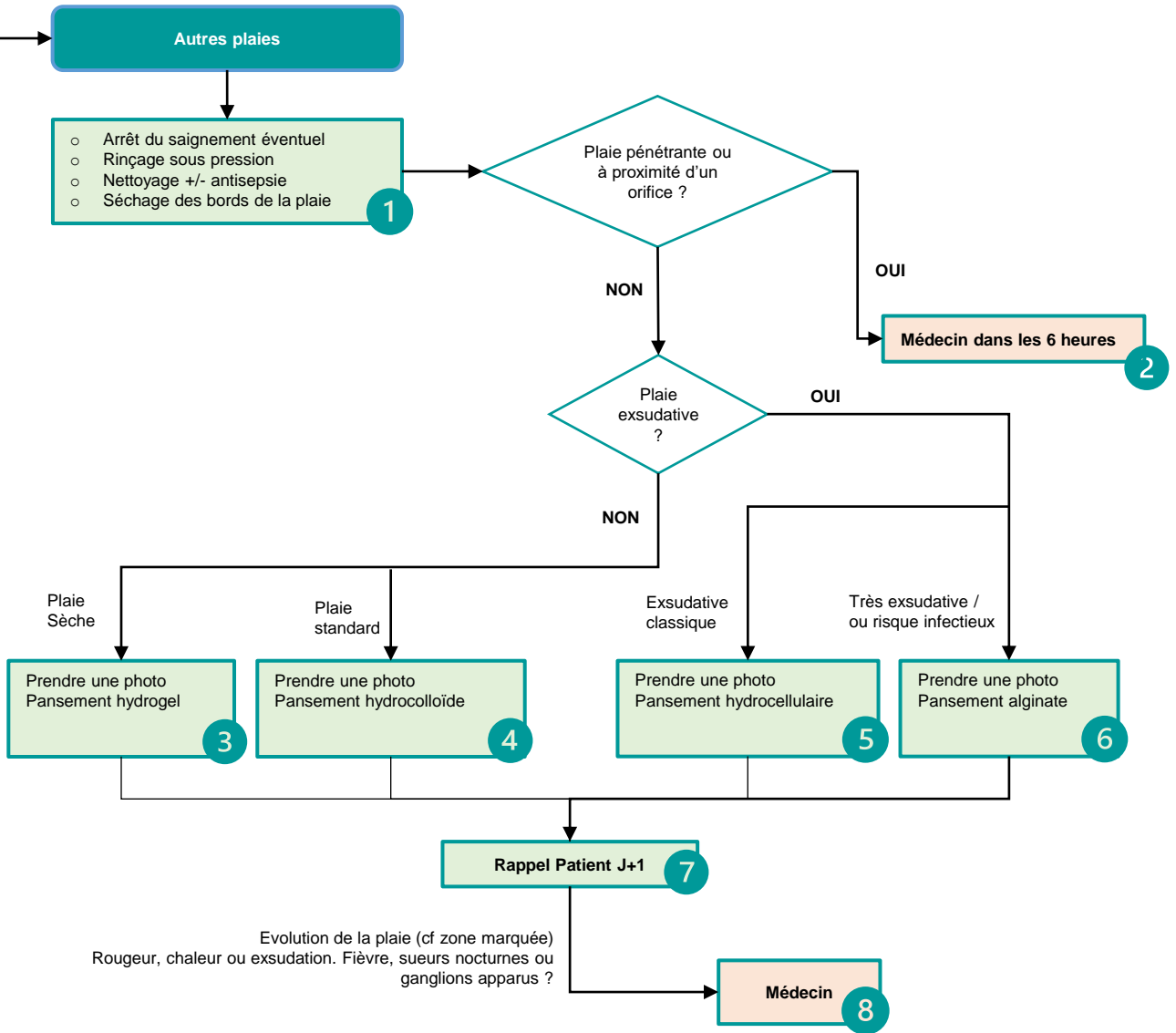
- Pronostic vital engagé : appel 15 + prise en charge
- Serpents : possibilité serpent non endémique

Médecin

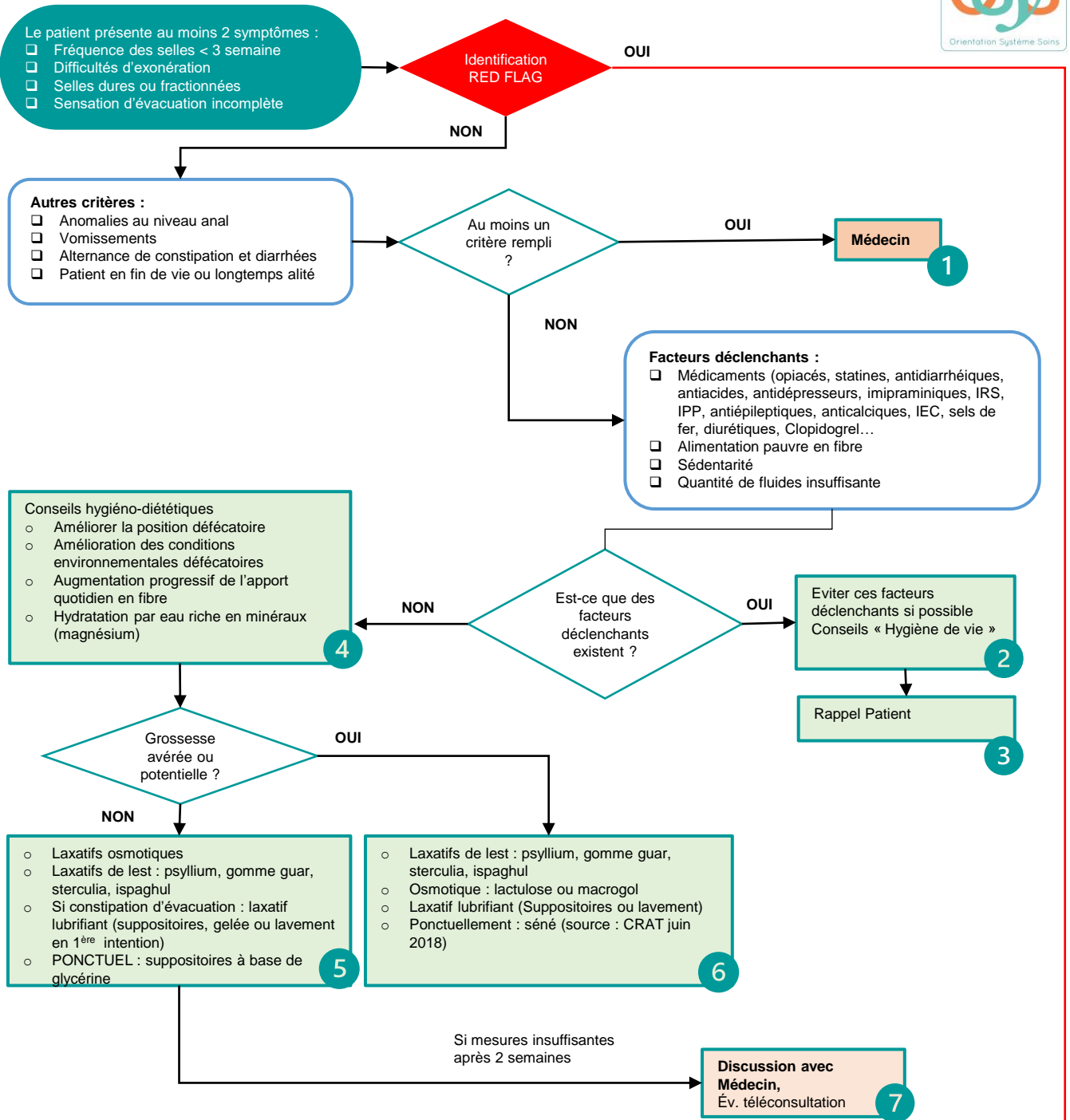
- Plaie Œil ou Main ou Visage
- Statut tétanos pas à jour
- Splénectomie, éthylisme chronique, immunodépression ou diabète



Plaies simples



Constipation



Critère d'exclusion téléconsultation

- Constipation chronique (> 6 mois en automédication)
- > 50 ans si première apparition sans facteur déclenchant identifiée
- Etat d'immunodéficience

Médecin

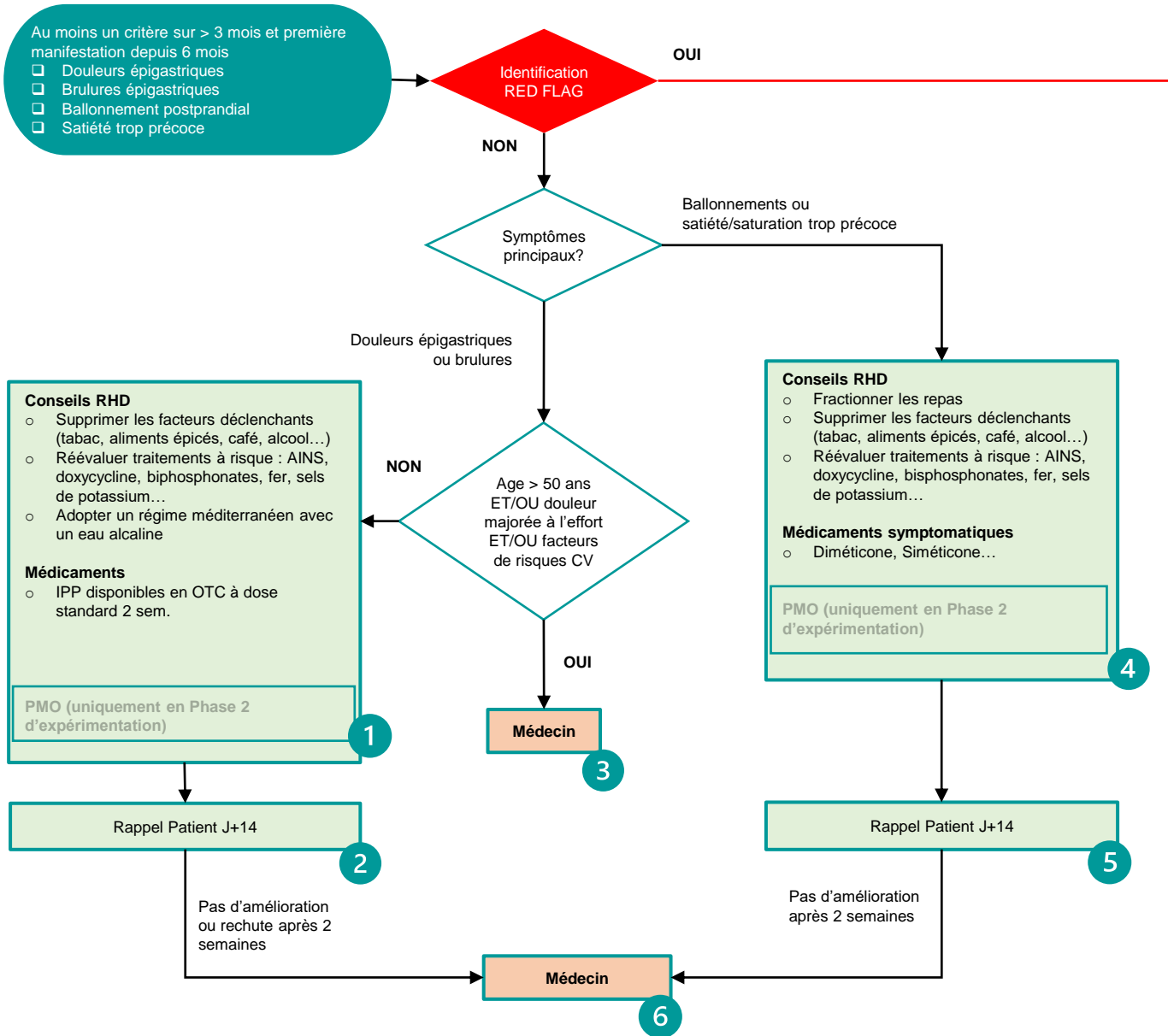
- Hypothyroïdie
- Anamnèse de chirurgie viscérale
- Douleurs de ventres persistantes
- Maladie tumorale connue de l'intestin
- Si antécédents familiaux de cancer intestinal ou gynéco : patient < 10 ans que le parent quand le diagnostic du cancer a été posé
- Perte de poids involontaire progressive
- Radiothérapie récente du bassin
- Maladie psychiatrique

Urgences

- Maladies inflammatoires chroniques intestinales (suspicion icterus)
- Suspicion de saignements gastro-intestinaux (sang dans les selles ou coloration noire des selles sans thérapie de fer)
- Suspicion d'occlusion intestinale (arrêt des gaz et douleur violente)
- Mal de ventre + fièvre + diverticulose (suspicion de diverticulite)
- Troubles cardiovasculaires
- Troubles de la sensibilité
- Œdème
- Suspicion de Fécalome.

R

Dyspepsie fonctionnelle



Critère d'exclusion téléconsultation

- Etat d'immunodéficience
- Anamnèse familiale :
 - Maladie cœliaque
 - Cancer colorectal
 - Maladies inflammatoires chroniques de l'intestin
 - Cancer de l'estomac et patient < 45 ans

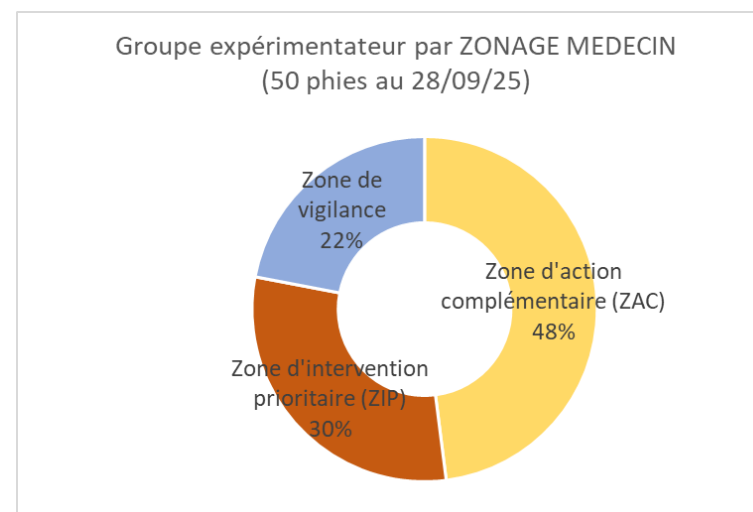
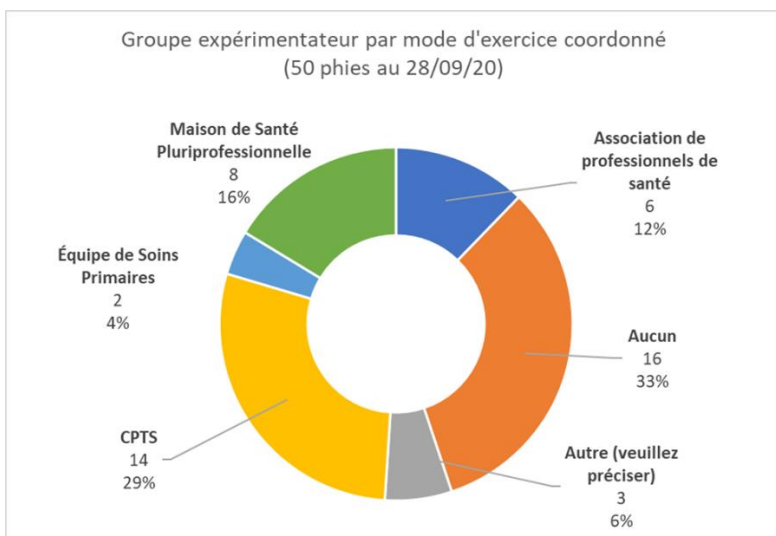
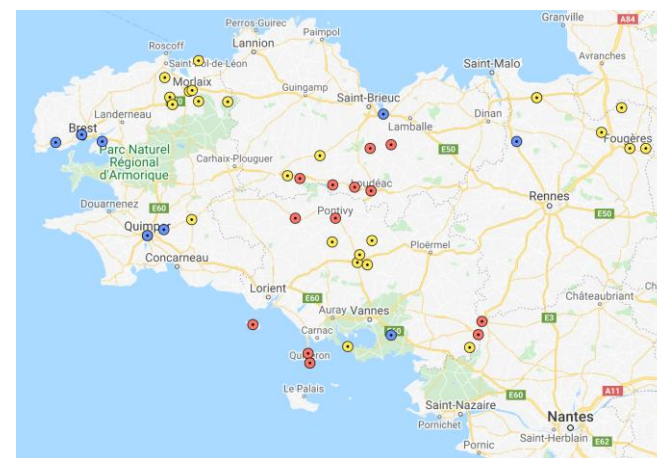
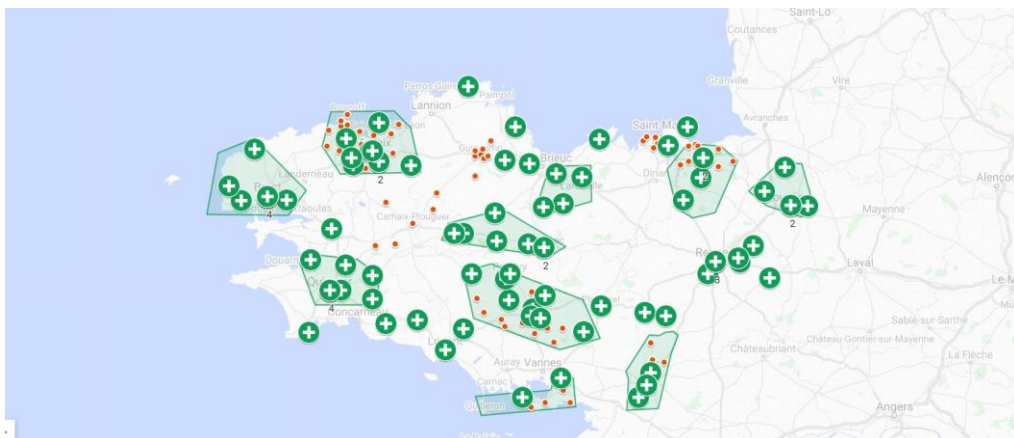
Médecin

- Dysphagie
- > 65 ans
- Vomissements
- Ictère
- Fièvre
- Penser à l'alcoolisme
- Asthénie, anorexie, amaigrissement (AEG)

Urgences

- Hémorragies digestives
- Douleurs thoraciques, notamment accentuée à l'effort (risque de syndrome coronarien aigue)
- Masse épigastrique
- Vomissements persistants

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES 50 OFFICINES ENGAGEES DANS L'EXPERIMENTATION OSyS sept 2020

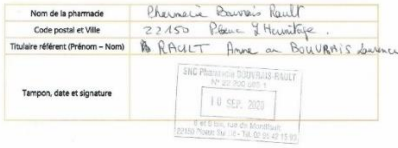
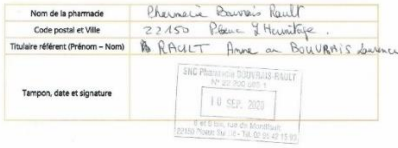
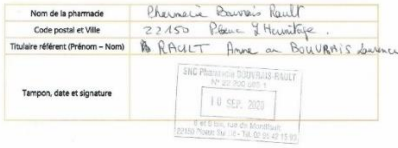



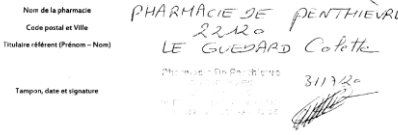
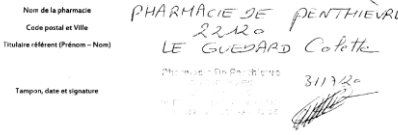
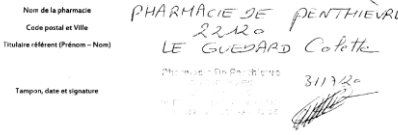
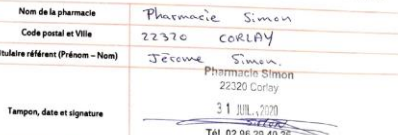
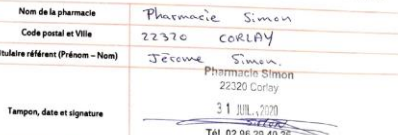
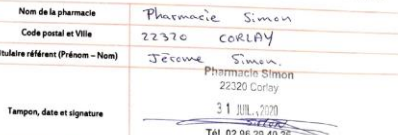











Nom	Prénom	Dénomination Commerciale	Ville/Localité	Code p0	Type de Territoire	Zonage médecin	Nom du territoire OSYS
DENIEUL	Bertrand	pharmacie de la douve	FOUGERES	35300	Semi-Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Fougères
KERGARAVAL	Benoit	Pharmacie de Guémené	Guémené-sur-Scorff	56160	Rural	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Pontivy / Locminé
VERSCHUEREN	Blandine	Pharmacie de GUERLESQUIN	GUERLESQUIN	29650	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
BRETEAU	Hervé	Pharmacie du Coglais	MAENA ROCH	35460	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Fougères
HERY	Caroline	Pharmacie HERY BOZEC	Locmaria-Plouzané	29280		Zone de vigilance	Brest / Iroise
Marchand	Guillaume	Pharmacie Marchand-Piron	Loudeac	22600		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Loudeac/Rostrenen
ROLLAND	Brigitte	Pharmacie d'ar Mor	ARZON	56640	Semi-Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Presqu'île et Iles
BOUILLON	OLIVIER	PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON	LA CHAPELLE JANSON	35133	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Fougères
BOULANGER	helene	pharmacie du centre	PLOUGASNOU	29630		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
PERINI	Muriel	pharmacie de saint thegonnec	SAINT THEGONNEC	29410		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
MUGNIER	Pascal	EURL PHARMACIE DU GUELMEUR	BREST	29200		Zone de vigilance	Brest / Iroise
Chaplain	Emilie	Pharmacie de penthièvre	YFFINIAC	22120	Semi-Rural	Zone de vigilance	Lamballe/Moncontour
bouvrais	laurence	snc pharmacie bouvrais rault	PLOEUC L'HERMITAGE	22150		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Lamballe/Moncontour
BONNET	Nicolas	Pharmacie Bonnet	Guiclan	29410		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
HOURLMAN	Robert	pharmacie de la madeleine	MORLAIX	29600		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
GILET	Laura	Pharmacie Notre Dame de Kerellon	PLOUENAN	29420		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
DE LIGINERES et COAT	Hervé / Guillaume	Pharmacie Saint Martin	SAINT MARTIN DES CHAMPS	29600		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
DANIEL	Sophie	Pharmacie libéré	BREST	29200		Zone de vigilance	Brest / Iroise
ROCHE	Didier	Pharmacie Roche	RIEUX	56350	Rural	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Redon
JEUSLIN	SABRINA	PHARMACIE JEUSLIN	ST CARADEC	22600		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Loudeac/Rostrenen
LE VAILLANT	Jean-Alain	pharmacie Le Vaillant	THEIX	56450	Semi-Rural	Zone de vigilance	Presqu'île et Iles
GARENAUX-LIONNE	Maryse	Pharmacie DU CENTRE	PLUMELIAU	56930	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Pontivy / Locminé
HAMELIN & BADEL	Laure & Amélie	PHARMACIE DE WESPORT	PLOUGASTEL-DAOULAS	29470		Zone de vigilance	Brest / Iroise
IMBERT	Gilles	pharmacie de la cité	MONCONTOUR	22510		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Lamballe/Moncontour
GOUBERT	Yves	pharmacie goubert	MOREAC	56500	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Pontivy / Locminé
Simon	Jérôme	Pharmacie Simon	CORLAY	22320		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Loudeac/Rostrenen
Dinh	Y-Van	Pharmacie de Lestonan	Ergué-Gabéric	29500		Zone de vigilance	Quimper / Cornouaille
KERGOURLAY	Nathalie	pharmacie du braden	QUIMPER	29000		Zone de vigilance	Quimper / Cornouaille
GAUTIER	Audrey	SARL LIGIER GAUTIER	SAINT DOMINEUC	35190	Rural	Zone de vigilance	Dol de Bretagne / Combours
Le Potier	Marie-Anne	Pharmacie Le Potier	GUERLEDAN	22530		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Loudeac/Rostrenen
VASSEUR BERK	Nathalie	Pharmacie BERK	QUIBERON	56 170	saisonnier	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Presqu'île et Iles
COMONT		Pharmacie de Port Haliguen	QUIBERON	56 170	saisonnier	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Presqu'île et Iles
barbin	stephane	pharmacie barbin	REDON	35600	Semi-Rural	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Redon
RENAUT		Pharmacie de la Baie	ST PIERRE DE QUIBERON		saisonnier	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Presqu'île et Iles
Le Coent	Aurélié	pharmacie Le Coënt	Plouguernével	22110		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Loudeac/Rostrenen
KERROS	Benoit	SELARL PHARMACIE KERROS	BREST	29200		Zone de vigilance	Brest / Iroise
COZIAN	gaela	pharmacie saint laurent	QUIMPER	29000		Zone de vigilance	Quimper / Cornouaille
CORLAY	Nina	Pharmacie de Gouarec	GOUAREC	22 570		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Rostrenen
SAILLY	Anne	Pharmacie SAILLY	Saint-Dolay	56130	Semi-Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Redon
MERCIER	Elisabeth	PHARMACIE DU CENTRE	Dol de Bretagne	35120	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Dol de Bretagne / Combours
REHEL	MYRIAM et ERWAN	Pharmacie REHEL	Dol de Bretagne	35120	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Dol de Bretagne / Combours
RYON	Valérie	Pharmacie Ryon	BIGNAN	56500		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Pontivy / Locminé
boedec	anyvonne	pharmacie	CORAY	29370		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Quimper / Cornouaille
Kerboriou	Christelle	SARL Pharmacie Kerboriou	PLOURIN LES MORLAIX	29600		Zone d'action complémentaire (ZAC)	Morlaix
Ténier	Philippe	eurl pharmacie Philippe Ténier	REGUINY	56500	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Pontivy / Locminé
LARRIERE	Eric et Jeanne-Marie	Pharmacie Napoléonville	PONTIVY	56300	Semi-Rural	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Pontivy / Locminé
LE PEUTREC	Véronique	SNC PHARMACIE DE LA MAILLETTE	LOCMINE	56500	Semi-Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Pontivy / Locminé
BUREAU	VALERIE	PHARMACIE BUREAU	SAINT Georges de Reintembault	35420	Rural	Zone d'action complémentaire (ZAC)	Fougères
BROTELANDE	JEAN-BERNARD	eurl pharmacie brotelande	LOUDEAC	22600		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Loudeac/Rostrenen
DELANGE & METAYER	Frédéric	Pharmacie DELANGE METAYER	Ile de Groix	56590		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)	Presqu'île et Iles

ANNEXE 3 :

Confirmation engagement des officines expérimentatrices du projet Pharm OSyS

TERRITOIRE	Lieu	Entité juridique	Contact et Coordonnées	Signatures numérisées										
TERRITOIRE 1 PAYS DE FOUGERES/ DOL DE BRETAGNE 7 pharmacies	LA CHAPELLE JANSON 35 300	PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON	Dr O. BOUILLON 02 99 17 85 46 pharmacielcj@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>35433 La Chapelle Janson</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Oliver Bouillon</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON 33 rue de Cimé - 35133 LA CHAPELLE JANSON Tel : 02 99 17 85 46 Mail : pharmacielcj@gmail.com 35 2 01023 5 Siret : 837 769 928 00010</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>le 31.07.2020 O. Bouillon</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON	Code postal et Ville	35433 La Chapelle Janson	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Oliver Bouillon	Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON 33 rue de Cimé - 35133 LA CHAPELLE JANSON Tel : 02 99 17 85 46 Mail : pharmacielcj@gmail.com 35 2 01023 5 Siret : 837 769 928 00010	Tampon, date et signature	le 31.07.2020 O. Bouillon
	Nom de la pharmacie	PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON												
	Code postal et Ville	35433 La Chapelle Janson												
	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Oliver Bouillon												
	Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE LA CHAPELLE JANSON 33 rue de Cimé - 35133 LA CHAPELLE JANSON Tel : 02 99 17 85 46 Mail : pharmacielcj@gmail.com 35 2 01023 5 Siret : 837 769 928 00010												
	Tampon, date et signature	le 31.07.2020 O. Bouillon												
	SAINT DOMINEUC 35 190	PHARMACIE LIGIER GAUTIER	Dr Audrey GAUTIER 02 99 45 21 08 ligier.gautier@yahoo.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>SPILL AÏPE GAULTIER</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>35190 SAINT DOMINEUC</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>AUDREY GAUTIER</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>PHARMACIE LIGIER GAUTIER 80 86 59 69 00 45 - 85 47 59 66 00 19 Tel : 02 99 45 21 08 Siret : 35 2 09000 5</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>le 31.07.2020 Audrey Gautier</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	SPILL AÏPE GAULTIER	Code postal et Ville	35190 SAINT DOMINEUC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	AUDREY GAUTIER	Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE LIGIER GAUTIER 80 86 59 69 00 45 - 85 47 59 66 00 19 Tel : 02 99 45 21 08 Siret : 35 2 09000 5	Tampon, date et signature	le 31.07.2020 Audrey Gautier
	Nom de la pharmacie	SPILL AÏPE GAULTIER												
Code postal et Ville	35190 SAINT DOMINEUC													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	AUDREY GAUTIER													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE LIGIER GAUTIER 80 86 59 69 00 45 - 85 47 59 66 00 19 Tel : 02 99 45 21 08 Siret : 35 2 09000 5													
Tampon, date et signature	le 31.07.2020 Audrey Gautier													
FOUGERES 35 300	PHARMACIE DE LA DOUVE	Dr Bertrand DENIEUL 06 87 29 46 90 pharmacie.douve@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>Pharmacie de la Douve</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>35300 FOUGERES</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>DENIEUL BERTRAND</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Pharmacie de la Douve 8, Rue de Paris 35300 FOUGERES Tel : 02 99 59 17 43 - Fax : 02 99 59 46 05</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>le 31/07/2020</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de la Douve	Code postal et Ville	35300 FOUGERES	Titulaire référent (Prénom - Nom)	DENIEUL BERTRAND	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pharmacie de la Douve 8, Rue de Paris 35300 FOUGERES Tel : 02 99 59 17 43 - Fax : 02 99 59 46 05	Tampon, date et signature	le 31/07/2020	
Nom de la pharmacie	Pharmacie de la Douve													
Code postal et Ville	35300 FOUGERES													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	DENIEUL BERTRAND													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pharmacie de la Douve 8, Rue de Paris 35300 FOUGERES Tel : 02 99 59 17 43 - Fax : 02 99 59 46 05													
Tampon, date et signature	le 31/07/2020													
DOL DE BRETAGNE 35 120	PHARMACIE REHEL	Dr REHEL 02 99 48 05 88 pharmacie_rehel@offisecure.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>Pharmacie REHEL</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>35120</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Myriam REHEL</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Pharmacie RÉHEL SELARL 1, rue du 17 Septembre 35120 DOL - DE - BRETAGNE 35 200 9849</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>le 31/07/2020</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie REHEL	Code postal et Ville	35120	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Myriam REHEL	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pharmacie RÉHEL SELARL 1, rue du 17 Septembre 35120 DOL - DE - BRETAGNE 35 200 9849	Tampon, date et signature	le 31/07/2020	
Nom de la pharmacie	Pharmacie REHEL													
Code postal et Ville	35120													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Myriam REHEL													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pharmacie RÉHEL SELARL 1, rue du 17 Septembre 35120 DOL - DE - BRETAGNE 35 200 9849													
Tampon, date et signature	le 31/07/2020													
MAEN ROCH 35 460	PHARMACIE DU COGLAIS	Dr Hervé BRETEAU 02 99 98 61 23 pharmacieducoglais@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>Pharmacie du Coglais</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>35460 Maen Roch</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Hervé BRETEAU</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>PHARMACIE DU COGLAIS 3, rue de Fougères - St-Etienne-Coglais 35460 MAEN ROCH Tel : 02 99 98 61 23 - Fax : 02 99 18 54 80</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>le 31/07/2020</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie du Coglais	Code postal et Ville	35460 Maen Roch	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Hervé BRETEAU	Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE DU COGLAIS 3, rue de Fougères - St-Etienne-Coglais 35460 MAEN ROCH Tel : 02 99 98 61 23 - Fax : 02 99 18 54 80	Tampon, date et signature	le 31/07/2020	
Nom de la pharmacie	Pharmacie du Coglais													
Code postal et Ville	35460 Maen Roch													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Hervé BRETEAU													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE DU COGLAIS 3, rue de Fougères - St-Etienne-Coglais 35460 MAEN ROCH Tel : 02 99 98 61 23 - Fax : 02 99 18 54 80													
Tampon, date et signature	le 31/07/2020													
DOL DE BRETAGNE 35 120	PHARMACIE DU CENTRE	Dr MERCIER MR ET MME 09 22 48 08 25 pharmacieducentredol@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>pharmacie du centre</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>35120 DOL DE BRETAGNE</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>MERCIER ELISABETH</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>PHARMACIE DUCENTRE 352007538 35120 DOL DE BRETAGNE</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>Dol le 28 août 2020</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	pharmacie du centre	Code postal et Ville	35120 DOL DE BRETAGNE	Titulaire référent (Prénom - Nom)	MERCIER ELISABETH	Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE DUCENTRE 352007538 35120 DOL DE BRETAGNE	Tampon, date et signature	Dol le 28 août 2020	
Nom de la pharmacie	pharmacie du centre													
Code postal et Ville	35120 DOL DE BRETAGNE													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	MERCIER ELISABETH													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	PHARMACIE DUCENTRE 352007538 35120 DOL DE BRETAGNE													
Tampon, date et signature	Dol le 28 août 2020													
ST GEORGES DE REIMTEBAULT 35 400	PHARMACIE BUREAU	Dr Valérie BUREAU 02 99 97 01 20 pharmaciebureau-valerie@laposte.net	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSyS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSyS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>PHARMACIE BUREAU</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>35420</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>VALÉRIE BUREAU</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Pharmacie - Bureau Place Alexandre DUBOIS 35400 ST GEORGES DE REIMTEBAULT Tel : 02 99 97 01 20 352 00581</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>le 07/08/2020</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE BUREAU	Code postal et Ville	35420	Titulaire référent (Prénom - Nom)	VALÉRIE BUREAU	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pharmacie - Bureau Place Alexandre DUBOIS 35400 ST GEORGES DE REIMTEBAULT Tel : 02 99 97 01 20 352 00581	Tampon, date et signature	le 07/08/2020	
Nom de la pharmacie	PHARMACIE BUREAU													
Code postal et Ville	35420													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	VALÉRIE BUREAU													
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pharmacie - Bureau Place Alexandre DUBOIS 35400 ST GEORGES DE REIMTEBAULT Tel : 02 99 97 01 20 352 00581													
Tampon, date et signature	le 07/08/2020													

TERRITOIRE	Lieu	Entité juridique	Contact et Coordonnées	Signatures numérisées								
TERRITOIRE 2 LAMBALLE MONCONTOUR 3 pharmacies	PLOEUC L'HERMITAGE 22 150	PHARMACIE BOUVRAIS RAULT	Dr Anne RAULT et Laurence BOUVRAIS 02 96 42 15 93 phie.bouvrais.rault@offisecure.com	<table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie Bouvais Rault</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>22150 Ploeuc l'Hermitage</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>A. RAULT Anne ou BOUVRAIS Laurence</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>  </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie Bouvais Rault	Code postal et Ville	22150 Ploeuc l'Hermitage	Titulaire référent (Prénom - Nom)	A. RAULT Anne ou BOUVRAIS Laurence	Tampon, date et signature	
	Nom de la pharmacie	Pharmacie Bouvais Rault										
	Code postal et Ville	22150 Ploeuc l'Hermitage										
Titulaire référent (Prénom - Nom)	A. RAULT Anne ou BOUVRAIS Laurence											
Tampon, date et signature												
MONCONTOUR 22510	PHARMACIE DE LA CITE	Dr IMBERT et ORVAIN 02 96 73 41 42 pharmacie.delacite@offisecure.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSy5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSy5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE DE LA CITE</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>22510 MONCONTOUR</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>IMBERT Gilles et ORVAIN Roger</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>  </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE DE LA CITE	Code postal et Ville	22510 MONCONTOUR	Titulaire référent (Prénom - Nom)	IMBERT Gilles et ORVAIN Roger	Tampon, date et signature		
Nom de la pharmacie	PHARMACIE DE LA CITE											
Code postal et Ville	22510 MONCONTOUR											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	IMBERT Gilles et ORVAIN Roger											
Tampon, date et signature												
YFFINIAC 22 120	PHARMACIE DE PENTHIEVRE	Dr Emilie CHAPLAIN (adjoint) 02 96 72 66 92 pharmaciedepenthievre@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSy5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSy5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE DE PENTHIEVRE</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>22120 YFFINIAC</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>LE GUEBARD Corinne</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>  </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE DE PENTHIEVRE	Code postal et Ville	22120 YFFINIAC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	LE GUEBARD Corinne	Tampon, date et signature		
Nom de la pharmacie	PHARMACIE DE PENTHIEVRE											
Code postal et Ville	22120 YFFINIAC											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	LE GUEBARD Corinne											
Tampon, date et signature												
TERRITOIRE 3 LOUDEAC ROSTRENEN 7 pharmacies	CORLAY 22 320	PHARMACIE SIMON	Dr J. SIMON 02 96 29 40 26 pharmaciesimon22320@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSy5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSy5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie Simon</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>22320 CORLAY</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Jacques Simon</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>  </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie Simon	Code postal et Ville	22320 CORLAY	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Jacques Simon	Tampon, date et signature	
	Nom de la pharmacie	Pharmacie Simon										
	Code postal et Ville	22320 CORLAY										
	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Jacques Simon										
Tampon, date et signature												
PLOUGUERNEVEL 22 110	PHARMACIE LE COENT	Dr LE COENT 02 96 36 09 09 pharmacielecoent@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSy5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSy5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>LE COENT</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>22110 Plouguernevel</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Le Coent</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>  </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	LE COENT	Code postal et Ville	22110 Plouguernevel	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Le Coent	Tampon, date et signature		
Nom de la pharmacie	LE COENT											
Code postal et Ville	22110 Plouguernevel											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Le Coent											
Tampon, date et signature												
LOUDEAC 22 600	PHARMACIE MARCHAND PIRON	Dr Axelle MARCHAND PIRON 02 96 28 15 37 pharmacie.mploudeac@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSy5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSy5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>MARCHAND - PIRON</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>22 600 LOUDEAC</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Axelle MARCHAND - PIRON</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>  </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	MARCHAND - PIRON	Code postal et Ville	22 600 LOUDEAC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Axelle MARCHAND - PIRON	Tampon, date et signature		
Nom de la pharmacie	MARCHAND - PIRON											
Code postal et Ville	22 600 LOUDEAC											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Axelle MARCHAND - PIRON											
Tampon, date et signature												
LOUDEAC 22 600	PHARMACIE BROTELANDE	Dr BROTELANDE 06 24 37 53 69 jbb@pharmacieloudeac.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSy5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSy5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Brotelände</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>22600 Loudeac</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Jean Bernard Brotelände</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>  </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Brotelände	Code postal et Ville	22600 Loudeac	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Jean Bernard Brotelände	Tampon, date et signature		
Nom de la pharmacie	Brotelände											
Code postal et Ville	22600 Loudeac											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Jean Bernard Brotelände											
Tampon, date et signature												

TERRITOIRE	Lieu	Entité juridique	Contact et Coordonnées	Signatures numérisées								
	GOUAREC 22570	PHARMACIE DE GOUAREC	Dr Nina CORLAY 02 96 24 90 25 pharmacie.gouarec@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>PHARMACIE GOUAREC</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>22570 GOUAREC</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>CORLAY NINA</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>PHARMACIE DE GOUAREC 21 SEP. 2020 NINA CORLAY</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE GOUAREC	Code postal et Ville	22570 GOUAREC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	CORLAY NINA	Tampon, date et signature	PHARMACIE DE GOUAREC 21 SEP. 2020 NINA CORLAY
	Nom de la pharmacie	PHARMACIE GOUAREC										
	Code postal et Ville	22570 GOUAREC										
Titulaire référent (Prénom - Nom)	CORLAY NINA											
Tampon, date et signature	PHARMACIE DE GOUAREC 21 SEP. 2020 NINA CORLAY											
SAINT CARADEC 22 600	PHARMACIE JEUSLIN	Dr Sabrina JEUSLIN 02 96 68 69 86 pharmacie.jeuslin@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>JEUSLIN</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>22600 ST-CARADEC</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>SABRINA JEUSLIN</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>PHARMACIE JEUSLIN 28/09/2020</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	JEUSLIN	Code postal et Ville	22600 ST-CARADEC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	SABRINA JEUSLIN	Tampon, date et signature	PHARMACIE JEUSLIN 28/09/2020	
Nom de la pharmacie	JEUSLIN											
Code postal et Ville	22600 ST-CARADEC											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	SABRINA JEUSLIN											
Tampon, date et signature	PHARMACIE JEUSLIN 28/09/2020											
GUERLEDAN 22 530	PHARMACIE LE POTIER	Dr Anne Marie LE POTIER 02 96 28 59 49 pharmacielepotier@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>Pharmacie Le Potier</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>22530 Guerledan</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Marie-Anne Le Potier</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>29/08/20 Pharmacie Le Potier</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie Le Potier	Code postal et Ville	22530 Guerledan	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Marie-Anne Le Potier	Tampon, date et signature	29/08/20 Pharmacie Le Potier	
Nom de la pharmacie	Pharmacie Le Potier											
Code postal et Ville	22530 Guerledan											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Marie-Anne Le Potier											
Tampon, date et signature	29/08/20 Pharmacie Le Potier											
TERRITOIRE 4 LOCMINE PONTIVY 7 pharmacies	REQUIGNY 56500	Pharmacie TENIER	Dr Philippe TENIER 02 97 38 65 49 philippetenier@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>TENIER</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>56500 REQUIGNY</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>Philippe Tenier</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>PHARMACIE TENIER 10, rue du Château Nôtre 56500 REQUIGNY Tél : 02 97 38 65 49 02 97 38 65 49 0602149101</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	TENIER	Code postal et Ville	56500 REQUIGNY	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Philippe Tenier	Tampon, date et signature	PHARMACIE TENIER 10, rue du Château Nôtre 56500 REQUIGNY Tél : 02 97 38 65 49 02 97 38 65 49 0602149101
	Nom de la pharmacie	TENIER										
	Code postal et Ville	56500 REQUIGNY										
	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Philippe Tenier										
	Tampon, date et signature	PHARMACIE TENIER 10, rue du Château Nôtre 56500 REQUIGNY Tél : 02 97 38 65 49 02 97 38 65 49 0602149101										
	BIGNAN 56 500	Pharmacie RYON	Dr Valérie RYON 02 97 60 07 08 pharmacieryon@perso.alliadis.net	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>Pharmacie RYON</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>56500 BIGNAN</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>RYON Valérie</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>Pharmacie V. RYON & pass de la Communauté 56500 BIGNAN Tél. 02 97 60 07 08 02 97 60 07 08 06 7 5056 5</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie RYON	Code postal et Ville	56500 BIGNAN	Titulaire référent (Prénom - Nom)	RYON Valérie	Tampon, date et signature	Pharmacie V. RYON & pass de la Communauté 56500 BIGNAN Tél. 02 97 60 07 08 02 97 60 07 08 06 7 5056 5
	Nom de la pharmacie	Pharmacie RYON										
Code postal et Ville	56500 BIGNAN											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	RYON Valérie											
Tampon, date et signature	Pharmacie V. RYON & pass de la Communauté 56500 BIGNAN Tél. 02 97 60 07 08 02 97 60 07 08 06 7 5056 5											
MOREAC	Pharmacie GOUBERT	Dr Yves GOUBERT 02 97 60 10 12 Yves.goubert@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>PHARMACIE GOUBERT</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>56500 - MOREAC</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>GOUBERT YVES</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>PHARMACIE GOUBERT 28 SEP. 2020 56500 MOREAC - Tél. 02 97 60 10 12</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE GOUBERT	Code postal et Ville	56500 - MOREAC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	GOUBERT YVES	Tampon, date et signature	PHARMACIE GOUBERT 28 SEP. 2020 56500 MOREAC - Tél. 02 97 60 10 12	
Nom de la pharmacie	PHARMACIE GOUBERT											
Code postal et Ville	56500 - MOREAC											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	GOUBERT YVES											
Tampon, date et signature	PHARMACIE GOUBERT 28 SEP. 2020 56500 MOREAC - Tél. 02 97 60 10 12											
PONTIVY 56 300	Pharmacie NAPOLEONVILLE	Dr J.M. LAPIERRE 02.97.25.00.84 pharmacie.napoleonville@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>PHARMACIE NAPOLEONVILLE</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>56300</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>LAPIERRE Jeanne Marie</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>PHARMACIE NAPOLEONVILLE Dir: Joanne Marie LAPIERRE - Pharmacien 97 rue République - PONTIVY 56300 56 2 00656 tel : 02 97 25 00 84</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE NAPOLEONVILLE	Code postal et Ville	56300	Titulaire référent (Prénom - Nom)	LAPIERRE Jeanne Marie	Tampon, date et signature	PHARMACIE NAPOLEONVILLE Dir: Joanne Marie LAPIERRE - Pharmacien 97 rue République - PONTIVY 56300 56 2 00656 tel : 02 97 25 00 84	
Nom de la pharmacie	PHARMACIE NAPOLEONVILLE											
Code postal et Ville	56300											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	LAPIERRE Jeanne Marie											
Tampon, date et signature	PHARMACIE NAPOLEONVILLE Dir: Joanne Marie LAPIERRE - Pharmacien 97 rue République - PONTIVY 56300 56 2 00656 tel : 02 97 25 00 84											
PLUMELIAU BIEUZY 56 930	Pharmacie DU CENTRE	Dr GARENAUX ET Dr JOUAN 02 97 51 80 07 maryse.garenaux@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>SECLAR PHARMACIE DU CENTRE</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>56930 PLUMELIAU-BIEUZY</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>MARYSE GARENAUX</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>Pharmacie DU CENTRE Méme Garenaux - Méme Jouan 23 rue de la République 56930 PLUMELIAU Tél. : 02 97 51 80 07 Fax : 02 97 51 80 13</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	SECLAR PHARMACIE DU CENTRE	Code postal et Ville	56930 PLUMELIAU-BIEUZY	Titulaire référent (Prénom - Nom)	MARYSE GARENAUX	Tampon, date et signature	Pharmacie DU CENTRE Méme Garenaux - Méme Jouan 23 rue de la République 56930 PLUMELIAU Tél. : 02 97 51 80 07 Fax : 02 97 51 80 13	
Nom de la pharmacie	SECLAR PHARMACIE DU CENTRE											
Code postal et Ville	56930 PLUMELIAU-BIEUZY											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	MARYSE GARENAUX											
Tampon, date et signature	Pharmacie DU CENTRE Méme Garenaux - Méme Jouan 23 rue de la République 56930 PLUMELIAU Tél. : 02 97 51 80 07 Fax : 02 97 51 80 13											
GUEMENE SUR SCORFF 56169	Pharmacie DE GUEMENE	Dr KERGARAVAT 02 97 51 20 07 pharmaciedeguemene@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr><td>Nom de la pharmacie</td><td>Pharmacie de Guemene</td></tr> <tr><td>Code postal et Ville</td><td>56169 Guemene s/Scorff</td></tr> <tr><td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td><td>KERGARAVAT</td></tr> <tr><td>Tampon, date et signature</td><td>Pharmacie de Guemene 31 AOUT 2020</td></tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de Guemene	Code postal et Ville	56169 Guemene s/Scorff	Titulaire référent (Prénom - Nom)	KERGARAVAT	Tampon, date et signature	Pharmacie de Guemene 31 AOUT 2020	
Nom de la pharmacie	Pharmacie de Guemene											
Code postal et Ville	56169 Guemene s/Scorff											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	KERGARAVAT											
Tampon, date et signature	Pharmacie de Guemene 31 AOUT 2020											

TERRITOIRE	Lieu	Entité juridique	Contact et Coordonnées	Signatures numérisées								
	LOCMINE 56 500	PHARMACIE DE LA MAILLETTE	Dr Véronique LE PEUTREC 02 97 60 01 76 pharmaciedelamaillette@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE DE LA MAILLETTE</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56500 LOCMINE</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>LE PEUTREC Véronique</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>01/11/2020 Pharmacie de la MAILLETTE 14 Rue des Trinitaires 56500 LOCMINE Tel : 02 97 60 01 76 Fax : 02 97 60 57 33</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE DE LA MAILLETTE	Code postal et Ville	56500 LOCMINE	Titulaire référent (Prénom - Nom)	LE PEUTREC Véronique	Tampon, date et signature	01/11/2020 Pharmacie de la MAILLETTE 14 Rue des Trinitaires 56500 LOCMINE Tel : 02 97 60 01 76 Fax : 02 97 60 57 33
Nom de la pharmacie	PHARMACIE DE LA MAILLETTE											
Code postal et Ville	56500 LOCMINE											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	LE PEUTREC Véronique											
Tampon, date et signature	01/11/2020 Pharmacie de la MAILLETTE 14 Rue des Trinitaires 56500 LOCMINE Tel : 02 97 60 01 76 Fax : 02 97 60 57 33											
TERRITOIRE 5 REDON 3 pharmacies	RIEUX 56350	Pharmacie ROCHE	Dr D. ROCHE 02 99 91 94 76 pharma56350rieux@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE ROCHE</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56350 RIEUX</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Dickor ROCHE</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>Je 31/10/2020 PHARMACIE ROCHE 14 Rue des Trinitaires 56350 RIEUX Tel : 02 99 91 94 76 Fax : 02 99 91 18 90 N° 56 200 55 72</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE ROCHE	Code postal et Ville	56350 RIEUX	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Dickor ROCHE	Tampon, date et signature	Je 31/10/2020 PHARMACIE ROCHE 14 Rue des Trinitaires 56350 RIEUX Tel : 02 99 91 94 76 Fax : 02 99 91 18 90 N° 56 200 55 72
	Nom de la pharmacie	PHARMACIE ROCHE										
	Code postal et Ville	56350 RIEUX										
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Dickor ROCHE											
Tampon, date et signature	Je 31/10/2020 PHARMACIE ROCHE 14 Rue des Trinitaires 56350 RIEUX Tel : 02 99 91 94 76 Fax : 02 99 91 18 90 N° 56 200 55 72											
REDON 35 600	Pharmacie BARBIN	Dr Stéphane BARBIN pharmacie.barbin@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie BARBIN</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>35600 REDON</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>BARBIN STEPHANE</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>20/09/20 giro pharm PHARMACIE DU FORT 2 Quai Sédou - 35000 REDON Tel : 02 99 71 11 00 N° 56 302 00 83 40</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie BARBIN	Code postal et Ville	35600 REDON	Titulaire référent (Prénom - Nom)	BARBIN STEPHANE	Tampon, date et signature	20/09/20 giro pharm PHARMACIE DU FORT 2 Quai Sédou - 35000 REDON Tel : 02 99 71 11 00 N° 56 302 00 83 40	
Nom de la pharmacie	Pharmacie BARBIN											
Code postal et Ville	35600 REDON											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	BARBIN STEPHANE											
Tampon, date et signature	20/09/20 giro pharm PHARMACIE DU FORT 2 Quai Sédou - 35000 REDON Tel : 02 99 71 11 00 N° 56 302 00 83 40											
SAINT DOLAY 56 130	Pharmacie SAILLY	Dr Anne SAILLY 02 99 90 25 65 sailly.pharma@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie SAILLY</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56130 ST DOLAY</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Anne SAILLY</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>01/09/2020 PHARMACIE SAILLY 1, rue du Moulin de la Mer 56130 SAINT DOLAY 56 200 550 2</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie SAILLY	Code postal et Ville	56130 ST DOLAY	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Anne SAILLY	Tampon, date et signature	01/09/2020 PHARMACIE SAILLY 1, rue du Moulin de la Mer 56130 SAINT DOLAY 56 200 550 2	
Nom de la pharmacie	Pharmacie SAILLY											
Code postal et Ville	56130 ST DOLAY											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Anne SAILLY											
Tampon, date et signature	01/09/2020 PHARMACIE SAILLY 1, rue du Moulin de la Mer 56130 SAINT DOLAY 56 200 550 2											
TERRITOIRE 6 PRESQU ILE DE RHUYS ET ILES 6 pharmacies	ARZON 56 640	Pharmacie ROLLAND	Mr et Mme ROLLAND 02 97 53 71 55 pharmacie.rolland@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie ROLLAND</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56640 ARZON</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>B. et H. ROLLAND</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>01/10/2020 PHARMACIE D'ARZON 02 97 53 71 55 L. ROLLAND 56640 ARZON</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie ROLLAND	Code postal et Ville	56640 ARZON	Titulaire référent (Prénom - Nom)	B. et H. ROLLAND	Tampon, date et signature	01/10/2020 PHARMACIE D'ARZON 02 97 53 71 55 L. ROLLAND 56640 ARZON
	Nom de la pharmacie	Pharmacie ROLLAND										
	Code postal et Ville	56640 ARZON										
	Titulaire référent (Prénom - Nom)	B. et H. ROLLAND										
	Tampon, date et signature	01/10/2020 PHARMACIE D'ARZON 02 97 53 71 55 L. ROLLAND 56640 ARZON										
QUIBERON 56 170	Pharmacie BERK	Dr Nathalie VASSEUR- BERK 02 97 50 07 79 pharmacie.berk@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>BERK</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56170 QUIBERON</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>VASSEUR NATHALIE</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>PHARMACIE BERK 15 rue de Verdun 56170 Quiberon tel : 02 97 50 07 79 Fax : 02 97 50 53 14 pharmacie.berk@gmail.com 56 2 007 21 1</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	BERK	Code postal et Ville	56170 QUIBERON	Titulaire référent (Prénom - Nom)	VASSEUR NATHALIE	Tampon, date et signature	PHARMACIE BERK 15 rue de Verdun 56170 Quiberon tel : 02 97 50 07 79 Fax : 02 97 50 53 14 pharmacie.berk@gmail.com 56 2 007 21 1	
Nom de la pharmacie	BERK											
Code postal et Ville	56170 QUIBERON											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	VASSEUR NATHALIE											
Tampon, date et signature	PHARMACIE BERK 15 rue de Verdun 56170 Quiberon tel : 02 97 50 07 79 Fax : 02 97 50 53 14 pharmacie.berk@gmail.com 56 2 007 21 1											
SAINT PIERRE DE QUIBERON 56 510	Pharmacie DE LA BAIE	Dr Christine RENAUD 02 97 30 98 12 pharmaciedelabaie56@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie de La Baie</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56510 SAINT PIERRE DE QUIBERON</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Renault Christine</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>02/10/2020</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de La Baie	Code postal et Ville	56510 SAINT PIERRE DE QUIBERON	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Renault Christine	Tampon, date et signature	02/10/2020	
Nom de la pharmacie	Pharmacie de La Baie											
Code postal et Ville	56510 SAINT PIERRE DE QUIBERON											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Renault Christine											
Tampon, date et signature	02/10/2020											
QUIBERON 56 170	Pharmacie DE PORT HALIGUEN	Dr Nathalie COMONT 02 97 30 52 62 nathalie.comont@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie de Port Haliguen (2 rue de la mer)</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56170 QUIBERON</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>NATHALIE COMONT</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>02/10/2020 PHARMACIE COMONT QUIBERON Tel : 02 97 30 52 62 Fax : 02 97 50 24 97 56 200 64 72</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de Port Haliguen (2 rue de la mer)	Code postal et Ville	56170 QUIBERON	Titulaire référent (Prénom - Nom)	NATHALIE COMONT	Tampon, date et signature	02/10/2020 PHARMACIE COMONT QUIBERON Tel : 02 97 30 52 62 Fax : 02 97 50 24 97 56 200 64 72	
Nom de la pharmacie	Pharmacie de Port Haliguen (2 rue de la mer)											
Code postal et Ville	56170 QUIBERON											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	NATHALIE COMONT											
Tampon, date et signature	02/10/2020 PHARMACIE COMONT QUIBERON Tel : 02 97 30 52 62 Fax : 02 97 50 24 97 56 200 64 72											
ILE DE GROIX 56590	Pharmacie de I' ILE DE GROIX	DELANGE - METAYER 02 97 86 81 68 pharmacie.iledegroix@offisecure.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie Delange - Metayer</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56590 Ile de Groix</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Delange Freda - Metayer Lucie</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>01/05/2020 PHARMACIE DELANGE METAYER 16 rue de Groix 56590 ILE DE GROIX Tel : 02 97 86 81 68 N° 56 200 82 90</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie Delange - Metayer	Code postal et Ville	56590 Ile de Groix	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Delange Freda - Metayer Lucie	Tampon, date et signature	01/05/2020 PHARMACIE DELANGE METAYER 16 rue de Groix 56590 ILE DE GROIX Tel : 02 97 86 81 68 N° 56 200 82 90	
Nom de la pharmacie	Pharmacie Delange - Metayer											
Code postal et Ville	56590 Ile de Groix											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Delange Freda - Metayer Lucie											
Tampon, date et signature	01/05/2020 PHARMACIE DELANGE METAYER 16 rue de Groix 56590 ILE DE GROIX Tel : 02 97 86 81 68 N° 56 200 82 90											

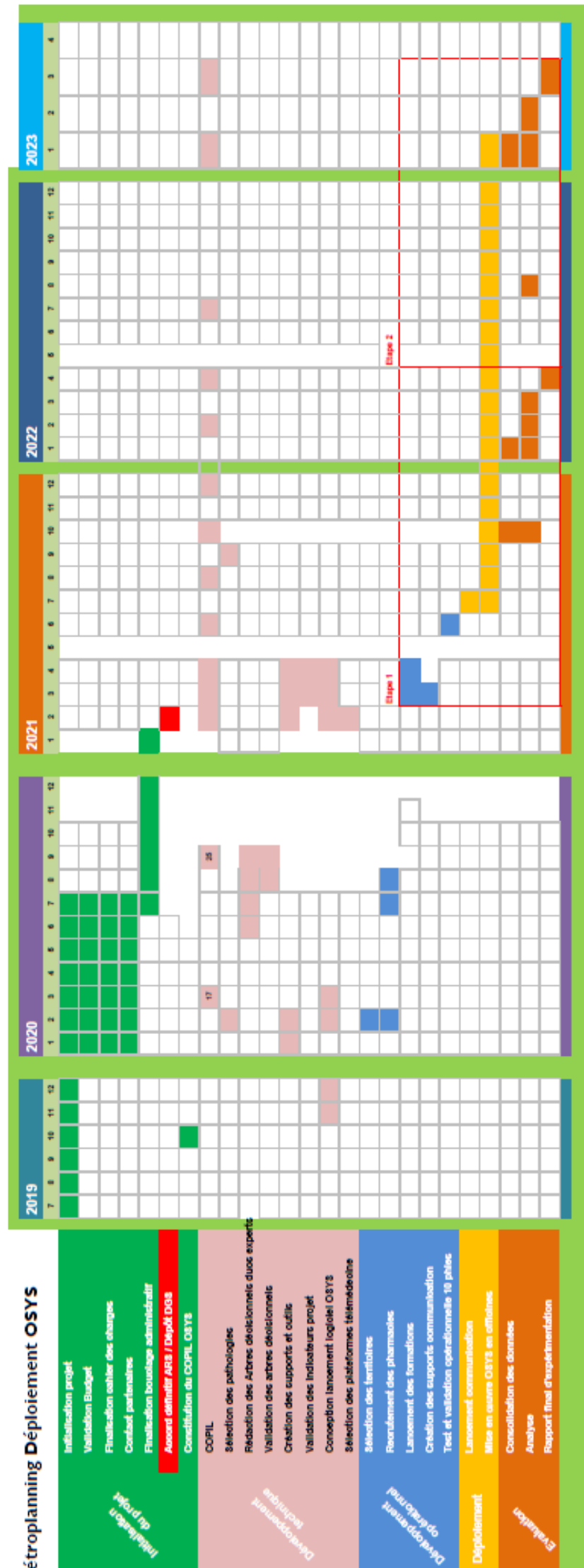
TERRITOIRE	Lieu	Entité juridique	Contact et Coordonnées	Signatures numérisées								
	THEIX 56 450	Pharmacie LE VAILLANT	Dr LE VAILLANT 02 97 43 11 24 jean-alain.le-vaillant@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie Le Vaillant</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>56450 Theix-royale</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Le Vaillant Jean Alain</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>24/06/20 PHARMACIE DE LA BUTTE SAINT-VINCENT 4 rue du Général de Gaulle - 56450 THEIX-ROYALD TEL. 02 97 43 11 24 - 06 2 607381</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie Le Vaillant	Code postal et Ville	56450 Theix-royale	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Le Vaillant Jean Alain	Tampon, date et signature	24/06/20 PHARMACIE DE LA BUTTE SAINT-VINCENT 4 rue du Général de Gaulle - 56450 THEIX-ROYALD TEL. 02 97 43 11 24 - 06 2 607381
Nom de la pharmacie	Pharmacie Le Vaillant											
Code postal et Ville	56450 Theix-royale											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Le Vaillant Jean Alain											
Tampon, date et signature	24/06/20 PHARMACIE DE LA BUTTE SAINT-VINCENT 4 rue du Général de Gaulle - 56450 THEIX-ROYALD TEL. 02 97 43 11 24 - 06 2 607381											
TERRITOIRE 7 QUIMPER CORNOUAILLES 4 pharmacies	ERGUE GABERIC 29 500	Pharmacie DE LESTONAN	Dr Yvan DINH 06 64 33 38 15 y-van@hotmail.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie de Lestonan</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29500 ERGUE GABERIC</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>YVAN DINH</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>07/06/20 29500 ERGUE GABERIC www.pharmacielestinan.com</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de Lestonan	Code postal et Ville	29500 ERGUE GABERIC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	YVAN DINH	Tampon, date et signature	07/06/20 29500 ERGUE GABERIC www.pharmacielestinan.com
	Nom de la pharmacie	Pharmacie de Lestonan										
	Code postal et Ville	29500 ERGUE GABERIC										
	Titulaire référent (Prénom - Nom)	YVAN DINH										
Tampon, date et signature	07/06/20 29500 ERGUE GABERIC www.pharmacielestinan.com											
QUIMPER 29 000	Pharmacie DU BRADEN	Dr Nathalie KERGOULAY 02.98.94.14.69 pharmacie.braden@offisecure.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie du Braden</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29000 QUIMPER</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Nathalie Kergoulay</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>26/06/20 PHARMACIE DU BRADEN Bâtiment KERGOULAY 29000 QUIMPER 1 avenue du Braden 29000 QUIMPER Tél: 02 98 94 14 69</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie du Braden	Code postal et Ville	29000 QUIMPER	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Nathalie Kergoulay	Tampon, date et signature	26/06/20 PHARMACIE DU BRADEN Bâtiment KERGOULAY 29000 QUIMPER 1 avenue du Braden 29000 QUIMPER Tél: 02 98 94 14 69	
Nom de la pharmacie	Pharmacie du Braden											
Code postal et Ville	29000 QUIMPER											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Nathalie Kergoulay											
Tampon, date et signature	26/06/20 PHARMACIE DU BRADEN Bâtiment KERGOULAY 29000 QUIMPER 1 avenue du Braden 29000 QUIMPER Tél: 02 98 94 14 69											
CORAY 29 370	Pharmacie BOEDEC	Dr Anne BOEDEC 02 98 59 12 16 pharmacie.boedec@offisecure.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>BOEDEC SARI Pharmacie</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29340 CORAY</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>BOEDEC Anne Marie</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>26 AOUT 2020 ANNE A. BOEDEC 29340 CORAY PHARMACIE BOEDEC@OFFISECURE.COM</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	BOEDEC SARI Pharmacie	Code postal et Ville	29340 CORAY	Titulaire référent (Prénom - Nom)	BOEDEC Anne Marie	Tampon, date et signature	26 AOUT 2020 ANNE A. BOEDEC 29340 CORAY PHARMACIE BOEDEC@OFFISECURE.COM	
Nom de la pharmacie	BOEDEC SARI Pharmacie											
Code postal et Ville	29340 CORAY											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	BOEDEC Anne Marie											
Tampon, date et signature	26 AOUT 2020 ANNE A. BOEDEC 29340 CORAY PHARMACIE BOEDEC@OFFISECURE.COM											
QUIMPER 29 000	Pharmacie SAINT LAURENT	Dr GAËL COZIAN 02 98 90 36 78 pharmacie-cozian@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Saint Laurent</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29000 Quimper</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Gael Cozian</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>31 JUL Pharmacie Saint Laurent 7 place Saint Laurent 29000 QUIMPER Tel: 02 98 90 36 78 - Fax: 02 98 90 36 78</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Saint Laurent	Code postal et Ville	29000 Quimper	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Gael Cozian	Tampon, date et signature	31 JUL Pharmacie Saint Laurent 7 place Saint Laurent 29000 QUIMPER Tel: 02 98 90 36 78 - Fax: 02 98 90 36 78	
Nom de la pharmacie	Saint Laurent											
Code postal et Ville	29000 Quimper											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Gael Cozian											
Tampon, date et signature	31 JUL Pharmacie Saint Laurent 7 place Saint Laurent 29000 QUIMPER Tel: 02 98 90 36 78 - Fax: 02 98 90 36 78											
TERRITOIRE 8 PAYS D'IROISE 5 pharmacies	BREST 29 200	PHARMACIE DU GUELMEUR	Dr Pascal MUGNIER 02 98 02 11 86 pharmaciemugnier@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE Du Guelmeur</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29200 BREST</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Pascal MUGNIER</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>31 JUL 2020 Docteur Pascal MUGNIER Pharmacien du Guelmeur 29200 BREST - 11 rue de la République - 29200 BREST Tel: 02 98 02 11 86 - Fax: 02 98 02 11 86</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE Du Guelmeur	Code postal et Ville	29200 BREST	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pascal MUGNIER	Tampon, date et signature	31 JUL 2020 Docteur Pascal MUGNIER Pharmacien du Guelmeur 29200 BREST - 11 rue de la République - 29200 BREST Tel: 02 98 02 11 86 - Fax: 02 98 02 11 86
	Nom de la pharmacie	PHARMACIE Du Guelmeur										
Code postal et Ville	29200 BREST											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Pascal MUGNIER											
Tampon, date et signature	31 JUL 2020 Docteur Pascal MUGNIER Pharmacien du Guelmeur 29200 BREST - 11 rue de la République - 29200 BREST Tel: 02 98 02 11 86 - Fax: 02 98 02 11 86											
BREST 29 000	PHARMACIE LIBERTE	Dr Sophie DANIEL 02 98 44 19 47 pharmacieliberte@yahoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OS5 « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OS5 (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE LIBERTE</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29200 BREST</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Sophie DANIEL</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>31 JUL 2020 PHARMACIE LIBERTE 31 rue de la Liberté 29200 BREST - Tel: 02 98 44 19 47</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE LIBERTE	Code postal et Ville	29200 BREST	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Sophie DANIEL	Tampon, date et signature	31 JUL 2020 PHARMACIE LIBERTE 31 rue de la Liberté 29200 BREST - Tel: 02 98 44 19 47	
Nom de la pharmacie	PHARMACIE LIBERTE											
Code postal et Ville	29200 BREST											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Sophie DANIEL											
Tampon, date et signature	31 JUL 2020 PHARMACIE LIBERTE 31 rue de la Liberté 29200 BREST - Tel: 02 98 44 19 47											

TERRITOIRE	Lieu	Entité juridique	Contact et Coordonnées	Signatures numérisées								
	PLOUGASTEL DAOULAS 29 470	PHARMACIE WESPORT	Dr HAMELIN et Dr BADEL 02 98 40 56 27 pharmacie.wesport@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie de Vespert</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29470 PLOUGASTEL DAOULAS</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Mme HAMELIN LAURE et BADEL AMÉLIE</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>Le 11/08/2020 11 AOÛT 2020</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de Vespert	Code postal et Ville	29470 PLOUGASTEL DAOULAS	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Mme HAMELIN LAURE et BADEL AMÉLIE	Tampon, date et signature	Le 11/08/2020 11 AOÛT 2020
	Nom de la pharmacie	Pharmacie de Vespert										
	Code postal et Ville	29470 PLOUGASTEL DAOULAS										
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Mme HAMELIN LAURE et BADEL AMÉLIE											
Tampon, date et signature	Le 11/08/2020 11 AOÛT 2020											
BREST 29 200	PHARMACIE KERROS	Dr Benoît KERROS 02 98 44 47 57 pharmacie.kerros@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>SEARL PHARMACIE KERROS</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29200 BREST</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Benoît KERROS</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>22 AOÛT 2020</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	SEARL PHARMACIE KERROS	Code postal et Ville	29200 BREST	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Benoît KERROS	Tampon, date et signature	22 AOÛT 2020	
Nom de la pharmacie	SEARL PHARMACIE KERROS											
Code postal et Ville	29200 BREST											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Benoît KERROS											
Tampon, date et signature	22 AOÛT 2020											
LOCMARIA PLOUZANE 29 280	PHARMACIE HERY	Dr Caroline HERY 02 98 48 46 39 carolinehery@free.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE HERY-BOZEC</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29280 LOCMARIA-PLOUZANE</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>CAROLINE HERY</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>22 AOÛT 2020</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE HERY-BOZEC	Code postal et Ville	29280 LOCMARIA-PLOUZANE	Titulaire référent (Prénom - Nom)	CAROLINE HERY	Tampon, date et signature	22 AOÛT 2020	
Nom de la pharmacie	PHARMACIE HERY-BOZEC											
Code postal et Ville	29280 LOCMARIA-PLOUZANE											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	CAROLINE HERY											
Tampon, date et signature	22 AOÛT 2020											
TERRITOIRE 9 MORLAIX 8 pharmacies	SAINT MARTIN DES CHAMPS 29 600	PHARMACIE SAINT MARTIN	Dr COAT 02 98 88 08 97 pharmaciesaintmartin@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie Saint-Martin</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29600 S^t Martin des Champs</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Guillaume COAT</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>22 AOÛT 2020</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie Saint-Martin	Code postal et Ville	29600 S ^t Martin des Champs	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Guillaume COAT	Tampon, date et signature	22 AOÛT 2020
	Nom de la pharmacie	Pharmacie Saint-Martin										
	Code postal et Ville	29600 S ^t Martin des Champs										
	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Guillaume COAT										
	Tampon, date et signature	22 AOÛT 2020										
	GUICLAN 29 410	PHARMACIE BONNET	Dr Nicolas BONNET 02 98 24 06 94 pharmaciebonnet@guiclan.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE BONNET</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29410 GUICLAN</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>NICOLAS BONNET</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>13/08/20 PHARMACIE BONNET SARL CPAM : 292016268 1 rue du Stade, 29410 GUICLAN SIREN : 820867810 R.C.S. Brest Tél : 02 98 24 06 94 TVA : FR3820867810</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE BONNET	Code postal et Ville	29410 GUICLAN	Titulaire référent (Prénom - Nom)	NICOLAS BONNET	Tampon, date et signature	13/08/20 PHARMACIE BONNET SARL CPAM : 292016268 1 rue du Stade, 29410 GUICLAN SIREN : 820867810 R.C.S. Brest Tél : 02 98 24 06 94 TVA : FR3820867810
Nom de la pharmacie	PHARMACIE BONNET											
Code postal et Ville	29410 GUICLAN											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	NICOLAS BONNET											
Tampon, date et signature	13/08/20 PHARMACIE BONNET SARL CPAM : 292016268 1 rue du Stade, 29410 GUICLAN SIREN : 820867810 R.C.S. Brest Tél : 02 98 24 06 94 TVA : FR3820867810											
GUERLESQUIN 29650	PHARMACIE DE GUERLESQUIN	Dr Blandine VERSCHUEN 02 98 72 87 89 pharmacieguerlesquin@laposte.net	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie de Guerlesquin</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29650 GUERLESQUIN</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>Blandine VERSCHUEN</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>31/07/20 31 JUL. 2020</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de Guerlesquin	Code postal et Ville	29650 GUERLESQUIN	Titulaire référent (Prénom - Nom)	Blandine VERSCHUEN	Tampon, date et signature	31/07/20 31 JUL. 2020	
Nom de la pharmacie	Pharmacie de Guerlesquin											
Code postal et Ville	29650 GUERLESQUIN											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	Blandine VERSCHUEN											
Tampon, date et signature	31/07/20 31 JUL. 2020											
PLOUGASNOU 29 630	PHARMACIE DU CENTRE	Dr BOULANGER 02 98 67 30 16 pharmacieducentre29@gmail.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>PHARMACIE DU CENTRE</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29630 PLOUGASNOU</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>BOULANGER HELENE</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>10/08/20 10 AOÛT 2020</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	PHARMACIE DU CENTRE	Code postal et Ville	29630 PLOUGASNOU	Titulaire référent (Prénom - Nom)	BOULANGER HELENE	Tampon, date et signature	10/08/20 10 AOÛT 2020	
Nom de la pharmacie	PHARMACIE DU CENTRE											
Code postal et Ville	29630 PLOUGASNOU											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	BOULANGER HELENE											
Tampon, date et signature	10/08/20 10 AOÛT 2020											
PLOURIN LES MORLAIX 29 600	PHARMACIE KERBOURIU	Dr Christelle KERBOURIU 02.98.72.63.64 phie.c.kerboriou@offisecure.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>SARL Pharmacie Kerboriou</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29600 PLOURIN LES MORLAIX</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>CHRISTELLE KERBOURIU</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>11 AOÛT 2020 Tél : 02 98 72 63 64 292014354</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	SARL Pharmacie Kerboriou	Code postal et Ville	29600 PLOURIN LES MORLAIX	Titulaire référent (Prénom - Nom)	CHRISTELLE KERBOURIU	Tampon, date et signature	11 AOÛT 2020 Tél : 02 98 72 63 64 292014354	
Nom de la pharmacie	SARL Pharmacie Kerboriou											
Code postal et Ville	29600 PLOURIN LES MORLAIX											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	CHRISTELLE KERBOURIU											
Tampon, date et signature	11 AOÛT 2020 Tél : 02 98 72 63 64 292014354											
PLOUENAN 29 420	PJARMACIE NOTRE DAME DE KERELLON	Dr Laura GILET 02 98 69 51 16 lauragilet@orange.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie Notre Dame de Kerellon</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29420 PLOUENAN</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>LAURA GILET</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td>31/08/20 31 AOÛT 2020 Tél : 02 98 69 51 16 292014354</td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie Notre Dame de Kerellon	Code postal et Ville	29420 PLOUENAN	Titulaire référent (Prénom - Nom)	LAURA GILET	Tampon, date et signature	31/08/20 31 AOÛT 2020 Tél : 02 98 69 51 16 292014354	
Nom de la pharmacie	Pharmacie Notre Dame de Kerellon											
Code postal et Ville	29420 PLOUENAN											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	LAURA GILET											
Tampon, date et signature	31/08/20 31 AOÛT 2020 Tél : 02 98 69 51 16 292014354											

TERRITOIRE	Lieu	Entité juridique	Contact et Coordonnées	Signatures numérisées								
	SAINT THEGONNEC 29 410	PHARMACIE SAINT THEGONNEC	Dr Muriel PERINI 02 98 79 61 01 pharmacieperini@offisecure.com	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie de SAINT THEGONNEC</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29410 SAINT THEGONNEC</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>PERINI Muriel</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td> <p>Pharmacie de Saint Thégonnec Muriel PERINI N° 29 2015494 01 SEP 2020</p> <p>02 98 79 61 01 Fax : 02 98 79 61 03 pharmacieperini@offisecure.com</p> </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de SAINT THEGONNEC	Code postal et Ville	29410 SAINT THEGONNEC	Titulaire référent (Prénom - Nom)	PERINI Muriel	Tampon, date et signature	<p>Pharmacie de Saint Thégonnec Muriel PERINI N° 29 2015494 01 SEP 2020</p> <p>02 98 79 61 01 Fax : 02 98 79 61 03 pharmacieperini@offisecure.com</p>
Nom de la pharmacie	Pharmacie de SAINT THEGONNEC											
Code postal et Ville	29410 SAINT THEGONNEC											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	PERINI Muriel											
Tampon, date et signature	<p>Pharmacie de Saint Thégonnec Muriel PERINI N° 29 2015494 01 SEP 2020</p> <p>02 98 79 61 01 Fax : 02 98 79 61 03 pharmacieperini@offisecure.com</p>											
	MORLAIX 29 600	PHARMACIE DE LA MADELEINE	Dr Robert HOURMAN 02 98 88 46 77 hourman.r@wanadoo.fr	<p>Confirmation d'engagement dans le projet OSYS « Je confirme mon engagement à participer à l'expérimentation OSYS (Orientation dans le Système de Soins) à compter du quatrième trimestre 2020 et pour la durée prévue du projet soit 18 mois environ. »</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la pharmacie</td> <td>Pharmacie de la Madeleine</td> </tr> <tr> <td>Code postal et Ville</td> <td>29600 MORLAIX</td> </tr> <tr> <td>Titulaire référent (Prénom - Nom)</td> <td>ROBERT HOURMAN</td> </tr> <tr> <td>Tampon, date et signature</td> <td> <p>6/8/20 PHARMACIE DE LA MADELEINE Robert Hourman 1, Bellecôte St de Madeleine 29600 MORLAIX 02 98 88 46 77</p> </td> </tr> </table>	Nom de la pharmacie	Pharmacie de la Madeleine	Code postal et Ville	29600 MORLAIX	Titulaire référent (Prénom - Nom)	ROBERT HOURMAN	Tampon, date et signature	<p>6/8/20 PHARMACIE DE LA MADELEINE Robert Hourman 1, Bellecôte St de Madeleine 29600 MORLAIX 02 98 88 46 77</p>
Nom de la pharmacie	Pharmacie de la Madeleine											
Code postal et Ville	29600 MORLAIX											
Titulaire référent (Prénom - Nom)	ROBERT HOURMAN											
Tampon, date et signature	<p>6/8/20 PHARMACIE DE LA MADELEINE Robert Hourman 1, Bellecôte St de Madeleine 29600 MORLAIX 02 98 88 46 77</p>											

ANNEXE 4

Calendrier prévisionnel :



Fiche d'action



Remplir une fiche par action mise en œuvre.

Fiche de suivi d'action d'amélioration n° /	
Action mise en œuvre :	
Critère(s) concerné(s) :	
Objectif	
Description	
Par qui	
Quand	
Comment	
Suivi	
Échéance de mise en œuvre	
Modalités de suivi et d'évaluation	
Responsable du suivi	
Qui	
État d'avancement date : ... / ... / ... / ...	Non fait <input type="checkbox"/> Prévu <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> Évalué <input type="checkbox"/>

ANNEXE 6

Liste des molécules citées dans les arbres décisionnels

Introduction :

En fonction des branches des algorithmes, ces molécules peuvent être proposées ou non dans une ou plusieurs branches de l'algorithme.

Le pharmacien reste libre sur le choix des médicaments conseil en fonction de la situation.

Leurs délivrances restent quoi qu'il en soit conditionnées aux contrôles des CI et Interactions médicamenteuses par le pharmacien.

Il n'est pas prévu de délivrance de PMO en Phase 1 (en dehors d'urgence).

Pour deux algorithmes, pour la phase 2, les médicaments de PMO (*) n'ont pas été définis.

<u>Dénomination</u>	<u>Algorithme</u>	<u>PMO</u>	<u>Phase 1</u>	<u>Phase 2</u>
Paracétamol	Pharyngite, Lombalgie, céphalées, brûlures, cystite, plaies simples	non	oui	oui
Ibuprofène	Lombalgie, céphalées	non	oui	oui
Serum physiologique	Conjonctivite	non	oui	oui
Dacryoserum ou équivalent	Conjonctivite	non	oui	oui
Hexamidine collyre	Conjonctivite	non	oui	oui
levocabastine collyre	Conjonctivite	non	oui	oui
acide N-acétyl aspartyl glutamique collyre	Conjonctivite	non	oui	oui
chromoglicat collyre	Conjonctivite	non	oui	oui
Econazole local	Vulvo-vaginite	non	oui	oui
Clotrimaxole local	Vulvo-vaginite	non	oui	oui
Sumatriptan	Céphalées	oui	non	possible
Zolmitriptan	Céphalées	oui	non	possible
sulfadiazine local	Brûlures	non	oui	oui
Biafine, hydrocolloïdes locaux	Brûlures	non	oui	oui
Fosfomycine trométamol	Cystite	oui	non	possible
Pivmécillinam	Cystite	oui	non	possible
Antihistaminique oral 2ème Génération *	Rhinite allergique	oui	non	possible
Spray Corticoïde OTC	Rhinite allergique	non	oui	oui
Racécadotril	Diarrhée	non	oui	oui
Lopéramide	Diarrhée	non	oui	oui
métopimazine	Diarrhée	non	oui	oui
Probiotiques S.Boulardii	Diarrhée	non	oui	oui
Probiotiques Lactobacillus rhamnosus	Diarrhée	non	oui	oui
Pansements intestinaux	Diarrhée	non	oui	oui
Prednisolone et Adrénaline stylo	Plaie simple (Urgence allergie piqûre d'hyménoptère, coordination avec le centre 15)	possible	possible	possible
Cetirizine	Plaie simple	non	oui	oui
hydrocortisone	Plaie simple	non	oui	oui
Pansements hydrogel	Plaie simple	non	oui	oui
Pansements hydrocolloïde	Plaie simple	non	oui	oui
Pansements hydrocellulaire	Plaie simple	non	oui	oui
Pansements alginate	Plaie simple	non	oui	oui
Antiseptiques local	Plaie simple	non	oui	oui
Laxatifs locaux	Constipation	non	oui	oui
Laxatifs osmotiques	Constipation	non	oui	oui
Laxatifs de lest	Constipation	non	oui	oui
Laxatifs lubrifiants	Constipation	non	oui	oui
Suppositoires glycerine	Constipation	non	oui	oui
séné	Constipation	non	oui	oui
IPP disponibles en OTC	Dyspepsie	non	oui	oui
Médicament de PMO dyspepsie *	Dyspepsie	oui	non	possible
Diméticone, Siméticone	Dyspepsie	non	oui	oui

ANNEXE 7 :

Lettres de soutiens



CONSEIL REGIONAL
BRETAGNE

COTES D'ARMOR, FINISTERE,
ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN

Monsieur le Directeur Général
ARS BRETAGNE

CS 14253

35042 RENNES CEDEX

Rennes, le 28 octobre 2019

Monsieur le Directeur Général,

L'interprofessionnalité autour du patient devient une réalité qui doit être renforcée pour répondre au plan « ma santé 2022 ».

L'évolution de la démographie médicale, les difficultés d'accès aux soins et le vieillissement de la population imposent une nouvelle organisation des soins.

Il est nécessaire de mettre en place des outils pour permettre aux pharmaciens de mieux s'impliquer dans le parcours de soins.

L'expérimentation de projet d'orientation dans le système de santé OSyS présente un grand intérêt pour le patient.

Nous vous confirmons notre participation à ce beau projet pour une nouvelle organisation des soins en Bretagne.

L'Ordre des pharmaciens soutient ce projet et sera présent pour sa mise en place.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil Régional de l'Ordre
des Pharmaciens de Bretagne
Dr Jean-François BATAILLA



Monsieur Stéphane MULLIEZ
Directeur Général par intérim
ARS de Bretagne
6, place des Colombes
35042 RENNES Cedex

Rennes, le 3 octobre 2019

Objet : soutien au projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS) – projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins

Monsieur le Directeur Général,

Les professionnels de santé libéraux échangent quotidiennement autour de leurs patients. Cependant, l'évolution de l'offre et les besoins de la population entraînent une tension dans la réponse aux besoins de soins.

Une des priorités du Plan « Ma santé 2022 » vise à améliorer l'organisation de la médecine de ville en privilégiant la création dans chaque territoire de projets de soins entre les professionnels de santé, hospitaliers, ambulatoires et médico-sociaux.

Le projet d'Orientation dans le Système de Santé « OSyS », d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins répond à l'intérêt de cette évolution de l'organisation des soins dans nos territoires. Il s'inscrit entièrement dans la relation particulière entre le Pharmacien et le Médecin.

Nous vous confirmons notre participation à ce projet d'expérimentation d'une nouvelle organisation des soins en Bretagne. À ce titre, nous serons présents par notre implication dans le pilotage du projet et son suivi. La réussite du projet résidera dans la collaboration entre Pharmacien et Médecin traitant.

Cette organisation innovante favorise la prévention, améliore la qualité et la pertinence des prises en charge. Elle permet également de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à l'offre de soins et renforce le lien entre médecin-pharmacien.

C'est avec un grand intérêt que l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne soutient ce très beau projet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Dr Nikan MOHTADI
Président de l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne

Copies :

- Martine COSTEDOAT, Directrice générale de Pharma-Système Qualité
- Dr Joëlle DEGUILLAUME, Présidente de l'URPS Pharmaciens de Bretagne



M. Stéphane MULLIEZ
Directeur général
ARS de Bretagne
6, place des Colombes
35042 RENNES Cedex

Rennes, le 13 novembre 2019

Objet : soutien au projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS) – Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins

Monsieur le Directeur Général,

Si les professionnels de santé libéraux échangent déjà quotidiennement autour de leurs patients, le contexte démographique actuel entraîne une tension dans la réponse aux besoins de santé de la population.

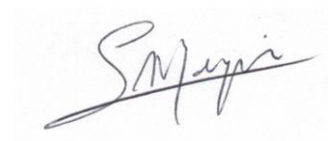
C'est ainsi que le Plan « Ma santé 2022 » se donne pour objectif d'améliorer l'organisation de la médecine de ville en privilégiant l'élaboration, dans chaque territoire, de projets de soins associant tous les professionnels de santé, hospitaliers, ambulatoires et médico-sociaux. Qu'ils soient chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens..., ils doivent pouvoir rassembler leurs connaissances et leurs moyens afin de les mettre au service de leur patientèle.

Dans cette perspective, le projet d'Orientation dans le Système de Soins « OSyS » doit permettre de lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux soins et contribuer à la qualité et la pertinence des prises en charge tout en renforçant le lien privilégié existant entre le médecin et le pharmacien, dont la collaboration fera le succès de cette expérimentation.

C'est pourquoi je vous confirme que l'URPS Pharmaciens de Bretagne soutient, avec un grand intérêt, ce projet d'expérimentation et qu'elle participera à son pilotage ainsi qu'à son suivi.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Dr Luc MOUGIN
*Président par intérim de l'URPS Pharmaciens
de Bretagne*





SFSPPO, association loi 1901
95 bis rue de Paris
91570 Bièvres
Tél : 0143310649
Fax : 0143310681

Pharma Système Qualité

*A l'attention de Madame Martine Costedoat DG
5 Rue de Castiglione
75001 Paris*

Paris, le 08 décembre 2019

Objet

Soutien au projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS) – Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins

Madame la Directrice Générale,

Au plan organisationnel, l'exercice coordonné sous forme de Maisons de santé, de Pôles de santé, de Centres de santé, de Cabinets de groupe favorisent la prise en compte de la coordination au plus près du patient. L'ensemble des professionnels de santé doivent impérativement travailler en coordination et complémentarité, et notamment, dans le cadre du premier recours, doivent être créées les conditions favorables de coordination entre médecins généralistes et pharmaciens.

Il est indispensable aujourd'hui de pouvoir créer puis expérimenter des nouveaux parcours qui seront partagés et qui répondront au besoin de la nouvelle organisation des soins.

Hospitaliers, spécialistes de ville, médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, nous devons tous agir en concertation et en complémentarité pour assurer une prise en charge efficiente, sécurisée et responsable.

Dans le cadre du premier recours, nous pensons que le projet d'Orientation dans le Système de Santé (OSyS– Projet d'expérimentation sur la restructuration du parcours de soins) aidera à la pertinence des prises en charge et aidera à la collaboration médecins généralistes et pharmaciens qui est apparaît indispensable.

C'est pourquoi nous vous confirmons le soutien entier de la Société Francophone des Sciences Pharmaceutiques Officinales (SFSPPO) dans ce beau projet en vue d'un partenariat à la suite de la phase expérimentale.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos respectueuses salutations.

*Béatrice Clairaz-Mahiou
Co-Présidente SFSPPO*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Clairaz-Mahiou', with a long horizontal line extending to the right.

*Thierry Barthelmé
Co-Président SFSPPO*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry Barthelmé', with a long horizontal line extending to the right.